

AR PREFECTURE

047-214700049-20201110-2020_070-DE

Reçu le 13/11/2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOT-ET-GARONNE



SOMMAIRE

TE 47, ACTEUR PUBLIC DE L'AMÉNAGEMENT ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE!	4
L'ANNÉE 2019 VUE PAR VOS ÉLUS	5
LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2019.....	6 et 7
L'ANNÉE 2019 EN CHIFFRES	8
LE FONCTIONNEMENT DE TE 47	9
▪ BUDGET GÉNÉRAL DU SYNDICAT EN 2019	10 et 11
▪ L'ÉQUIPE ET LES MOYENS	12 et 13
▪ VOS ÉLUS	14
▪ ACTIVITÉ DU PÔLE JURIDIQUE	15
▪ COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL DE TE 47 POUR LA PÉRIODE 2014-2020 - DÉLÉGATIONS ET COMMISSIONS.....	16 et 17
▪ LA COMMUNICATION	18
ÉLECTRIFICATION	19
▪ LA CONCESSION D'ÉLECTRICITÉ	20
▪ L'ORGANISATION DE LA CONCESSION EN LOT-ET-GARONNE	21
▪ LE CONTRÔLE DE LA CONCESSION	22
GAZ	23
▪ LA COMPÉTENCE GAZ	24
▪ LE CONTRÔLE DES CONCESSIONS.....	25
▪ LE CONTRÔLE DES CONCESSION (SUTE)	26
ÉCLAIRAGE PUBLIC	27
▪ LES TRAVAUX NEUFS	28
▪ LA MAINTENANCE	29
▪ BILAN ÉNERGÉTIQUE DES CONSOMMATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIQUE SUR LE DÉPARTEMENT.	30
ENERGIES RENOUVELABLES	31
▪ LES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES	32
▪ INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES	33
▪ TERRITOIRE SOLAIRE 47	34
▪ LE CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT DES ENR THERMIQUES	34
ACTIVITÉS CONNEXES.....	35
▪ GROUPEMENT DE COMMANDES ET D'ACHAT D'ÉNERGIE	36
▪ TÉLÉCOMMUNICATION ET FIBRE OPTIQUE	37
▪ LA SEM : AVERGIES	38
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2019	39 à 42
ÉTAT DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES AU 31 DÉCEMBRE 2019	43

INTRODUCTION |



Jean GALLARDO
Président du TE 47

Quand je parcours le rapport d'activité 2019 de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne, je mesure le chemin parcouru depuis 2001, date à laquelle vous m'avez élu président de notre syndicat départemental d'énergie.

Quand il a été créé en 1953 sous le nom de SDCE 47, les communes de Lot-et-Garonne souhaitaient par cet outil de mutualisation accompagner l'électrification du département et renforcer le suivi de son exploitation par le concessionnaire historique EDF, désormais scindé en Enedis pour la distribution et EDF pour la fourniture. Cela reste sa mission principale au service des acteurs du département, qu'il s'agisse des collectivités, des acteurs économiques ou des particuliers. Cette mission sera d'autant plus importante dans les années à venir que le monde de l'énergie s'est excessivement complexifié ces dernières années. La qualité de l'électricité et de ses réseaux pour un territoire rural comme le nôtre est et sera un atout pour le maintien et le développement de l'activité économique et le bien-être des lot-et-garonnais. Dans les années à venir, dans son rôle d'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité, TE 47 devra sans doute renforcer son action aux côtés des lot-et-garonnais pour les accompagner et les conseiller dans les relations avec la multitude de fournisseurs d'électricité qui utilisent désormais nos réseaux publics pour signer des contrats et fournir des services.

Au milieu des années 2000, le syndicat a su s'adapter à l'ouverture du marché de l'électricité et à la forte évolution de la structure de l'ancien monopole EDF et de ses missions. Il est devenu départemental et a élargi ses compétences au-delà de l'électricité. Devenu Sdee 47, il a commencé à déployer son activité autour d'autres énergies en réseau : gaz et réseaux de chaleur. Ces actions initiées à partir de 2009 trouvent désormais leur prolongement dans la création de réseaux de chaleur bois-énergie en 2019 sur Castillonnès et Aiguillon, mais d'autres projets sont à l'étude. L'organisation de la distribution publique de gaz est devenue une compétence stratégique pour la transition énergétique sur notre département : extension de la desserte pour le développement de l'activité économique, production de gaz renouvelable à partir des sous-produits de l'agriculture et injection dans les réseaux

publics, et enfin utilisation de ce gaz vert lot-et-garonnais pour la mobilité de nos habitants, collectivités et professionnels. TE 47 intervient désormais dans tous les maillons de cette chaîne vertueuse et a renforcé sa mission de suivi et contrôle des activités du concessionnaire historique GRDF.

En 2014, TE 47 a renforcé son action autour de l'éclairage public et engagé un grand plan de développement de la mobilité électrique. Les forts investissements aux côtés des communes sur la rénovation de l'éclairage public (jusqu'à 70% d'aides apportées par le syndicat) portent leurs fruits et nous constatons une diminution régulière des consommations d'électricité entre 2017 et 2019, économies dont bénéficient directement les communes. Sur la mobilité électrique, le réseau MObiVE, coordonné par TE 47 et étendu à 9 départements, prouve toute sa pertinence avec une augmentation forte et continue des abonnements et de l'utilisation des bornes déployées sur le département.

Enfin, en avril 2019, pour prolonger son activité dans le développement des énergies renouvelables, TE 47 a créé, avec ses partenaires privés, la Sem AVERGIES qui a dès sa création engagé un programme ambitieux d'investissements dans la production d'électricité photovoltaïque, la production de gaz vert et la mobilité au Biogaz Naturel (BioGNV).

Il est désormais temps pour le syndicat d'engager des actions significatives en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics, communaux en particulier. Je laisse cette tâche à mes successeurs qui sauront prolonger avec enthousiasme le développement des activités de TE 47.

Après 3 mandats passionnants passés à sa tête, avec à mes côtés des élus très engagés qui m'ont accompagné dans cette évolution, c'est avec une certaine fierté que je laisse une structure solide, en très bonne santé et sur la bonne voie pour faire face aux enjeux de la transition énergétique au service des collectivités, des acteurs économiques et des lot-et-garonnais.

*Bonne lecture
à toutes et à tous.*

ACTEUR PUBLIC DE L'AMÉNAGEMENT ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE!

Crée en 1953, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui regroupe aujourd'hui l'ensemble des **319 communes de Lot-et-Garonne**.

Unique autorité organisatrice du service public de l'électricité, TE 47 est devenu en 67 ans un **acteur majeur de l'aménagement énergétique du territoire** et œuvre au quotidien pour répondre au mieux aux besoins des usagers et accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets.



ÉLECTRIFICATION 319 COMMUNES

Compétence obligatoire : TE 47 veille à la bonne organisation, à la cohérence et à la qualité du service public de distribution d'électricité sur tout le Lot-et-Garonne. En tant qu'unique autorité organisatrice et concédante, il assure le contrôle de la concession confiée à Enedis pour la distribution et à EDF pour la fourniture au tarif réglementé de vente et réalise sous sa maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau électrique.



RÉSEaux DE CHALEUR OU DE FROID 10 COMMUNES

Compétence optionnelle : TE 47 assure, aux lieux et places de ses membres qui lui transfèrent la compétence, la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation d'infrastructures de production, de distribution et de fourniture de chaleur ou de froid, en particulier d'origine renouvelable, ainsi que la représentation et la défense des intérêts des usagers dans leurs relations avec les délégataires éventuels de service public.



ÉCLAIRAGE PUBLIC 273 COMMUNES

Regroupe 3 compétences optionnelles : Éclairage Public, Signalisation Lumineuse Tricolore et Éclairage des Infrastructures Sportives. TE 47 assure la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation des équipements et réseaux sur le territoire des communes lui ayant transféré une ou plusieurs des 3 compétences.



BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES 91 COMMUNES

Compétence optionnelle : TE 47 assure, aux lieux et places de ses membres qui lui transfèrent la compétence, la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.



GAZ 86 COMMUNES

Compétence optionnelle : TE 47 exerce le contrôle des concessions sur les communes desservies en gaz lui ayant transféré cette compétence. Il agit pour le développement du gaz en Lot-et-Garonne, en réalisant, à la demande des communes, des études de faisabilité pour de nouvelles dessertes ou des extensions.

LES ACTIVITÉS CONNEXES

Le Syndicat peut exercer d'autres activités accessoires dans les domaines connexes aux compétences qui lui sont transférées :

- dans les **domaines de l'énergie** et des compétences optionnelles : maîtrise de la demande énergétique, utilisation rationnelle de l'énergie, production d'énergies renouvelables, achat et la gestion de l'énergie.
- dans les **domaines des télécommunications** : enfouissements coordonnés des réseaux, assistance au déploiement d'infrastructures de réseaux Très Haut Débit.
- dans la **mise en commun de moyens et la mise en œuvre d'actions communes** : possibilité d'adhésion à un autre Établissement Public de Coopération Intercommunale, possibilité de participation à une Société Publique Locale (SPL) ou d'Économie Mixte (SEM), possibilité de participation ou de coordination de groupements d'achats.

L'ANNÉE 2019 VUE PAR VOS ÉLUS

**JEAN-LOUIS COSTES**

Maire de la commune
Fumel

La revitalisation du centre-ville de Fumel est au cœur des préoccupations de ses élus et de sa population depuis de nombreuses années. C'est dans cet objectif qu'en 2016, la municipalité a lancé un grand projet de requalification de l'avenue de l'Usine, colonne vertébrale de la partie basse de la ville longue de plus d'un kilomètre. Ce projet d'ampleur, mené en concertation avec la population, avait pour objectif de valoriser l'entrée de ville, l'image de la commune et son identité industrielle forte.

C'est tout naturellement que le partenariat avec Territoire d'Énergie 47 s'est mis en œuvre autour des différents axes du projet.

L'effacement des réseaux a été une première étape indispensable pour alléger l'aspect visuel et sécuriser les équipements. Les lignes électriques basse tension, l'éclairage public et les lignes télécom ont ainsi été enfouies.

Le nouveau mobilier urbain est en acier corten, qui présente un effet rouille en écho au passé industriel de la commune. L'éclairage retenu a été pensé dans le même esprit, avec un travail autour de la couleur rouge, reflet de la lave en fusion des anciens hauts-fourneaux. Candélabres, mats creilles, plots solaires... Les nouvelles installations lumineuses ont fortement contribué à transformer le visage de l'avenue.

La collaboration avec Territoire d'Énergie 47 se poursuit sur la seconde tranche des travaux, avec notamment la mise en lumière sur mesure du château d'eau de l'usine. L'utilisation de la lumière permettra de valoriser cet édifice industriel peu esthétique et de lui conférer une véritable valeur architecturale (cf photo page 30).

**MICHEL MASSET**

Maire de la commune
Damazan

La Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas est engagée dans une démarche de transition énergétique depuis 2018, visant à consommer moins d'énergie et produire plus d'énergies renouvelables locales.

La dynamique d'installation des entreprises sur notre pôle d'activité de la Confluence et la nature de leur activité nous ont conduit à réfléchir aux énergies qu'elles consomment. Par ailleurs, le positionnement stratégique du pôle (échangeur A62, route de Mont-de-Marsan) nous a très vite conduit à identifier le BioGNV (Gaz Naturel Véhicule) comme une énergie d'avenir pertinente pour le territoire et les acteurs économiques.

Souhaitant concrétiser cette volonté politique, la Communauté de Communes a saisi l'opportunité de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par TE 47 afin que soit menée une étude de faisabilité pour la réalisation

d'une station d'avitaillement au BioGNV.

Cette étude a confirmé la pertinence du projet et a conduit deux opérateurs privés - le groupe PUJOL et la SEM AVERGIES - à se positionner ensemble comme investisseurs du projet.

La station verra le jour début 2021 sur le pôle d'activités de la Confluence. Également dotée de bornes de charge électriques ultra rapides, elle sera un véritable pôle de mobilité durable, ouvert aux entreprises et aux particuliers.

Elle témoigne aussi de la réussite d'un partenariat public-privé pertinent, et d'une collaboration efficace entre la Communauté de Communes, TE 47, la SEM AVERGIES et le groupe PUJOL.

**MICHEL DARROUMAN**

Maire de la commune
Pindères

L'arrivée du Center Parcs est une aubaine touristique et économique pour l'ensemble de notre territoire des Landes de Gascogne.

Depuis 2013, notre commune de Pindères a accompagné ce projet dans les différentes composantes de ce chantier pour une ouverture en 2022.

L'énergie gaz qui arrive aujourd'hui sur le site s'avère indispensable pour la production de chaleur ou la cuisine dans les cottages, mais également pour le chauffage de l'eau pour les bassins aquatiques.

**DOMINIQUE ROMAN**

Maire de la commune
Beauziac

L'arrivée du réseau de gaz, à l'instar de celui de la fibre optique, est un véritable atout pour la commune de Beauziac. Les attentes de la population pour ces réseaux sont réelles et pourront se traduire par de nouvelles demandes de raccordement des propriétés existantes ainsi que par l'arrivée de nouveaux habitants attirés par cette énergie naturelle.

La présence de ces services publics sur nos territoires ruraux est un véritable enjeu indispensable au développement et à la qualité de vie sur la commune. Assurer les commodités les plus fiables pour nos administrés permet de rendre notre commune encore plus attractive, tout en privilégiant un développement maîtrisé et responsable.

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2019

L'ANNÉE 2019 REVUE ET VISITÉE : DES FAITS, DES CHIFFRES, DES IMAGES

**1^{ER} AU 3 OCTOBRE 2019****CONGRÈS FNCCR**

Le 37^{ème} congrès de la FNCCR s'est déroulé du 1^{er} au 3 octobre 2019 à l'Acropolis de Nice. Une délégation d'agents et d'élus de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne était présente sur un stand commun aux 13 syndicats de Territoire d'Énergie Nouvelle-Aquitaine afin notamment de valoriser les missions et actions menées conjointement, de renforcer la place de nos syndicats dans les politiques régionales et nationales de l'énergie et de s'informer sur un contexte évolutif de l'énergie.

JANVIER 2019
ENERGIES
RENOUVELABLES


La Commune d'Aiguillon a souhaité mettre en place un réseau de chaleur alimentant 12 bâtiments communaux pour une longueur totale de réseau de 1514 ml. Les travaux ont débuté au mois de janvier 2019.


3 DÉCEMBRE 2019
ÉVÈNEMENT


Territoire d'Énergies 47 Lot-et-Garonne et la SEM AVERGIES ont participé au premier forum Solutions d'Avenir pour le Monde Agricole (SAMA) qui s'est déroulé le 3 décembre 2019 au Centre des Congrès d'Agen. Ce salon a été l'occasion de faire la promotion du programme Co'meth 47 visant à développer des méthaniseurs agricoles collectifs en Lot-et-Garonne.





8 AVRIL 2019 ÉNERGIES RENOUVELABLES

Territoire
Solaire 47

TE 47 et la SEM AVERGIES ont organisé et animé le 8 avril 2019 à la Halle aux Chasselas à Prayssas, une conférence sur la thématique « Solaire photovoltaïque : tendances, innovations et opportunités ». Aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine et de Richard Loyer (Délégué Général d'ENERPLAN), cette conférence a permis de faire le point sur les innovations et les tendances du marché en particulier dans le domaine des circuits courts avec de multiples retours d'expériences et témoignages d'experts mais également de présenter le programme Territoire Solaire 47.

2 JUILLET 2019 ÉCOLOUSTICS



La classe de CM1-CM2 de la commune d'Aubiac a été lauréate nationale du concours Ecoloustics 2019.

Les élèves se sont rendus sur Paris pour visiter la Cité des Sciences et assister à une remise de prix en compagnie de Michel Lauzzana, député de Lot-et-Garonne et Jean-Marc CAUSSE, maire de la commune et Vice-Président de TE 47.

LES ÉCOLOUSTICS



29 AVRIL 2019 ÉVÉNEMENT

La société d'économie mixte AVERGIES a été créée le lundi 29 avril 2019 avec la signature de ses statuts et la présentation de son identité visuelle. La Sem AVERGIES a vocation à investir dans des projets visant à développer les énergies renouvelables en Lot-et-Garonne.



L'ANNÉE 2019 EN CHIFFRES

LES CHIFFRES CLÉS DE TE 47 EN 2019

TE 47 c'est :



319 COMMUNES
RÉPARTIES EN 7 SECTEURS
INTERCOMMUNAUX D'ÉNERGIE



58 ÉLUS
AU COMITÉ
SYNDICAL



44 AGENTS
COMPOSANT L'ÉQUIPE
ADMINISTRATIVE
ET TECHNIQUE



17 671 KM
DE RÉSEAU
ÉLECTRIQUE

8 050 KM
DE RÉSEAU HTA
9 621 KM
DE RÉSEAU BT



203 515
USAGERS
HTA ET BT



4 413
PRODUCTEURS
D'ÉNERGIE



GAZ

705,7 Km
DE RÉSEAU
DE GAZ NATUREL

16,1 Km
DE RÉSEAU PROPANE

733,6 GWh
ACHEMINÉS

15 626
USAGERS
RACCORDÉS



ÉCLAIRAGE PUBLIC

INTERVENTION SUR
9 475
POINTS LUMINEUX

1 853 476 € TTC
DE TRAVAUX NEUFS

746 300 €
DE TRAVAUX DE
MAINTENANCE
PRÉVENTIFS ET CURATIFS

467
ORDRES DE SERVICES
EN TRAVAUX NEUFS

678
DEVIS ÉMIS



ÉLECTRIFICATION

103
OPÉRATIONS
DE SÉCURISATION

60
OPÉRATIONS
D'EFFACEMENT
DE RÉSEAU SOIT

112
OPÉRATIONS
DE RENFORCEMENT

11 KM
DE RÉSEAU AÉRIEN
DÉPOSÉ

143
OPÉRATIONS
DE DESSERTE

4 984 006 €
DE TRAVAUX DE
RENFORCEMENT



ÉNERGIE

1 CHAUFFERIE
AU BOIS DÉCHQUETÉ
EN SERVICE

143 MEMBRES
DU GROUPEMENT
DE COMMANDES
DEPARTEMENTAL
ENR-MDE

1 CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE
DU SDEE 47

70 MEMBRES
PARTICIPANT
À L'OPÉRATION COCON 47

1 CENTRALE
THERMOVOLTAÏQUE
DE 231 PANNEAUX SUR
377 M² DE SURFACE

163 819,26 €
DE CEE VALORISÉS

2 EPCI ACCOMPAGNÉS SUR LEURS PCAET

BORNES DE RECHARGE
POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

99
BORNES DE
RECHARGES NORMALES

6
BORNES DE
RECHARGES RAPIDES

2 000
ABONNÉS MOBILE EN NOUVELLE-AQUITAINE
DONT **160** RÉSIDANT DANS LE 47

3 523
TRANSACTIONS
DE CHARGE
EN 47

FONCTIONNEMENT DE TE 47

Unique autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité en Lot-et-Garonne, TE 47 est acteur de l'aménagement du territoire départemental.

Il met ses compétences à la disposition des collectivités pour répondre à leurs besoins en matière d'énergie .



BUDGET GÉNÉRAL DU SYNDICAT EN 2019

Le syndicat gère 4 budgets : un budget principal et 3 budgets annexes dédiés respectivement aux prestations de service de l'éclairage public, aux installations de recharge des véhicules électriques (IRVE) et la production d'énergies renouvelables.

Le syndicat a dépensé un peu plus de 25 millions € en 2019 : **19 701 162,88 €** en investissement et **5 335 879,37 €** en fonctionnement.

En parallèle, le syndicat a encaissé presque 27 millions € de recettes, avec respectivement **15 752 884,90 €** en investissement et **10 946 746,44 €** en fonctionnement.



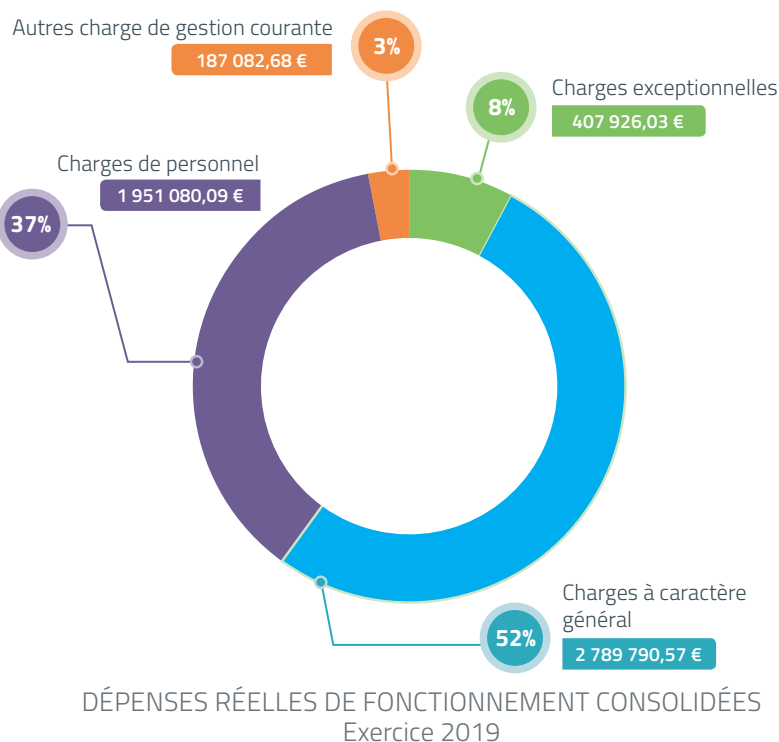
Jean-Marc CAUSSE

Vice Président

Délégation Finances

Mandat 2014-2020

LES DÉPENSES ET RECETTES CONSOLIDÉES DE FONCTIONNEMENT EN 2019



Tous budgets confondus, les dépenses de fonctionnement du syndicat se sont élevées à **5 335 879,37 €** pour l'exercice 2019.

• **Les charges à caractère général** s'établissent à 2 789 790,57 € pour cet exercice, soit 52 % des dépenses de fonctionnement. Il s'agit principalement des charges courantes de la structure, avec néanmoins 2 grands postes de dépenses que sont la consommation d'électricité (bornes IRVE et éclairage public) et la maintenance de l'éclairage public (éclairage, infrastructures sportives et signalisation lumineuse tricolore).

• **Les charges de personnel** représentent 37 % des dépenses pour un montant total de 1 951 080,09 €.

• **Le chapitre 65** comprend les indemnités des élus, les subventions versées par le syndicat (Fonds de Solidarité Logement par exemple), la participation au Syndicat Mixte Lot-et-Garonne Numérique, ainsi que la subvention au Comité des Œuvres Sociales pour le personnel.

• **Le chapitre 67 « charges exceptionnelles »** concerne principalement la gestion des retenues sur les marchés publics et une remise gracieuse de 281 134,70 € dans le cadre du règlement d'un litige relatif à l'application de pénalités dans un marché public.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles s'établissent à **10 946 746,44 €** pour l'exercice 2019.

• **La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité** représente à elle seule 58 % des recettes de fonctionnement du Syndicat pour un montant de 6 365 095,94 €. Elle repose sur les quantités d'électricité consommées par les usagers avec un tarif exprimé en euro par mégawattheure (€/MWh). Elle s'établit par rapport à un barème :

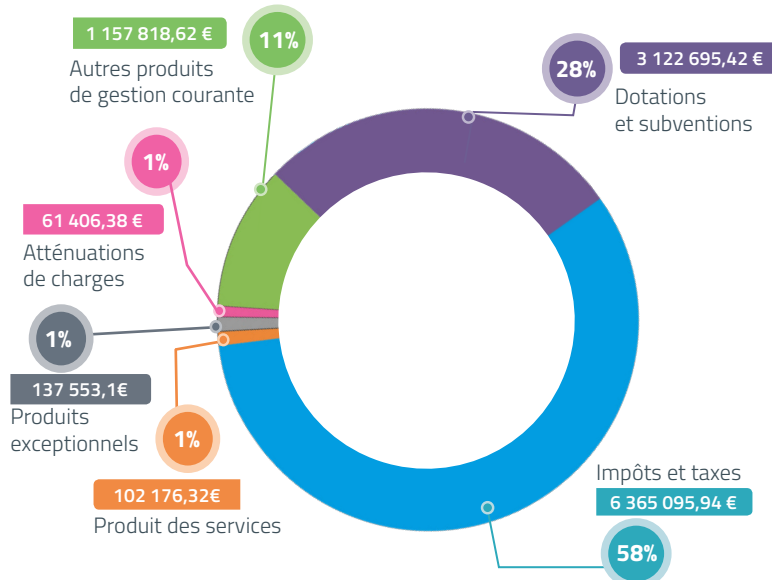
- 0,76 euros par mégawattheure pour toutes les consommations non professionnelles et consommations professionnelles issues d'installations d'une puissance ≤ 36 kVa ;
- 0,25 euros par mégawattheure pour les installations d'une puissance > 36 kVa et ≤ 250 kVa.

Sur ce barème, s'applique un coefficient multiplicateur égal à 8.5.

• 2^{ème} poste de recettes, **les dotations et subventions** s'établissent à 3 122 695,42 € pour 2019. Il s'agit des contributions des Communes liées à l'éclairage public (contribution pour travaux neufs, contribution pour la consommation d'électricité, forfait exploitation et maintenance), la contribution annuelle des

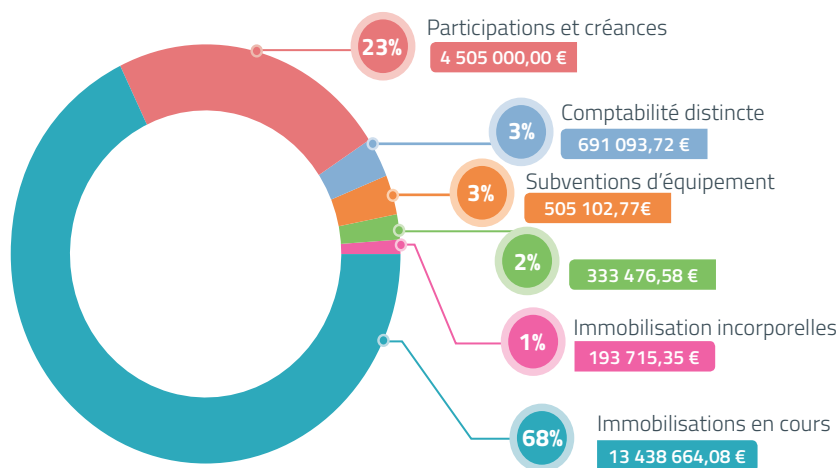
Communes de 0,22 € / habitant pour l'adhésion au syndicat, et diverses subventions perçues par le Syndicat.

• Enfin, **les redevances R1** versées par les concessionnaires au titre de l'électricité (1 058 643,65 €) et du gaz (92 385,53 €) complètent la majorité des recettes de fonctionnement de TE 47.



RECETTES RÉELLES CONSOLIDÉES DE FONCTIONNEMENT
Exercice 2019

LES DÉPENSES ET LES RECETTES CONSOLIDÉES D'INVESTISSEMENT EN 2019

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT CONSOLIDÉES
Exercice 2019

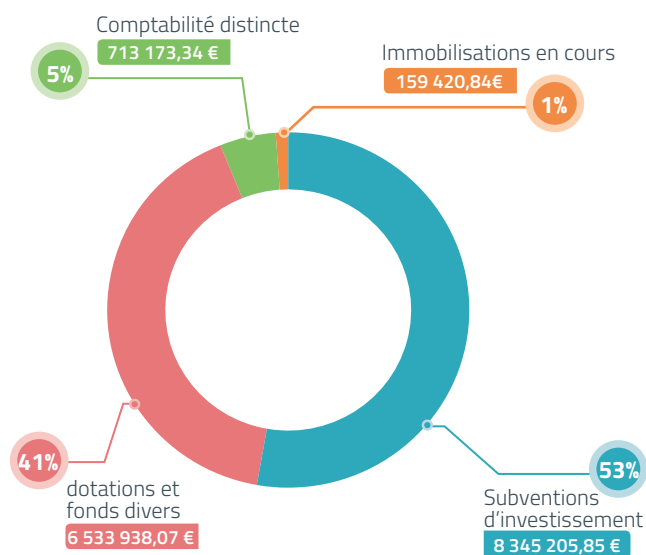
Enfin, 333 476,58 € ont été consacrés au développement des énergies renouvelables (réseaux de chaleur d'Aiguillon et Castillonnès et toiture thermovoltaïque de Prayssas).

Concernant les recettes d'investissement, elles s'établissent à 15 752 884,90 € pour l'exercice 2019.

Le chapitre 10 « dotations et fonds divers », qui comprend l'affectation des résultats de l'exercice antérieur et le FCTVA, correspond à 41 % des recettes d'investissement.

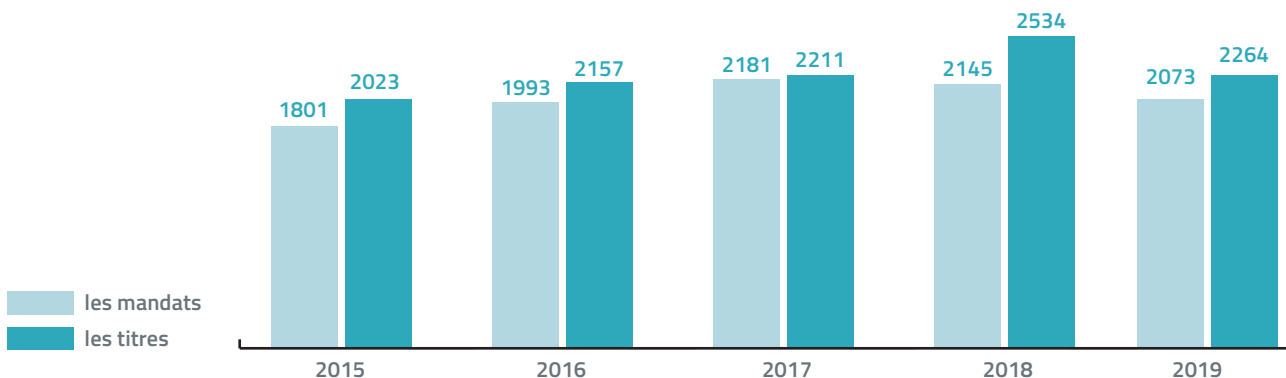
Les subventions et participations comprennent les subventions du CAS-FACE (4 716 836,62 €) au titre de l'électrification, la redevance d'investissement R2 versée par Enedis (1 385 629,77 €), les participations versées par le concessionnaire (PCT, article 8), les fonds de concours et participations perçues auprès des Communes et des tiers.

Enfin, le chapitre budgétaire 45 « comptabilité distincte » retrace les recettes liées à l'enfouissement des réseaux de télécommunications (appels de fonds auprès des Communes et des opérateurs de réseaux) : le montant s'établit à 713 173,34 € pour l'année 2019.

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT CONSOLIDÉES
Exercice 2019

FOCUS SUR L'ACTIVITÉ COMPTABLE

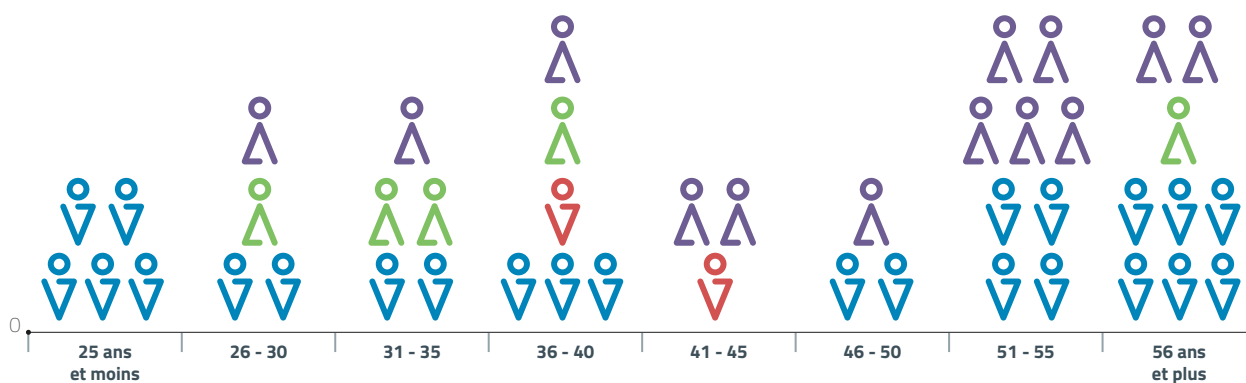
Le syndicat a émis 2 073 mandats de paiement et 2 264 titres exécutoires pour l'exercice 2019.

ACTIVITÉ COMPTABLE 2019
Tous budgets confondus

L'ÉQUIPE ET LES MOYENS

EFFECTIFS

Catégorie	Titulaires et stagiaires		Contractuel de droit public		Contractuel de droit privé CAE - CUI		Catégorie	Répartition par sexe	
	Filière administrative	Filière technique	Filière administrative	Filière technique	Filière administrative	Filière technique		Homme	Femme
A	3	3	0	3	0	0	9	6	3
B	3	8	1	7	0	0	19	14	5
C	7	7	1	0	0	1	16	6	10
Total par filière	13	18	2	10	0	1	44	26	18
Total par Régime	31		12		1				
Total Général	44								



RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE D'ÂGE



Femme Administrative



Femme Technique



Homme Administratif



Homme Technique

LES MOUVEMENTS ET CARRIÈRES DU PERSONNEL AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

SERVICE ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Stagiairisation au 18 janvier 2019, d'un chargé d'affaires Technicien Principal de 2ème classe
- Stagiairisation au 01 janvier 2019, de deux chargés d'affaires, Adjoint Technique
- Stagiairisation au 01 juillet 2019, d'un chargé de maintenance, Technicien Territorial

SERVICE GAZ

- Titularisation au 15 juillet 2019, d'un chargé de mission Gaz, Attaché

SERVICE DÉVELOPPEMENT ENR

- Recrutement par voie de mutation au 01 août 2019, d'un responsable développement EnR, Ingénieur Principal
- Recrutement CDD 1 an, au 05 septembre 2019, d'un développeur EnR, Ingénieur

SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES

- Départ suite fin de contrat au 30 avril 2019, chargée d'accueil et affaires générales

SERVICE ELECTRIFICATION RURALE

- Stagiairisation au 04 avril 2019, d'un chargé d'affaires, Adjoint Technique
- Promotion interne d'un agent de maîtrise au 15 septembre 2019

SERVICE ÉNERGIE

- Renouvellement CDD 1 an au 18 juin 2019, d'un chargé de mission Energies Renouvelables, Technicien Territorial
- Renouvellement CDD 1 an au 1er juillet 2019, d'un chargé de mission Rénovation énergétique, Technicien Territorial
- Renouvellement CDD 1 an au 1er octobre 2019, d'un chargé de mission photovoltaïque, Technicien Territorial
- Départ retraite au 01 juillet 2019, d'un animateur bois-énergie
- Mobilité interne au 01 octobre 2019, d'une assistante administrative
- Renouvellement CDD 1 an au 04 décembre 2019, d'un chargé de mission PCAET, Technicien Territorial

SERVICE JURIDIQUE

- Renouvellement CDD 1 an au 20 mai 2019, d'une archiviste, Rédacteur Principal de 1ère classe
- Avancement de grade Rédacteur Principal de 2ème classe au 01 juin 2019, d'un rédacteur des actes authentiques
- Détachement FPH au 08 juillet 2019, du Rédacteur des actes authentiques
- Recrutement par voie de mutation au 01 octobre 2019, d'un rédacteur des actes authentiques, rédacteur principal de 2ème classe stagiaire

SERVICE FINANCES RH

- Recrutement CDD 1 an au 01 septembre 2019, d'une assistante comptable et financière, adjoint administratif
- Mutation au 01 octobre 2019, d'un technicien Santé Sécurité au Travail, Technicien Principal de 2ème classe.

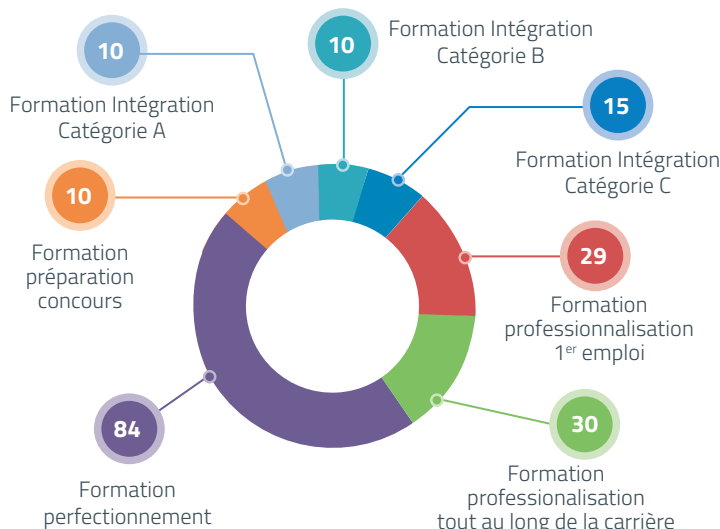
TE 47 a adopté un nouveau règlement de formation en 2018.

Dans ce cadre et en fonction des objectifs fixés dans le plan de formation, les agents ont bénéficié de 181 jours de formation au titre de l'année 2018, dispensés par le CNFPT, la FNCCR, l'ADEME et d'autres organismes spécialisés dans les différents domaines d'intervention de TE 47.

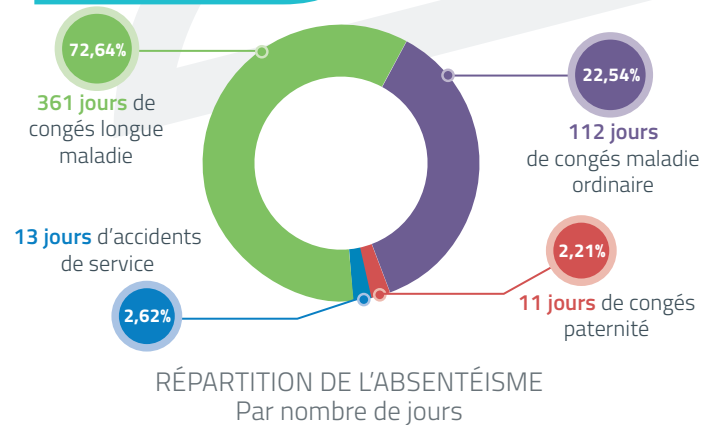
Le syndicat a également adopté le Plan de Formation Mutualisé (PFM) en territoire Agenais 2017 -2019 proposé par l'antenne CNFPT d'Agen.

2 ACTIONS de prévention en partenariat avec la MNT ont été menées en interne:

- Alcool au volant - risques routiers
- Mois sans tabac



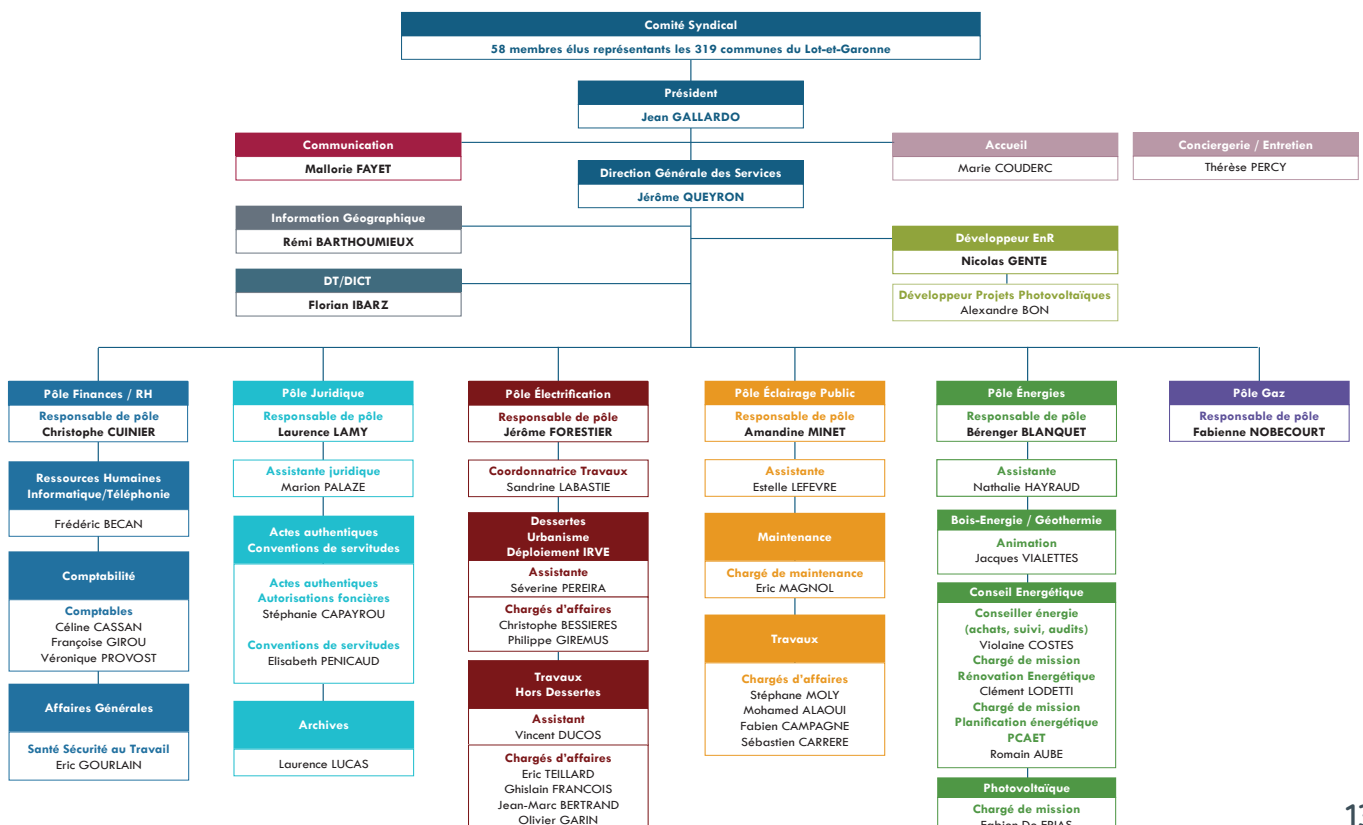
RÉPARTITION DES FORMATIONS
Par nombre de jours

ABSENTÉISME**ACTION SOCIALE AU 31 DÉCEMBRE 2019**

Outre l'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) des fonctionnaires territoriaux de l'Agglomération Agenaise qui assure des prestations d'aides diverses, TE 47 a mis en œuvre en 2013 la participation employeur pour la prévoyance, considérée comme un véritable progrès social en faveur des agents ayant souscrit un contrat individuel labellisé.

En 2014, TE 47 a également mis en œuvre la participation employeur à la protection sociale complémentaire des agents ayant souscrit des contrats labellisés sur le risque santé ainsi que la mise en place d'un dispositif de titres restaurants pour les agents titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public et de droit privé.

ACTION SOCIALE	NOMBRE D'AGENTS
Comité d'œuvres sociales COS	41
Titres restaurants	41
Participation employeur santé	31
Participation employeur prévoyance	35

ORGANIGRAMME AU 31 DÉCEMBRE 2019

LES ORGANES DÉLIBÉRANTS


57
RÉUNIONS
EN 2019
RÉUNIONS EN 2019

Comité Syndical	8
Bureau Syndical	14
CAO (Commission d'Appel D'Offres)	1
Commission MAPA (Marché à Procédure Adaptée)	8
Commission CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux)	4
Commission DSP (Délégation de Service Public)	5
Commission du Personnel	6
Commission des Finances	2
Commission Travaux	2
Commission EnR (Energies Renouvelables / Réseaux de chaleur)	3
Commission MDE/IRVE (Maîtrise de la Demande en Énergie et Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques)	2
Commission THD (Très Haut Débit)	2
Commission EP (Eclairage Public)	2
Total des réunions en 2019	59


37^{ÈME} CONGRÈS DE LA FNCCR

Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne était présent au 37^{ème} congrès triennal de la fédération Nationale de Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), qui s'est déroulé du 1^{er} au 3 octobre 2019 à l'Acropolis de Nice.

Afin de valoriser les missions et actions menées conjointement, de renforcer la place de nos syndicats dans les politiques régionales et nationales de l'énergie et de s'informer sur un contexte évolutif de l'énergie, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne était présent sur un stand commun regroupant les différents syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine.

Durant les trois jours de congrès, une cinquantaine de conférences thématiques abordant les sujets d'actualité des services publics en réseaux ont été organisées.

Une délégation de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne, composée de 5 agents et 5 élus membres du Comité Syndical s'est rendue à Nice et a également assisté aux divers ateliers et tables rondes pour échanger sur ces sujets.



En septembre 2019, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne a perdu un membre du Comité Syndical en la personne de Jean MALBEC, décédé à l'âge de 78 ans.

Membre du Comité Syndical depuis 2008, Jean MALBEC était également maire de la

commune de Clermont-Dessous depuis 36 ans, après en avoir été le premier adjoint à partir de 1971.

Elus et agents de TE 47 garderont le souvenir d'un homme dévoué et profondément engagé pour son territoire.

ACTIVITÉ DU POLE JURIDIQUE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2019

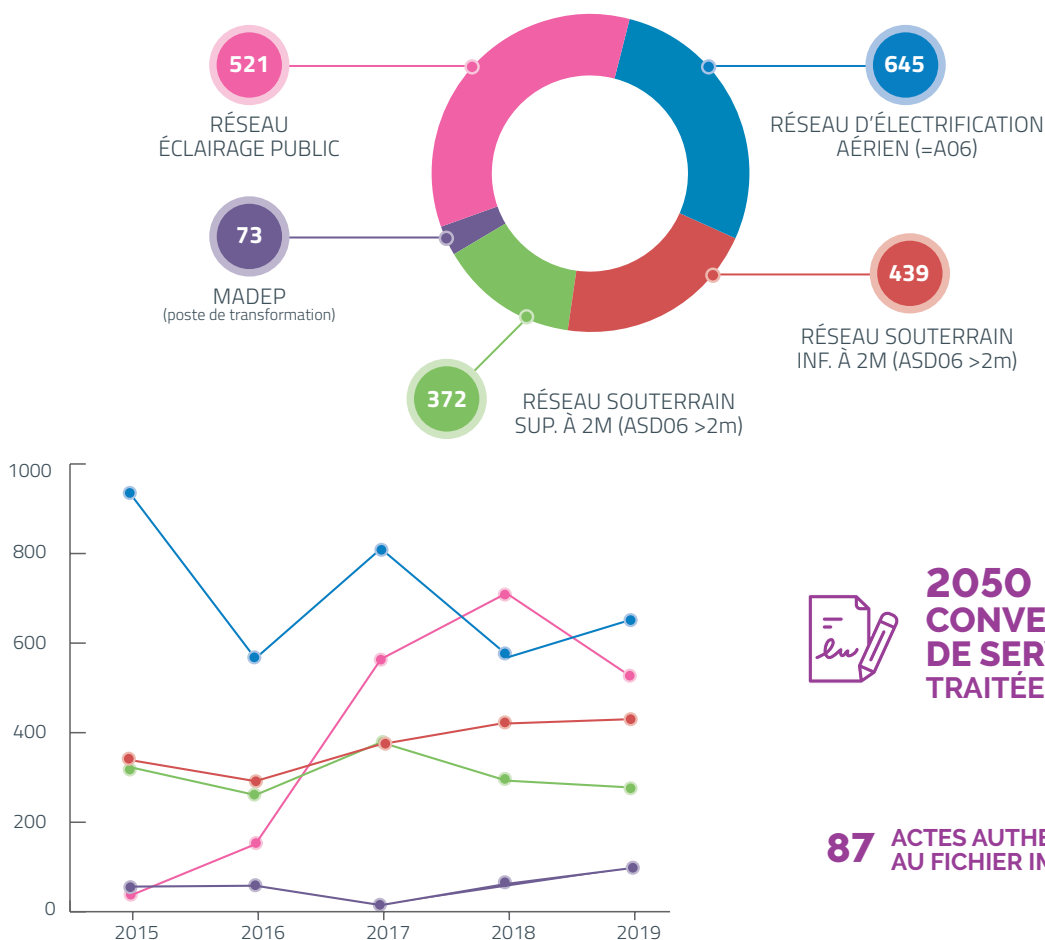
Retrouvez le recueil
des actes administratifs en page 39

Délibérations du Comité Syndical	112
Délibérations du Bureau Syndical	73
Décisions du Président	82

Arrêtés du Président (hors RH)	7
Délibérations pour les élections	3


277
ACTES
ADMINISTRATIFS

LES CONVENTIONS DE SERVITUDES TRAITÉES EN 2019


2050
CONVENTIONS
DE SERVITUDES
TRAITÉES EN 2019

87 ACTES AUTHENTIQUES ENVOYÉS
AU FICHIER IMMOBILIER

NOMBRE DE PROCÉDURES DE COMMANDE PUBLIQUE

	2019	Variation 2018
Procédures de contrat de cession	2	↗ +1
Actes d'achats compris entre 1000 € HT et 39 999 € HT (seuil 2018 : entre 1000 € et 25 000 € HT)	62	↗ +2
Marchés à Procédure Adaptée compris entre 39 999 € HT et 89 900 € HT (seuil 2018 : entre 25 000 € et 90 000 € HT)	9	↗ +6
Marchés à Procédure Adaptée supérieur ou égal à 90 000 € HT	6	↗ +3
Appels d'Offres Ouverts	1	↘ -1

COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL DE TE 47 POUR LA

AR-PREFECTURE
047-214700049-20201110-2020_070-DE
Regu le 13/11/2020

SIE	COMMUNE	MEMBRES ÉLUS	EPCI	FUTURE CTE	BUREAU	DÉLÉGATIONS	AUTRES
SUD D'AGEN	AUBIAC	Jean-Marc CAUSSE	AA	CTE de l'Agenais	2e VP	Travaux élec SIE / Finances	Suppléant signature actes authentiques servitudes
	SAINT LAURENT	Guy CLUA	CC Confluent	CTE Cœur Lot-et-Garonne	10e VP	Très haut débit	Délégué titulaire Lot-et-Garonne Numérique
	LANNES	Joël DAUBA	Albret Com	CTE Albret-Landes Gascogne	Président		- Délégué titulaire Lot-et-Garonne Numérique - Titulaire gestion de crise
	FRANCESSAS	Jean GALLARDO	Albret Com	CTE Albret-Landes Gascogne			
	ANDIRAN	Lionel LABARTHE	Albret Com	CTE Albret-Landes Gascogne	9e VP		
	BOE	Daniel LUNARDI	A4	CTE de l'Agenais			
	SOS	Patrick LEBLAY	Albret Com	CTE Albret-Landes Gascogne	11e VP	Urbanisme, IRVE	
	ROQUEFORT	Jean-Pierre PIN	AA	CTE de l'Agenais			
	MONTESQUIEU	Alain POLO	Albret Com	CTE Albret-Landes Gascogne			
	FEUGAROLLES	Nicolas RAVEL	Albret Com	CTE Albret-Landes Gascogne			
BEAUVILLE	MONCRABEAU	Lionel SEMPE	Albret Com	CTE Albret-Landes Gascogne			
	THOUARS SUR GARONNE	Jean-Pierre VICINI	Albret Com	CTE Albret-Landes Gascogne			
	NERAC	Jean-Louis VINCENT	Albret Com	CTE Albret-Landes Gascogne			
	STE COLOMBE DE VILLENEUVE	Christian FOURNY	CAGV	CTE du Villeneuvois	6e VP	Travaux élec SIE /Gaz	
	DAUSSE	Gilbert GUERIN	CC Fumel VDL	CTE Bastides et Fumelois			
CANCON MONCLAR	SAINT- PIERRE DE CLAIRAC	Claude PREVOT	AA	CTE de l'Agenais	Secrétaire		
	BEAUVILLE	Annie REIMHERR	CC PAPS	CTE de l'Agenais			
	ST-MARTIN DE BEAUVILLE	Thierry VALETTE	CC PAPS	CTE de l'Agenais	4e VP	Travaux élec SIE Éclairage public	
	LE TEMPLE SUR LOT	Jérôme BETEILLE	CC Lot-et-Tolzac	CTE Cœur Lot-et-Garonne			
	MONCLAR	Dominique BOUISSIÈRE	CC Lot-et-Tolzac	CTE Cœur Lot-et-Garonne			
	VILLEREAUX	Jean-Jacques CAMINADE	CC Bastides	CTE Bastides et Fumelois			
	ALLEZ ET CAZENEUVE	Frédéric GROSSENBACHER	CAGV	CTE du Villeneuvois			
	LE LAUSSOU	Max LEMARCHAND	CC Bastides	CTE Bastides et Fumelois			
	MONTAURIOL	Serge LESCOMBES	CC Bastides	CTE Bastides et Fumelois			Délégué suppléant Lot-et-Garonne Numérique
	ST EUTROPE DE BORN	Francis MIQUEL	CC Bastides	CTE Bastides et Fumelois			
CASTELJALOUX	MONSEGUR	Jean-Pascal POUZALGUES	CC Bastides	CTE Bastides et Fumelois	1er VP	Travaux élec SIE tarification sociale, MDE, achat énergie	- Titulaire signature actes authentiques servitudes - Suppléant gestion de crise
	POUSSIGNAC	Eric ALBERTI	CC Coteaux LG	CTE Albret-Landes Gascogne			
	ANZEX	Maurice BERNET	CC Coteaux LG	CTE Albret-Landes Gascogne			
	MONTPOUILLAN	Serge CARRETEY	VGA	CTE du Marmandais			
	VILLETON	Jean GUIRAUD	VGA	CTE du Marmandais			
COLAYRAC ST CIRQ	FARGUES SUR OURBISE	Michel PONTTHOREAU	CC Coteaux LG	CTE Albret-Landes Gascogne	Asseuseur		
	COURS	Sylvie COSTA	CC Confluent	CTE Cœur Lot-et-Garonne			
	COLAYRAC SAINT CIRQ	Pascal DE SERMET	AA	CTE de l'Agenais			
	PONT-DU-CASSE	Michel MARQUANT	AA	CTE de l'Agenais			
	PRAYSSAS	Alain MERLY	CC Confluent	CTE Cœur Lot-et-Garonne			
	LAGARRIGUE	Patrick JEANNEY	CC Confluent	CTE Cœur Lot-et-Garonne			
CUZORN BLANQUEFORT	SAINT SALUY	Marc PENICAUD	CC Confluent	CTE Cœur Lot-et-Garonne	5e VP	Travaux élec SIE Communication	Communication / gestion de crise
	GALAPIAN	Jean-François VALAY	CC Confluent	CTE Cœur Lot-et-Garonne			
NORD MARMANDE	SAINT VITE	Daniel BORIE	CC Fumel VDL	CTE Bastides et Fumelois	7e VP	Travaux élec SIE ENR - Réseaux chaleur	
	SAUVETERRE LA LEMANCE	Hubert CAVADINI	CC Fumel VDL	CTE Bastides et Fumelois			
	FERRENSAC	Frédéric GERILS	CC Bastides	CTE Bastides et Fumelois	Asseuseur		
	MIRAMONT DE GUYENNE	Jean-François BOULAY	CC Pays Lauzun	CTE Pays Duras et Lauzun			
	PUYMICLAN	Pierre CAMANI	VGA	CTE du Marmandais			
	DOUZAINS	Jean-Pierre DAUTA	CC Bastides	CTE Bastides et Fumelois			
	BEAUPUY	Jean-Pascal DELZON	CC Bastides	CTE Bastides et Fumelois	3e VP	Travaux élec SIE suivi concessions	Délégué suppléant Lot-et-Garonne Numérique
	MONTETON	Geneviève LE LANNIC	CC Pays Duras	CTE Pays Duras et Lauzun			
COMMUNE URBAINE	HAUTESVIGNES	Daniel MARTET	CC Lot-et-Tolzac	CTE Cœur Lot-et-Garonne			
	DURAS	Patrick ROUGE	CC Pays Duras	CTE Pays Duras et Lauzun	8e VP		
	VARES	Jacky TROUVE	VGA	CTE du Marmandais			
	FUMEL	Jean-Pierre MOULY					
	TONNEINS	Jean CRISTOFOLI					
	VILLENEUVE SUR LOT	Michel ASPERTI					
	VILLENEUVE SUR LOT	Jean-Roger DARNE					
RAF	MARMANDE	Michel HOSPITAL					
	MARMANDE	Daniel BENQUET					
	AGEN	Jean PINASSEAU					
RAF	AGEN	Marie-Claude IACHEMET					
	AGEN	Bernard LUSSET					
RAF	REPRÉSENTANT SOCIÉTÉ CIVILE	Michel BERNINES					
	REPRÉSENTANT SOCIÉTÉ CIVILE	François CHALMEL					

[illegible]

TE 47 articule sa communication autour de différentes valeurs.

S'AMÉLIORER

Le site Internet de Territoire d'Énergie a été mis en place en 2009.

L'ensemble des évolutions majeures de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne depuis une dizaine d'année avec notamment la prise de nouvelles compétences, le renforcement de ses activités connexes liées à la Transition énergétique et dernièrement le changement de dénomination, ont rendu ce site trop statique avec un manque de lisibilité évident et un problème de hiérarchisation des contenus. Le vieillissement naturel l'a également rendu moins ergonomique.

Tous ces éléments ont poussé le service communication à engager en août 2019 une démarche de refonte du site Internet afin d'être plus adapté aux besoins des services, des agents, des élus mais également des collectivités adhérentes, des différents partenaires et du citoyen.

Le futur site Internet www.te47.fr est en cours de développement et devrait être mis en ligne fin 2020.



Site en construction

Le site Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne est en cours de construction.
En attendant, vous pouvez retrouver toute notre actualité sur le site du Sdee47.

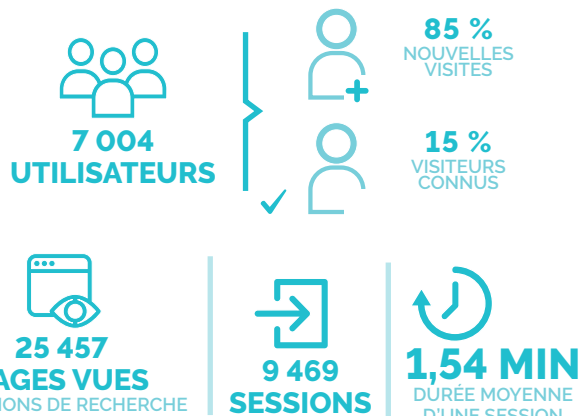
[Accéder à Sdee47.fr](#)

ÊTRE IDENTIFIÉ

Tous les ans, TE 47 est présent sur divers événements extérieurs afin de se faire connaître, d'être identifié comme porteur de projets ou de communiquer sur les programmes mis en place. En 2019, plusieurs manifestations ont eu lieu, notamment :

- Le premier salon SAMA (Solution d'Avenir pour un Monde Agricole) pour faire la promotion du programme Co'meth 47
- L'Assemblée Générale du Syndicat des Transporteurs Routiers (STR47) pour faire la promotion de la mobilité au BioGNV
- La Conférence sur le Solaire Photovoltaïque organisée par TE 47 pour le lancement du programme Territoire Solaire 47.

Chiffres clés de 2019



FÉDÉRER

Parce qu'une équipe qui s'entend bien est une équipe qui travaille bien, TE 47 organise, outre la journée annuelle du personnel de début d'année, différents événements venant ponctuer la vie interne du syndicat. En 2019, les agents de TE 47 ont participé entre autre aux foulées agenaises du Petit Bleu mais également à TACAN (cours de nuit dans les rues agenaises) ou encore au Challenge mobilité organisé par l'AA.

ÉDUIQUER

Parce que la Transition Énergétique passe par l'éducation des plus jeunes, TE 47 a organisé en 2019 la troisième édition du concours ECOLOUSTICS.

Toutes les classes participantes ont été récompensées et félicitées à l'occasion de visites de sites de production d'énergie renouvelable sur le département.

Pour cette édition 2019, la classe de CM1-CM2 de la commune d'Aubiach a eu l'honneur de figurer parmi les lauréats nationaux. Les élèves ont ainsi pu participer à une remise de prix officielle à Paris, le mardi 2 juillet accompagné de Monsieur Lauzanna, député de Lot-et-Garonne. Ils ont également pu visiter la Cité des Sciences.



ÉLECTRIFICATION

Propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité en Lot-et-Garonne, TE 47 est maître d'ouvrage de travaux et contrôle l'activité des concessionnaires .

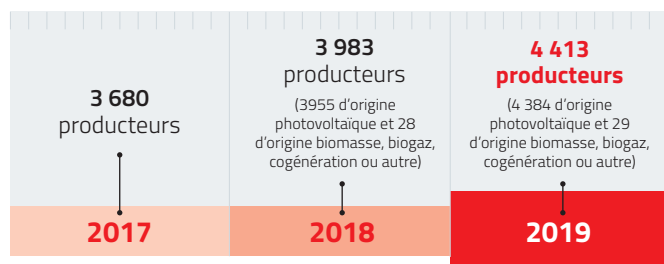
Ce contrôle a pour objectif de garantir une bonne qualité de l'énergie, l'entretien du patrimoine concédé, de favoriser les investissements et d'être ainsi le garant de la qualité du service public concédé.



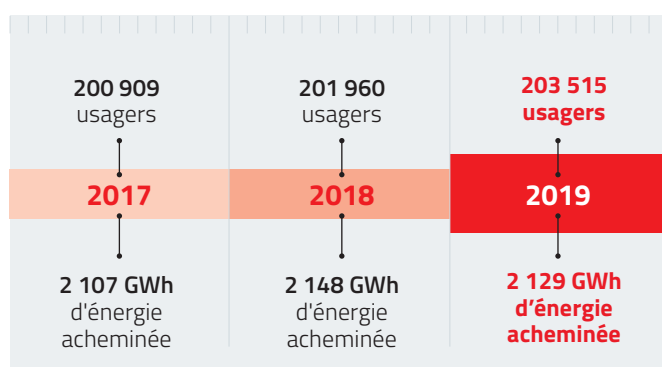
LA CONCESSION D'ÉLECTRICITÉ

LES CLIENTS DE LA CONCESSION

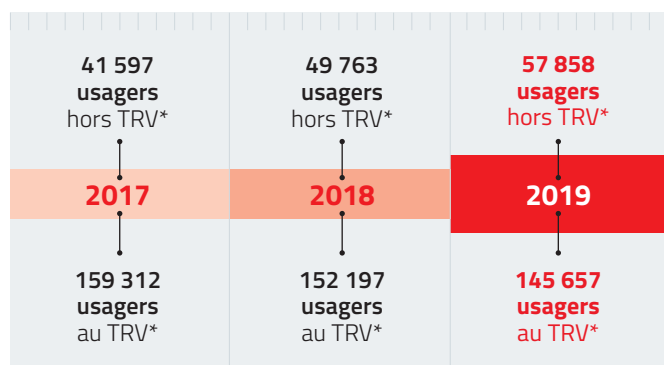
Les producteurs d'énergies raccordés au réseau en Lot-et-Garonne



Les consommateurs



Les clients au Tarifs Réglementés de Vente (TRV) en Lot-et-Garonne



*TRV : Tarif Réglementé de Vente (tarif fixé par la commission de régulation de l'énergie)

LES INVESTISSEMENTS POUR VOS COMMUNES

SÉCURISATION

103
OPÉRATIONS
28,6 KM

DE RÉSEAU BT SÉCURISÉ

2 673 993 € TTC
DE TRAVAUX

Au 31 décembre 2019, il restait 438km de réseau BT aérien nus à sécuriser dont 298 km de fils nus de faibles sections.

RENFORCEMENT

112
OPÉRATIONS
19 KM

DE RÉSEAU BT RENFORCÉ

4 984 006 € TTC
DE TRAVAUX

DISSIMULATION DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

37
OPÉRATIONS

11 KM

DE RÉSEAU BT AÉRIEN DÉPOSÉ

2 246 926 € TTC
DE TRAVAUX

DISSIMULATION DE RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION

23
OPÉRATIONS

466 401 € TTC
DE TRAVAUX

DESSERTES ET EXTENSIONS

143
OPÉRATIONS

1 569 422 € TTC
DE TRAVAUX

- **20 raccordements** de professionnels (forte puissance >36KVA)
- **97 raccordements** individuels (<36KVA)
- **12 opérations** en lotissement privé
- **5 opérations** en lotissement public
- **9 opérations** en lotissement avec intérêt économique et social

Au total, le réseau HTA s'est étendu de 2,1 km, le réseau BT de 11,7 km, ce qui a nécessité la création de 4 postes de transformation.

LE RÉSEAU BASSE TENSION (BT) ET MOYENNE TENSION (HTA)

	RÉSEAU BT EN KM			RÉSEAU HTA EN KM		
	2018	2019	VARIATION	2018	2019	VARIATION
RÉSEAU SOUTERRAIN	2158	2215	+2,69%	3179	3230	+1,6%
RÉSEAU TOTAL AÉRIEN (AÉRIEN NU + TORSADÉ)	7435	7406	-0,4%	4831	4820	-0,2%
TOTAL DU RÉSEAU	9593	9621	+0,3%	8010	8050	+0,5%
TAUX D'ENFOUISSEMENT	22,5%	23%	+0,5%	39,7%	40,1%	+0,4%

047-21470049-20201110-2020_070-DE
Reçu le 13/11/2020

L'ORGANISATION DE LA CONCESSION EN LOT-ET-GARONNE

Depuis le 1^{er} juillet 2018, un **nouveau contrat de concession** d'une durée de 30 ans vient définir le rôle de chaque acteur.

QUI FAIT QUOI ?

TE 47

COLLECTIVITÉ AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ (AODE) EN LOT-ET-GARONNE

- Garant du respect des missions de service public afférentes sur le département.
- Propriétaire du réseau de distribution d'électricité lot-et-garonnais
- Assure le respect de la réglementation en termes de qualité d'électricité, de relation clientèle et de politique sociale de l'énergie.
- Contrôle l'exécution juridique, technique et financière du contrat de concession confié à Enedis et EDF.
- Conçoit, construit les ouvrages et assure la maîtrise d'ouvrage de travaux d'électrification rurale.
- Assure une mission de conseil auprès de l'ensemble des collectivités du département.

ENEDIS

CONCESSIONNAIRE DU SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET GESTIONNAIRE DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

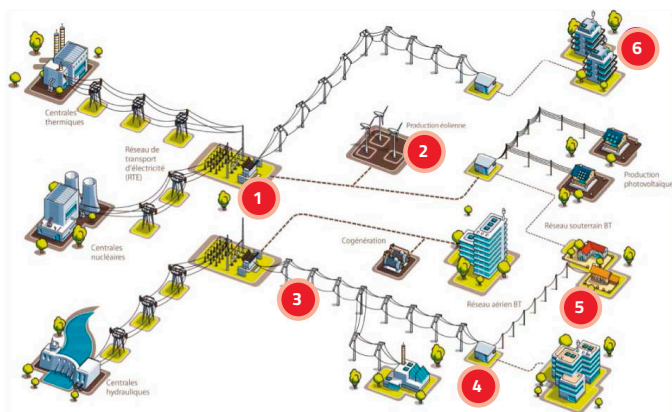
- Exploite, entretient et développe le réseau.
- Raccorde les utilisateurs au réseau.
- Assure le comptage des consommations chez les utilisateurs, fournit les compteurs, les poses, les contrôles, les entretiens, les renouvelles et gère les données recueillies.
- Négocie, conclut et gère les contrats de concession
- Exerce des prestations pour les entreprises locales de distribution et les collectivités locales.
- Conçoit, construit les ouvrages et assure la maîtrise d'ouvrage de travaux.

EDF

- Concessionnaire du service public pour la fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente.

LE PATRIMOINE DE LA CONCESSION

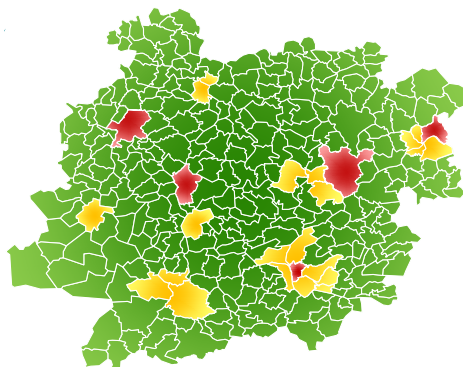
Chiffres clés au 31/12/2019



LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

La répartition de la maîtrise d'ouvrage est légèrement modifiée et mieux définie.

Travaux HTA	Essentiellement Enedis / Occasionnellement Sdee 47
Travaux de renforcement	En fonction du type de commune (Sdee 47 en rural / Enedis en urbain)
Effacement de réseaux BT	Sdee 47
Renouvellement	Enedis
Branchement et compteur	Enedis
Déplacement de réseaux	Enedis
Extension de réseaux	Enedis ou Sdee 47 en fonction du type de commune (■ A, ■ B, ■ C) du porteur de projet (public ou privé) et de la typologie (injection ou soutirage)



1 17 POSTES SOURCE

2 4 413 INSTALLATIONS DE PRODUCTION

3 8 050 KM DE RÉSEAU MOYENNE TENSION HTA

4 11 546 POSTES DE TRANSFORMATION HTA/BT

5 9 621 KM DE RÉSEAU BASSE TENSION

6 203 515 USAGERS HTA/BT

NOUVEAUTÉS

- Raccordement des nouveaux projets associant injection et soutirage par TE 47 dans les cas suivant : puissance d'injection < ou = 6kVA en privé et 36kVA en public.
- Possibilité de cofinancement par TE 47 pour des opérations de déplacements de lignes dans les cas suivants : mise en œuvre de nouvelles techniques agricoles et aménagements communaux.

LE CONTRÔLE DE LA CONCESSION

Dans le cadre du contrôle concession, TE 47 s'assure que les engagements en termes de qualité de fourniture d'électricité et de services rendus aux usagers correspondent bien au cahier des charges de la concession et veille au bon état opérationnel du réseau de distribution d'électricité en Lot-et-Garonne.

LA CONTINUITÉ D'ALIMENTATION EN ELECTRICITÉ

La continuité de l'alimentation est évaluée à partir d'un indicateur que le concessionnaire suit dans le temps : le critère B. Il mesure le temps, exprimé en minutes, pendant lequel un client alimenté en basse tension est en moyenne privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture.

L'année 2019 est une année marquée par plusieurs événements climatiques : 3 événements exceptionnels fin 2019 et 3 événements de moindre importance.

Les événements climatiques non retenus comme exceptionnels sont la tempête Miguel en juin 2019, la canicule fin juillet et un coup de vent mi-octobre.

Les 3 événements exceptionnels sont :

- la tempête Amélie début novembre avec un impact sur le critère B de plus de 21 minutes ;
- la tempête Atiyah mi décembre avec un impact sur le critère B de plus de 30 minutes
- la tempête Fabien fin décembre avec un impact sur le critère B de presque 10 minutes.

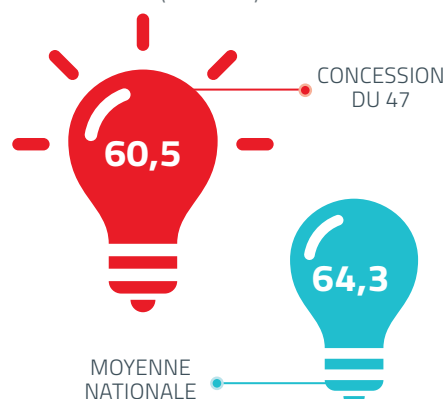
En dehors des événements exceptionnels, on note une baisse de la durée de coupure suite à incidents sur le réseau HTA et BT qui conforte la politique d'investissement actuelle.

La hausse de la durée de coupure suite à travaux HTA est principalement liée à des travaux urgents (28%) décidés par Enedis.

DURÉE MOYENNE ANNUELLE DE COUPURE (EN MIN) - (CONCESSION DU 47)

	2019	Variation depuis 2018
Toutes causes confondues (critère B Concession)	120,3	↗ +28%
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels (critère B HIX)	61,1	↘ -20%
• Dont origine RTE (incident sur le réseau de transport)	0,6	0%
• Dont incident sur le réseau de distribution publique	39,9	↘ -31%
Dont incident poste source	0,2	↘ -28%
Dont incident réseau HTA	33,1	↘ -34%
Dont incident réseau BT	6,7	↘ -7%
• Dont travaux sur le réseau de distribution publique	20,6	↘ +13%
Dont incident réseau HTA	17,6	↘ +16%
Dont incident réseau BT	3	↘ -3%

DURÉE MOYENNE DE COUPURE DES CLIENTS BT, HORS INCIDENTS RTE ET ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNEL (EN MIN)



LA TENUE DE LA TENSION ET L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS MAL ALIMENTÉS

En basse tension, un client est dit « client mal alimenté » (CMA) lorsque la tension à son point de livraison sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise. Cette dernière est de +10 % ou -10% par rapport à la tension nominale 230/400V (décret du 24 décembre 2007).

NOMBRE DE CLIENTS BT MAL ALIMENTÉS (CONCESSION)

	2019	Variation depuis 2018
Nombre de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible	1 643	↗ +30%
Taux de clients mal alimentés (cma) sur le territoire de la concession (en %)	0,8 %	↗ +28,5%

NOMBRE DE CLIENTS BT AFFECTÉS PAR DES COUPURES LONGUES

	2019	Variation depuis 2018
Affectés par plus de 6 coupures longues (> 3min), toutes causes confondues	407	↘ -115,3%
Coupés pendant plus de 5h consécutives, toutes causes confondues	21 519	↘ -66,8%



Geneviève LE LANNIC

Vice Présidente

Suivi des concessions

Mandat 2014-2020

GAZ

TE 47 est autorité organisatrice de distribution publique de Gaz naturel et propane.

Il s'agit d'une compétence optionnelle que peuvent lui transférer ses communes membres par voie de délibération.



TE 47 est Autorité Concédante, en charge de l'organisation des distributions publiques de gaz pour les communes desservies lui ayant transféré la compétence.

L'exploitation des réseaux de distribution de gaz est régie par le biais de **5 contrats de concessions** :

• **3 contrats de concessions signés avec GRDF pour le gaz naturel :**

- La concession dite historique (regroupant 54 communes) au travers un cahier des charges renégocié le 21 janvier 2011
- 2 concessions en délégation de service public s'agissant des communes de Sérignac-sur-Garonne et Sainte-Colombe-en-Bruilhois.

• **2 contrats de concessions signés avec ENGIE** pour les communes de Miramont-de-Guyenne et Saint-Pardoux-Isaac desservies en gaz propane.

Au 31 décembre 2019, TE 47 est autorité concédante pour 58 communes desservies en gaz et autorité organisatrice également pour 27 communes non encore desservies.

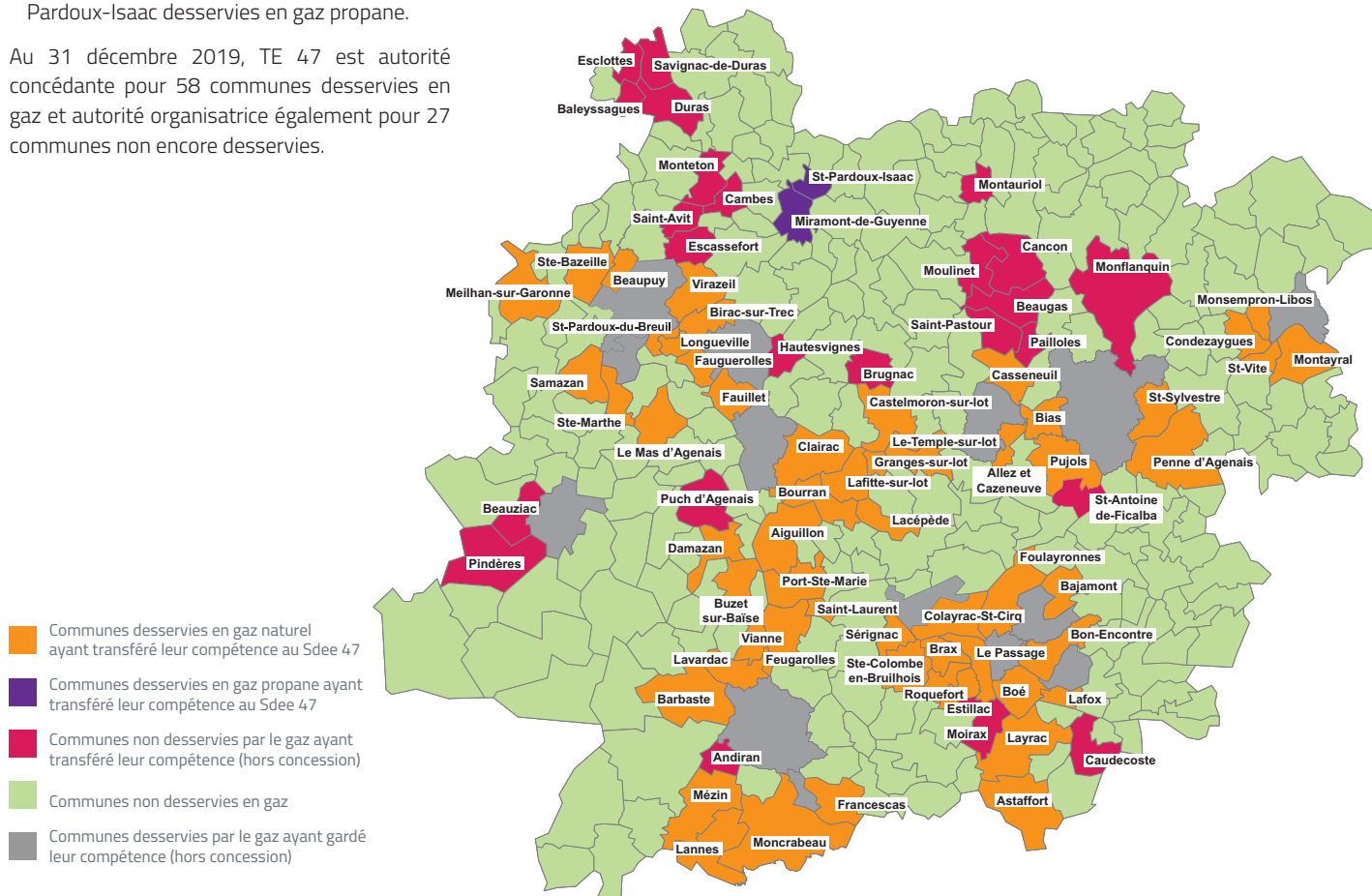


Claude PREVOT

Vice Président

Délégation GAZ

Mandat 2014-2020



Quelques chiffres clés (chiffres 2019)



15 626
CLIENTS RACCORDÉS
DONT
282 CLIENTS
EN GAZ PROPANE



705,7 KM
DE RÉSEAU EN
GAZ NATUREL | **16,1 KM**
DE RÉSEAU EN
GAZ PROPANE
ACHEMINEMENT DE
733,6 GWH



672 INCIDENTS
SUR LA CONCESSION
18 DOMMAGES
AUX OUVRAGES



1156 APPELS

N°Vert 0 800 47 33 33

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



2,1 M €
D'INVESTISSEMENTS



915 DT/
1 979 DICT
AVEC PRÉSENCE
D'OUVRAGES GAZ

2,6 KM
D'EXTENSIONS
DE RÉSEAU

49,1 M€

VALEUR BRUTE INITIALE
GAZ NATUREL :

PATRIMOINE

982 K€

VALEUR BRUTE INITIALE
GAZ PROPANE

LE CONTRÔLE DES CONCESSIONS

Le syndicat, dans le cadre de ses activités de contrôle, s'assure du bon accomplissement des missions de service public fixées aux concessionnaires par la loi et par les cahiers des charges des 5 concessions. TE 47 veille à la correcte exploitation des réseaux concédés, au respect des obligations des concessionnaires notamment en termes de sécurité et de maintenance, et à la bonne gestion du patrimoine concédé.

Ainsi, TE 47 exerce un contrôle permanent de l'activité des concessionnaires.

Ce contrôle, fait l'objet annuellement d'un rapport dont le contenu porte sur l'analyse des comptes rendus d'activité remis par les concessionnaires pour l'exercice précédent ainsi que des résultats des audits réalisés par le syndicat.

Chaque année, TE 47 :

- Effectue des prestations de contrôle en continu des concessionnaires, en particulier concernant les dommages aux ouvrages,
- Mène des missions d'audits auprès de GRDF et ENGIE
- Réalise un rapport de contrôle des concessions ainsi qu'une synthèse adressée aux communes.

Les audits réalisés en 2019, portaient sur l'exercice 2018, et en particulier sur les thématiques suivantes :

- Cohérence des inventaires comptables par rapport aux données techniques ainsi qu'à celles du système d'information géographique (SIG)
- Surveillance et maintenance des ouvrages.

Sur l'exercice 2018, le syndicat constate une nette amélioration de la qualité des pièces transmises lors de l'audit.

Toutefois TE 47 a noté une moindre information quant aux données de surveillance et maintenance des ouvrages rendant difficile la lecture exhaustive de l'activité.

TE 47 a émis un certain nombre de réserves auprès du concessionnaire sur ces points et continuera à rester attentif au bon respect du cahier des charges.

L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ EN LOT-ET-GARONNE

En tant qu'autorité concédante, le syndicat veille à ce que les concessionnaires assurent correctement leurs missions de développement de la concession mais également de modernisation et sécurisation des ouvrages gaz, afin de répondre aux besoins actuels et futurs des territoires.

TE 47, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz, contribue à l'évolution des réseaux gaz pour les communes lui ayant transféré leur compétence :

- En créant de **nouvelles dessertes**, si l'équilibre économique est avéré,
- En contribuant à la **production de gaz vert** au travers l'émergence d'unités de méthanisation agricoles,
- En favorisant de **nouveaux usages du gaz** pour la mobilité durable grâce à la création de stations de gaz naturel pour véhicules (GNV et sa version Bio).

LES NOUVELLES DESSERTES

En 2019, TE 47 a mené :

- la procédure de Délégation de Service Public sur les communes de Pindères et Beauziac afin de choisir un délégataire permettant la desserte notamment du futur Center Parcs ;
- la procédure de Délégation de Service Public pour une éventuelle desserte en gaz sur les communes de Duras, Savignac-de-Duras, Baleyssagues et Esclottes.

TE 47 organise la distribution publique de gaz sur le territoire du Canconnaise en relation avec les collectivités et acteurs locaux pour répondre aux fortes attentes quant à cette énergie.



L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX USAGES DU GAZ

La mobilité au Gaz Naturel pour Véhicule, et surtout au BioGNV, représente une formidable opportunité de décarboner les transports. Rouler au GNV ou BioGNV permet ainsi, non seulement d'utiliser un carburant qui peut être Bio et local issu de la méthanisation agricole, mais également vertueux en terme écologique avec de faibles émissions de particules fines ou de CO².

En 2019, TE 47 a mené la 1ère phase de son programme Mobi'ogaz dont l'objectif est de développer la mobilité au GNV et faire émerger 3 stations en Lot-et-Garonne. Ce programme est entièrement financé par le Syndicat et co-financé par la Région pour sa phase d'étude opérationnelle.

Un projet sur la communauté de communes du Confluent a donné lieu à une étude détaillée de faisabilité (phase 2 du programme Mobi'ogaz 47) pour la création d'une station BioGNV sur la commune de Damazan. La SEM AVERGIES sera co-investisseur de cette station.

Après la station BioGNV de Villeneuve-sur-Lot pour laquelle AVERGIES est co-investisseur (ouverture au public est prévue à l'été 2020), la station de Damazan sera la 2ème station sur le département suivie par un projet sur l'Agenais.



LA PRODUCTION DE GAZ VERT

Suite au schéma directeur gaz réalisé en 2016, TE 47 a lancé en octobre 2018 son programme de développement de projets de méthanisation agricole territoriaux sur différents secteurs du département. Dans le cadre de ce programme intitulé Co'meth 47,

TE 47 est accompagné par la Chambre d'Agriculture et la FD CUMA, et travaille avec le bureau d'études SOLAGRO et la société QUELIA.

En 2019 :

7 réunions de mobilisation ont été organisées, à Francescas, Castelmoron-sur-Lot, Monflanquin, Virazeil, Massels, Agen, Parranquet,

L'appel à projet lancé par TE 47 auprès des agriculteurs a permis d'identifier 8 projets potentiels,

4 études de faisabilités réunissant une vingtaine d'exploitations ont été engagées (finalisation prévue pour mi 2020).

Exemple de projet engagé : METHALBRET

Il regroupe 6 exploitations agricoles, EARL Estabaque à Mézin, GAEC des Landes à Mézin, GAEC des Flots Blancs à Mézin, SCEA du Relais à Andiran, EARL Minjouleau à Andiran et GAEC de Renard à Poudenas, ainsi qu'un centre équestre, Lou Chibaou à Barbaste.

Pour ce projet, après une candidature déposée en mars 2019, l'étude de faisabilité a été lancée en avril 2019, et une première réunion de concertation s'est tenue au mois de décembre pour présenter l'avancement du projet aux parties prenantes.



Réunion de mobilisation à MASSELS, le 14 février 2019

● ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis le premier janvier 2014, et conformément à l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2013 ayant modifié ses statuts, **TE 47 exerce la maîtrise d'ouvrage, l'exploitation et la maintenance des installations et réseaux d'éclairage public (EP), de signalisation lumineuse tricolore (SLT) et d'éclairage d'infrastructures sportives (EIS) .**



Dans le cadre de l'exercice des compétences lui ayant été transférées par les communes, Territoire d'Energie Lot-et-Garonne se charge des études et de la mise en œuvre de différents types de projets :

- Eclairage routier ou résidentiel (compétence éclairage public),
- L'aménagement de carrefours en éclairage et feux tricolores,
- La mise en valeur de monuments,
- L'éclairage de structures publiques telles que les stades ou les aires de loisirs...

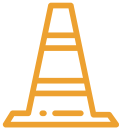
L'éclairage public a pour objectif de sécuriser les voies de circulation et lieux de vie de la commune, de permettre aux administrés d'utiliser les équipements publics de nuit ou encore de participer à l'embellissement d'un territoire.

Les mises en lumière proposées par TE47 concernent essentiellement des édifices comme les églises, les bastides, les châteaux, les halles, les espaces publics...



Jérôme BETEILLE
Délégation
Eclairage Public
Mandat 2014-2020

Chiffres clés de 2019


2 959 480 € TTC
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX

1 853 476 €
DE TRAVAUX NEUFS
1 106 004 €
DE TRAVAUX
DE RÉNOVATION


678
DEVIS
ÉMIS


467
ORDRES DE
SERVICE TRAVAUX

	Nombre de devis	Nombre d'ordres de service travaux	Nombre d'ordres de service étude d'exécution	Montant TTC des travaux engagés
EP (Eclairage Public)	369	229	66	1 468 153 €
HSA*	97	96	9	131 526 €
EIS (Eclairage des Infrastructures sportives)	33	16	2	134 520 €
SLT (Signalisation Lumineuse Tricolore)	20	12	2	119 277 €
EP plan BF**	159	114	26	1 106 004 €

* HSA : travaux de remplacement des équipements d'éclairage Hors Service, pour les communes ayant pris l'option HS / Accidents / Climat. Travaux intégralement pris en charge par le TE47. ** Plan BF : marché de rénovation des points lumineux énergivores



AVANCEMENT DU PROGRAMME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Sur les 8000 à 9000 points lumineux les plus énergivores identifiés au départ (principalement BF ou lampes à vapeur de mercure), environ 7700 points lumineux avaient été chiffrés par le service éclairage public de TE47 fin 2018.

En 2019, le programme spécifique pour la rénovation des points lumineux énergivores a été étendu aux lampes à décharge de 150W et plus, pour la compétence éclairage public (cf règles de financement page 29).

Les agents du pôle éclairage public ont poursuivi leur action en 2019, en chiffrant la rénovation d'environ 1700 points lumineux énergivores (en comptant les lampes à décharge de 150W et plus) dont 1300 (76%) ont été validés par les communes.

Au 31/12/2019, parmi ces 1300 points :

- 260 points avaient été réceptionnés,
- 1040 points étaient en travaux ou en étude d'exécution.

Au total, depuis le début de cette action, environ 6000 points lumineux avaient été rénovés ou étaient en cours de travaux au 31/12/2019. Il restait donc environ 2500 points lumineux énergivores et obsolètes (en ne comptant que les BF ou lampes à vapeur de mercure) en attente de rénovation.

La rénovation des points lumineux équipés de lampes à décharge par des luminaires à leds permet généralement de diviser les consommations énergétiques par 3 ou 4.

TE 47 se charge également de la maintenance des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse tricolore et d'éclairage des infrastructures sportives pour les communes lui ayant transféré la ou les compétences concernées.

● **La maintenance préventive**, tous les cinq ans pour les points lumineux (prestation dite « systématique ») comprend :

- Le nettoyage et le contrôle de l'ensemble des points lumineux et des points de commande,
- Le remplacement des sources lumineuses, saufs LEDs, stades et éclairages spécifiques tels que les projecteurs de mise en valeur.

Pour l'année 2019, la maintenance préventive a représenté un coût de 310 111 € TTC pour intervenir sur 6926 points lumineux et 345 armoires de commande.

L'augmentation sur le nombre de points lumineux et PC traités est dû au fait que la maintenance préventive a englobé pour 2019 une nouvelle campagne préventive de la signalisation tricolore et l'éclairage des infrastructures des communes et communautés de communes adhérentes.

● **La maintenance curative** (points lumineux et feux tricolore) comprend :

- La mise en sécurité après accident,
- La réparation après une panne de points lumineux ou armoire de commande, y compris pour les feux tricolores. Parfois les réparations sont insuffisantes, il faut alors procéder à des travaux neufs.

En cas d'accidents graves ou de pannes importantes, un numéro d'urgence est mis à disposition des communes en dehors des horaires d'ouverture du Syndicat. Le service de maintenance de TE 47 propose donc une intervention 24h/24 et 7j/7.

Cette année, la maintenance curative de l'éclairage public, de l'éclairage des infrastructures sportives et de la signalisation lumineuse tricolore aura coûté **436 189 € TTC pour un nombre de 2145 déclarations de pannes et 1576 interventions validées correspondant à 2204 points ou supports de feux ou armoires traités.**



746 300 €

DE TRAVAUX DE MAINTENANCE
PRÉVENTIF ET CURATIF (TTC)



INTERVENTION SUR

**9 475
POINTS OU PC**



273 COMMUNES

AYANT TRANSFÉRÉ
LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE
PUBLIC A TE 47

	Eclairage Public	Armoires EP	Éclairage des Infrastructures Sportives	Signalisation Lumineuse Tricolore	TOTAL
Nombre d'interventions curatives	1059	368	76	73	1576
Nombre de points traités	1620	405	101	78	2204
Coût annuel (€ TTC)	388 000		31 594	16 595	436 189

RAPPEL DES FINANCEMENTS

TRAVAUX D'EXTENSION OU DE RENOUVELLEMENT DES INSTALLATIONS

COMPÉTENCE	OBJET	CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITÉ À COMPTER DU 25/02/2019	
		Sur le territoire d'une commune A (au sens électrification)	Sur le territoire d'une commune A ou C (au sens électrification)
 ÉCLAIRAGE PUBLIC	Tous travaux de création, d'extension ou de renouvellement des installations, hors programmes spécifiques présentés ci-dessous	75% du montant HT total des travaux	65% du montant HT total des travaux
	Programme spécifique de suppression des points lumineux les plus énergivores : luminaires boule, lampes à vapeur de mercure ou lampes à décharge de 150W et plus	75% du montant HT des travaux, moins le % de subventions éventuellement obtenues par TE47	30% du montant HT des travaux pour les solutions de rénovation «standard» (avec matériel de base, coût des travaux limité à 400 € HT par point lumineux) préconisées par TE 47 65% du montant HT sur le surcoût au-delà de 400 € HT par point lumineux pour des solutions plus onéreuses choisies par la Collectivité (esthétique ou technologie différente)
	Programme spécifique de mise en place d'horloges astronomiques		
	Programme spécifique de mise en sécurité ou conformité des armoires de commande	75% du montant HT total des travaux	30% du montant HT total des travaux
 ÉCLAIRAGE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES	Tous travaux de création, d'extension ou de renouvellement des installations	75% du montant HT total des travaux	70% du montant HT total des travaux
 SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEUR	Tous travaux de création, d'extension ou de renouvellement des installations		75% du montant HT total des travaux
	Programme spécifique de rénovation énergétique des feux tricolores	75% du montant HT total des travaux	30% du montant HT des travaux de rénovation du matériel de visualisation à LED limité à 400 € HT par élément de feux 75% du montant HT sur le surcoût au-delà de 400 € HT par élément de feux 50% du montant HT des travaux de rénovation de signalisation lumineuse tricolore sur du contrôleur limité à 5000 € HT 75% du montant HT sur le surcoût du contrôleur au-delà de 5000 € HT

Pour mémoire : les communes dites de type A sont les 5 communes urbaines sur le territoire desquelles TE 47 ne perçoit pas la TCCFE. Les communes dites de type B et C sont les 314 communes respectivement urbaines et rurales sur le territoire desquelles TE 47 perçoit la TCCFE.

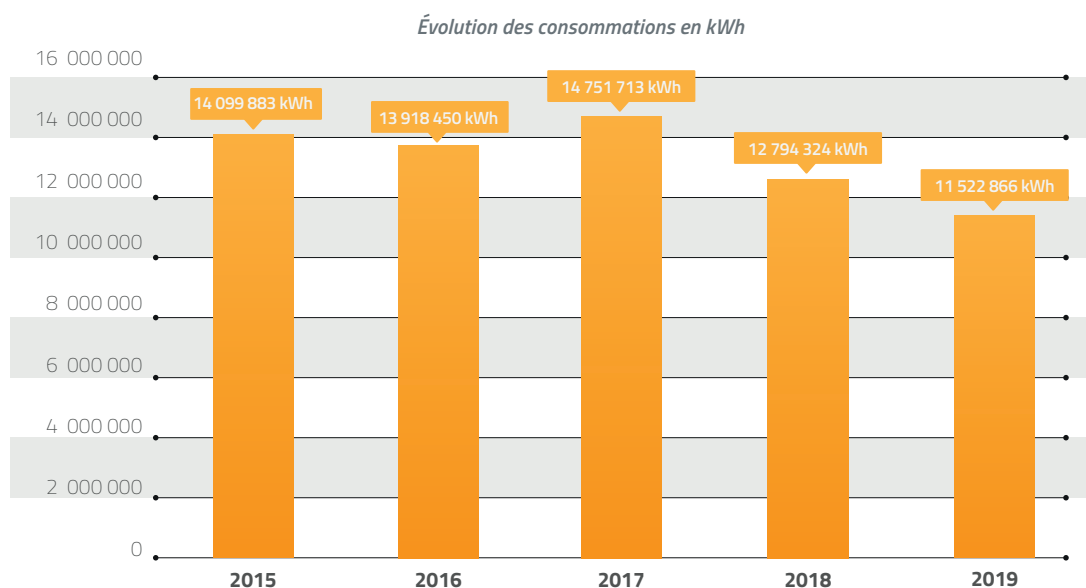
BILAN ÉNERGÉTIQUE DES CONSOMMATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE DÉPARTEMENT

Le graphe ci-dessous montre l'évolution des consommations sur l'ensemble du parc d'éclairage public que gère TE 47.

En 2019, TE 47 a géré 41 factures correspondant à 1430 points de livraisons pour un montant total au prorata temporis de 1 554 064 € entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019.

Ce montant est en baisse de 6 % par rapport à 2018 pour trois raisons:

- La continuité du groupement d'achat d'électricité (marché attribué à la société EDF) : les tarifs de fourniture d'électricité obtenus dans le cadre de ce marché sont inférieurs aux tarifs réglementés de vente
- Le remplacement des points lumineux énergivores par des luminaires leds
- L'optimisation des plages de fonctionnement du patrimoine existant (horloges astronomiques, extinctions nocturnes, ou abaissements de puissances en milieu de nuit)



TRAVAUX DE L'AVENUE DE L'USINE À FUMEL

La ville de Fumel a décidé de réhabiliter son avenue de l'Usine en procédant à l'enfouissement coordonné des réseaux électriques, éclairage public et télécom ainsi qu'au réaménagement global de la voirie, des parkings et espaces verts. Les travaux de génie civil ont débuté fin 2018. Environ **1200 m de réseaux ont été enfouis** dans le cadre de ce projet.

La ville de Fumel a fait appel à un cabinet de conception lumière (Wonderfulight) afin de réaliser le projet d'éclairage qui a porté sur **l'éclairage fonctionnel de la voirie** mais également sur la **mise en valeur des parkings et espaces verts**. TE 47 a participé à la finalisation du projet et s'est chargé de sa réalisation. Les anciens luminaires très énergivores ont été remplacés par des luminaires à leds dont la puissance est abaissée de moitié entre 22h et 6h chaque nuit. Cela a permis de **diviser les consommations de l'éclairage routier par 5**. Les nouveaux parkings et espaces verts ont également été traités à l'aide de candélabres moins hauts que sur l'avenue, d'encastres de sol et de colonnes lumineuses ajourées.

Le budget de cette opération pour la partie éclairage s'élève à environ 439 000€ HT, dont 332 000€ HT à charge de la commune (75% du montant HT) et le solde à charge du syndicat.



AVANT



APRÈS



APRÈS

ÉNERGIES RENOUVELABLES

TE 47 mène des actions de bonne gestion énergétique ou de développement des énergies renouvelables et de la mobilité durable auprès des communes.



LES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES

ANIMATION DE LA FILIÈRE EN 2019

Dans le cadre d'une convention avec l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine, l'animateur ENR thermiques de TE 47 (Jacques Vialettes) remplit les missions suivantes:

- ▶ **Promotion et animation** de la filière sur le département (bois-énergie, solaire thermique et géothermie) ;
- ▶ **Emergence** de projets potentiels et **réalisation** d'études d'opportunité;
- ▶ **Conduite de projets** ;
- ▶ **Suivi** d'installations et **retours** d'expérience.



Daniel BORIE

Délégation
Réseaux de chaleur
Mandat 2014-2020

● PROMOTION ET ANIMATION :

- ▶ **14 réunions d'information** des secteurs intercommunaux d'énergies mobilisant environ 200 élus ;
- ▶ Participation aux journées de **Promobois (CCI)** ;
- ▶ Distribution de **brochures** ;
- ▶ Participation aux ateliers de concertations du **PCAET Val de Garonne** ;
- ▶ Intervention dans des écoles dans le cadre du **concours ECOLOUSTICS** et visite de la chaufferie de Lagarrigue ;
- ▶ Rencontres avec les **EHPAD de Castillonnès et Villeréal**, la **MARPA de Prayssas et Agen Habitat** ;
- ▶ **Rencontre avec l'ARS**.

● EMERGENCE DE PROJETS ET DES ÉTUDES ENGAGÉES :

- ▶ **Accompagnement des communes** de Xaintraillies, Lavardac, Boudy-de-Beauregard, Villeréal, Agen, Damazan, St Eutrope de Born, Port Ste Marie, Francescas, Moncrabeau, Mézin.
- ▶ **Accompagnement du projet de réseau de chaleur** sur cogénération derrière une méthanisation à Lévigac de Guyenne.
- ▶ **Accompagnements des approvisionneurs en bois énergie** et contrôle du combustible livré sur plusieurs sites.

● CONDUITE DE PROJETS :

▶ CASTILLONES

- Réseau de chaleur porté par TE 47
- Attribution des marchés de travaux en 2019

▶ SAINT-ROMAIN-LE-NOBLE

- réseau de chaleur mis en service en Octobre 2019
- Projet porté par la commune, avec accompagnement de l'animateur de TE 47

▶ AIGUILLON

- Projet porté par le TE 47
- Attribution des marchés de travaux en 2019



Installation du réseau de chaleur à Aiguillon

● SUIVI DES INSTALLATIONS EXISTANTES :

- ▶ Accompagnement suite à des dysfonctionnements de l'EHPAD et du collège de Monflanquin
- ▶ Suivi du fonctionnement et de l'approvisionnement en combustible du réseau bois-énergie de Lagarrigue.

● ACTIONS RÉALISÉES PAR L'ANIMATEUR ENR THERMIQUE:

- ▶ **Participation à plusieurs formations** (ADEME, constructeurs de chaudière, ...), aux réunions des animateurs de Nouvelle-Aquitaine et à celles du CIBE (Comité Interprofessionnel du Bois Énergie);
- ▶ **Structuration et renforcement du partenariat avec les animateurs TEPOS** (Territoire à Énergie Positive) sur 3 EPCI (Albret Communauté, CC Bastides en Haut Agenais Périgord et CC du Confluent et des Coteaux de Prayssas). Ces animateurs TEPOS sont des relais territoriaux de l'animateur ENR Thermiques départemental pour identifier et faire émerger des projets sur leur territoire afin de les remonter vers l'animateur départemental.

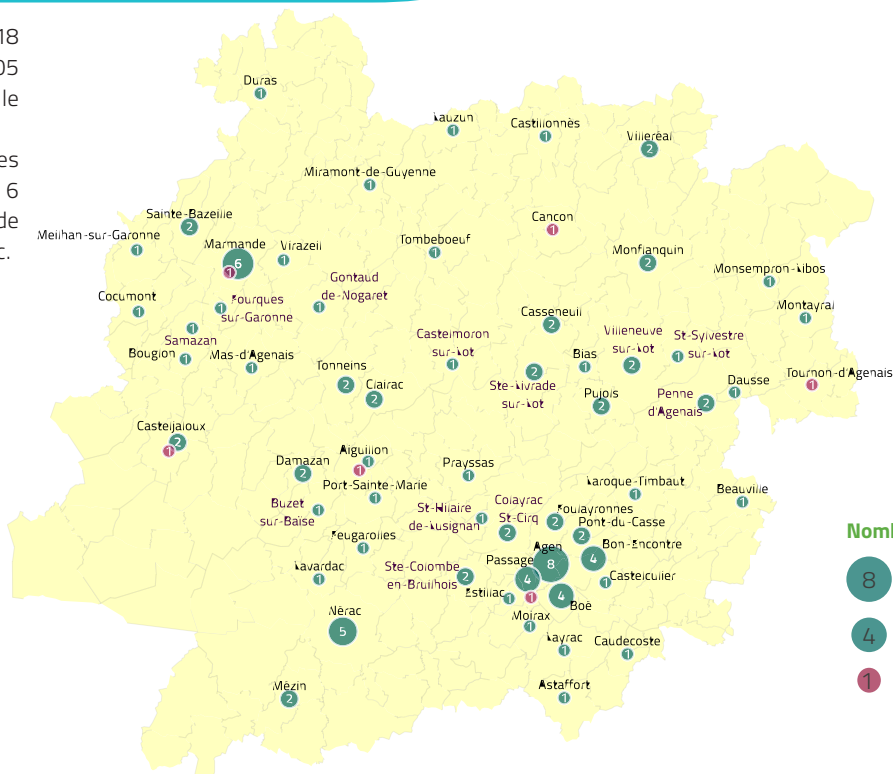
047-21470049-20201110-2020-070-DE
Regu le 13/11/2020

INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

LE RÉSEAU MOBiVE EN LOT-ET-GARONNE

TE 47 a achevé en 2018 le déploiement de 105 bornes de recharges sur le département.

Au total, ce sont 99 bornes de recharge normale et 6 bornes de recharge rapide qui sont ouvertes au public.



Daniel LUNARDI

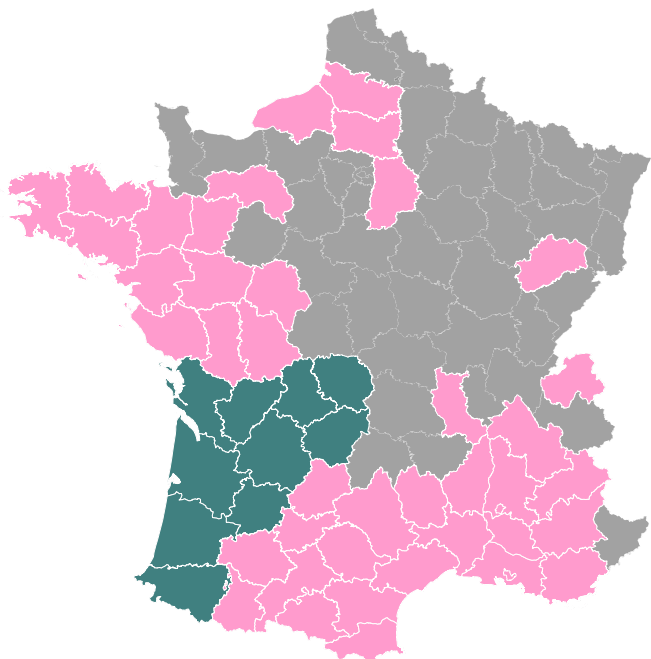
Délégué
Mobilité Électrique
Mandat 2014-2020

Nombre d'IRVE



L'ITINÉRANCE EN FRANCE

TE 47 a développé l'interopérabilité en signant avec de nombreux opérateurs (ChargeMap, Kiwhi Pass, par exemple) des accords d'itinérance, pour permettre à leurs abonnés d'utiliser les bornes du réseau MOBiVE mais également pour permettre aux abonnés MOBiVE d'utiliser les bornes d'autres réseaux de mobilité.



● Réseau MOBiVE ● Réseaux ouverts à l'itinérance sortante

Chiffres clés de 2019



2 000
ABONNÉS MOBiVE
DONT **160**
RÉSIDENT DANS LE 47



3 523
TRANSACTIONS
EN LOT-ET-GARONNE



185
MINUTES
(durée moyenne /
session normale
de charge)

34

MINUTES
(durée moyenne /
session rapide
de charge)



16,5 kWh
CONSUMMATION
MOYENNE D'UNE
SESSION NORMALE
DE CHARGE

13 kWh
CONSUMMATION
MOYENNE D'UNE
SESSION NORMALE
DE CHARGE



4,80 €
REVENU MOYEN
D'UNE SESSION SUR
UNE BORNE NORMALE

5,10 €
REVENU MOYEN
D'UNE SESSION SUR
UNE BORNE RAPIDE

LE TRAFIC SUR LE RÉSEAU EST EN CROISSANCE
SUR L'ANNÉE 2019 AVEC UNE AUGMENTATION
D'ENVIRON 50 % ENTRE JANVIER ET DÉCEMBRE.

Le service de recharge MOBiVE est accessible depuis le site Internet www.mobive.fr
ainsi que depuis l'application smartphone MOBiVE téléchargeable sur l'Apple Store ou sur Google Play Store.

Programme développé par Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne et sa société d'économie mixte AVERGIES pour faire rayonner le département.



Son but : étudier, financer, construire et exploiter des centrales photovoltaïques sur le patrimoine des acteurs publics et parapublics du département lot-et-garonnais. La volonté des élus du comité syndical et du conseil d'administration d'AVERGIES est de permettre aux collectivités d'accueillir des centrales photovoltaïques, sans avoir à investir dans les unités de production d'électricité et de bénéficier de recettes complémentaires lorsque les projets le permettent.

Pour réaliser un projet photovoltaïque

A partir de l'étude d'opportunité réalisée, la Commune dispose d'informations lui permettant de statuer sur les suites à donner à l'opération. Les systèmes étudiés sont divers et s'adaptent à tous les types de patrimoines : unités en toitures, ombrières de parking, centrales au sol.

Pour chaque solution, une redevance est calculée dans le cadre d'une mise à disposition de la surface durant 20 ou 30 ans selon le projet.

Et après ?

Trois possibilités s'offriront aux propriétaires en fin de convention : faire démonter la centrale par l'occupant, récupérer les équipements à titre gratuit ou bien reconduire un nouveau contrat avec TE 47 ou AVERGIES pour une durée définie grâce au cadre réglementaire en place à ce moment-là.

Le recyclage est d'ores et déjà une filière en place, via l'éco-organisme PV CYCLE.

En 2019, les actions réalisées par TE 47 et AVERGIES pour le développement du solaire photovoltaïque sont les suivantes :

- Engagement des travaux de la centrale du Mas d'Agenais (sur la toiture du gymnase)
- Préparation du lancement des travaux de 10 projets sous maîtrise d'ouvrage du syndicat
- Création d'une société, dénommée OMBRIERES SOLAIRES 47, dédiée au développement d'ombrières solaires par la Sem AVERGIES sur différents parkings et surfaces imperméabilisées. Plusieurs projets sont en cours de développement : Montesquieu, Laroque-Timbaut, Agen, Boé, Marmande, Le Temple-sur-Lot, Dondas, Puymirol, Monségur, Damazan et Allez-et-Cazeneuve.
- Engagement des études de la centrale solaire au sol sur le site de l'ISDND de Nicole par la Sem AVERGIES ; le parc sera posé sur les casiers de déchets une fois le site fermé et stabilisé.

Pour candidater, les communes peuvent prendre contact avec :

Fabien DE FRIAS, Chargé de mission photovoltaïque TE 47

Téléphone : 05.53.48.48.77 / 06.16.49.95.26

Mail : f.de-frias@te47.fr

Alexandre BON, Développeur de projets solaires SEM AVERGIES

Téléphone : 05.53.67.19.30 / 07.77.16.85.06

Mail : alexandre.bon@avergies.fr



Gymnase du Mas d'Agenais

LE CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT DES ENR THERMIQUES

Dans la continuité de l'animation EnR thermique départementale portée depuis 2013, **TE 47 poursuit son engagement pour favoriser l'émergence de projets d'énergies renouvelables thermiques** sur le territoire des 3 intercommunalités engagées dans des démarches TEPOS (Territoire à Énergie Positive) : **Albret Communauté, la CC des Bastides en Haut-Agenais Périgord et la CC du Confluent et des Coteaux de Prayssas**. Ces 3 territoires se sont récemment engagés dans une démarche de maîtrise des consommations d'énergie et de conversion aux énergies renouvelables, en vue d'atteindre l'**autonomie énergétique d'ici 2050**.

En parallèle, l'ADEME Nouvelle-Aquitaine a lancé en 2019 un appel à projets pour la mise en œuvre de contrats de développement territorial des énergies renouvelables thermiques (COT EnR). Ce type de contrat innovant vise à accélérer la dynamique de développement des énergies renouvelables thermiques (bois-énergie, solaire thermique, géothermie très basse énergie, réseau de chaleur). C'est ainsi que les élus des 3 TEPOS, ont sollicité en 2019 TE 47 pour lancer ce type d'opération sur

leur territoire et en assurer le pilotage pour une durée de 3 à 6 ans.

Via le contrat qui doit être signé à la fin de l'année 2020 entre l'ADEME et TE 47, il s'agira de mettre en place une enveloppe de subventions dont la gestion sera simplifiée et déléguée directement à TE 47. Ce nouveau dispositif s'adressera à de petits projets de conversion aux énergies renouvelables thermiques, portés par des maîtres d'ouvrage publics ou privés (hors particuliers). L'aide financière, très attractive, sera doublée d'un accompagnement technique par le pôle Énergies de TE 47 tout au long des projets.

En 2020, le pôle Énergies de TE 47 travaillera de concert avec les 3 animateurs TEPOS et l'ADEME sur la préfiguration de ce nouveau dispositif, et notamment sur l'identification des projets qui pourraient être éligibles. L'enveloppe d'aides devrait avoisiner les 2,5M€, pour permettre de soutenir un maximum de projets de conversion sur les 3 prochaines années sur les 3 territoires.

ACTIVITÉS CONNEXES

TE 47 exerce des activités connexes aux compétences qui lui sont transférées dans les domaines de l'**énergie**, des **télécommunications** ou la mise en commun de **moyens et d'actions**.



GROUPEMENT DE COMMANDES DES SYNDICATS DE NOUVELLE AQUITAINE



Michel PONTTHOREAU

Vice Président - Tarification sociale - MDE

POINT ANNUEL :

2019 clôture notre second marché de fourniture d'électricité ainsi que notre troisième marché de fourniture de gaz naturel

- **Pour le marché d'électricité 2019**, 43 GWh ont été consommés en Lot-et-Garonne pour un prix moyen de 13,5 c€/kWh.
- **Pour le marché de gaz naturel 2019**, 53 GWh ont été consommés en Lot-et-Garonne pour un prix moyen de 6.0 c€/kWh.

ACTUALITÉ :

Le 9 novembre 2019, la loi relative à l'énergie et au climat a été promulguée. L'article 63 et 64 de cette loi intègre les dernières dispositions sur la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) du gaz naturel et de l'électricité. Pour les clients non-domestiques, il ressort :

- **Pour le Gaz Naturel : Fin des TRV du gaz naturel** pour les consommateurs finals non-domestiques à partir du 1er décembre 2020.
- **Pour l'Électricité : Fin des TRV de l'électricité** pour les consommateurs finals non-domestiques dont **le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros ou qui emploient plus de dix personnes**, au 31 décembre 2020.

Faisant suite à la publication de cette loi, les syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine ont lancé une phase de candidature pour un futur marché dédié à la fin des TRV dès décembre 2019 :

- Pour les sites fournis en gaz naturel n'ayant pas encore basculé dans un marché
- Pour les sites non-résidentiels, fournis en électricité ayant une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA bénéficiant encore d'un tarif bleu chez EDF.

Cette phase de candidature prendra fin en juin 2020.

PLANIFICATION ENERGÉTIQUE : ACCOMPAGNEMENT DES EPCI DANS LA DÉMARCHE PCAET

Echelon public de la transition énergétique à l'échelon départemental, Territoire d'Energie Lot-et-Garonne **accompagne aussi ses communes sur la planification énergétique** notamment à travers la démarche du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) qui s'effectue à l'échelle de l'intercommunalité.

En 2019, la communauté d'Agglomération d'Agen et la communauté de communes Fumel Vallée du Lot ont décidé d'entreprendre cette démarche (obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants).

Le but de cet outil de planification est :

- d'atténuer le changement climatique,
- de développer les énergies renouvelables,
- de maîtriser les consommations d'énergie
- d'œuvrer pour une bonne qualité de l'air.

Ce plan contient un diagnostic du territoire, une stratégie territoriale, un plan d'actions ainsi qu'un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées. Il doit être révisé tous les 6 ans.

Territoire d'Energie 47 avec son chargé de mission et le bureau d'études Vizea Bordeaux accompagnent les différentes parties prenantes lors de l'élaboration de ce plan avec un **appui humain, technique et financier**.

Souhaitant répondre aux enjeux nationaux et mondiaux portant sur le développement durable, Territoire d'Energie 47 souhaite aussi effectuer ce plan climat avec les territoires non obligés, soit 7 intercommunalités dans le Lot-et-Garonne. L'accompagnement financier pour l'élaboration du plan climat s'élève à 60% pour ces EPCI non obligés.

TÉLÉCOMMUNICATION
ET FIBRE OPTIQUE

SAINT PARDOUX



branchements des riverains. Ce projet complexe, engagé en travaux en 2019, s'est inscrit dans un programme plus global de rénovation (réseaux d'eau, assainissement et voirie) de la rue souhaitée par la commune. L'opération sur les réseaux secs engagée par TE 47 sera achevée en novembre 2020.

Ce projet souhaité par la commune depuis 2015, a été réalisé en coordination avec les travaux d'effacement des réseaux de distribution et d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage de TE 47. Il s'agit d'une opération de création de réseau souterrain de télécommunication, qui accueille le réseau cuivre existant d'Orange et prochainement le futur réseau THD déployé par Lot-et-Garonne Numérique (LGNum). D'un coût de 47 000 Euros HT, il est cofinancé par TE 47, la commune, LGNum et Orange, et a consisté en la création dans la rue Daniel ROUX sur plus de 1400 mètres d'un réseau en fourreaux PVC avec chambres de tirages jusqu'aux habitations permettant le raccordement souterrain des 52

**Guy CLUA**

Vice Président

Délégation Numérique
Mandat 2014-2020**466 401€ TTC**TRAVAUX DE
DISSIMULATION DONT 199 128€
D'OUVRAGE CONSTRUIT POUR LOT-
ET-GARONNE NUMÉRIQUE**23 OPÉRATIONS**DE DISSIMULATION
COORDONNÉE
DES RÉSEAUX**8****OPÉRATIONS**TÉLÉCOM TRAITÉES EN 2019 POUR
LE COMPTE DE LOT-ET-GARONNE
NUMÉRIQUE (PROPRIÉTÉ DE L'OU-
VRAGE CONSTRUIT TRANSFÉRÉE
À LGNUM

POINT D'ÉTAPE SUR LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT

TE 47 cofinance le déploiement du réseau Très Haut Débit par Lot-et-Garonne Numérique à hauteur de 500 000€ pendant 5 ans.

La construction du réseau public de fibre optique par Lot-et-Garonne Numérique s'est intensifiée en 2019. 10 000 prises étaient construites en fin d'année sur les 44 000 prévues à terme.

Le réseau de collecte était également bien avancé, ce qui constitue un prérequis à l'ouverture commerciale.

En terme de phasage, les travaux de distribution ont démarré sur l'ensemble du 1er lot annuel (cf. carte). Les études ont également été lancées sur le 2ème lot annuel (20 zones).

Les premiers secteurs ont été ouverts à la commercialisation à **Estillac, Sérignac-sur-Garonne, Gontaud-de-Nogaret et Birac/Trec**, au cours du dernier trimestre et les premiers abonnés ont pu être raccordés au très haut débit.

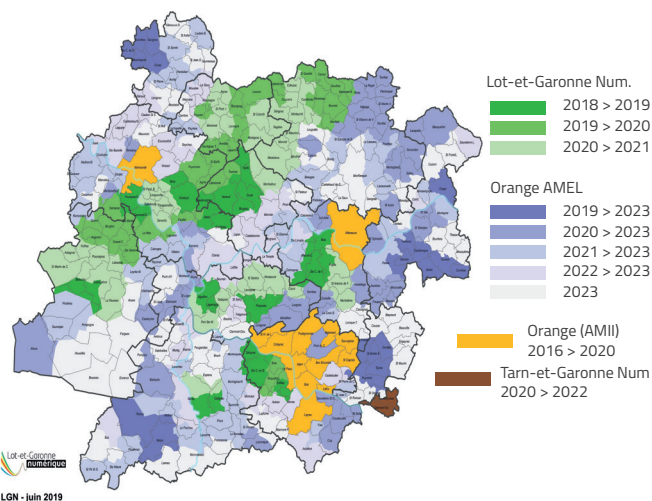
A côté du réseau téléphonique existant, le recours aux appuis électriques est nécessaire pour disposer d'une infrastructure où déployer les câbles.

Les engagements obtenus auprès de l'opérateur, grâce à la signature de la convention AMEL en septembre avec Orange, permettront de **déployer deux fois plus vite la fibre optique pour une couverture totale du département d'ici 2023**, alors que le plan initial qui a débuté en 2018 s'étalait sur 10 ans.

LGNum déploiera les 44 000 prises optiques dont les travaux ont commencé cette année et s'achèveront en 2021, et parallèlement, Orange déploiera 103 000 prises optiques dès 2019 et jusqu'en 2023, pour achever la couverture totale du département en moins de 5 ans !

D'ici 2023, l'intervention complémentaire publique et privée aura générée **un investissement de 200 millions d'euros et la création de 300 emplois** pour déployer la fibre optique sur l'ensemble du département.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE, PLANIFICATION



La Société d'Economie Mixte (Sem) AVERGIES a été créée le 29 avril 2019 à l'initiative de TE 47 et de ses co-actionnaires, Séolis PROD, Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charente et Crédit Agricole Aquitaine.

FICHE D'IDENTITÉ DE LA SEM AVERGIES

NOM : AVERGIES

TYPE : Société d'Économie Mixte

ACTIONNAIRES : TE 47 -85%, Séolis PROD -10%, Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes -2,7%, Crédit Agricole Aquitaine -2,3%

GESTION : Conseil d'Administration constitué de 16 représentants

CAPITAL : 5,3 millions d'euros

PRÉSIDENT – DIRECTEUR GÉNÉRAL : Jean GALLARDO

SIÈGE SOCIAL : 26 rue Diderot – AGEN

CONTACT : contact@avergies.fr



UN INVESTISSEUR AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La capacité de financement de la Sem est mise au service des projets des territoires lot-et-garonnais.

L'objectif est multiple :

- Accélérer le développement de projets grâce à l'apport de fonds propres ;
- Partager la valeur économique en facilitant les prises de participations des acteurs locaux au travers du financement citoyen.
- Réinvestir les dividendes au bénéfice des collectivités de Lot-et-Garonne en faveur de la transition énergétique.



SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Centrales solaires sur toitures, en auto-consommation ou en injection. Ombrières de parking. Centrales au sol.



MÉTHANISATION

Participation à la réalisation d'unité de méthanisation à dominante agricole. Objectif prioritaire d'injecter le biométhane dans les réseaux de gaz naturel.



STATIONS DE DISTRIBUTION BioGNV

Participation à la réalisation de station de distribution de carburant alternatif BioGNV permettant de valoriser localement le biométhane produit par le secteur agricole départemental.



AUTRES PROJETS

Hydroélectricité, production de chaleur à partir de biomasse, éolien, stockage d'énergie...

UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS BIEN ENGAGÉE DÈS 2019

• Solaire :

- ▶ Création d'une société de projet dédiée au développement d'ombrières « OMBRIERES SOLAIRES 47 » et développement de plusieurs projets sur domaine public et privé
- ▶ Proposition à divers maîtres d'ouvrages publics et privés pour couvrir leurs toitures avec du PV ou développer des centrales PV au sol

• BioGNV :

- ▶ Investissement dans une station de distribution à Villeneuve-sur-Lot et démarrage des études pour une 2ème station sur la ZAC de la Confluence à Damazan

• Biomasse :

- ▶ Finalisation des engagements pour participer aux investissements de la future chaufferie bois du Center Parcs de Pindères et Beauziac



Projet chaufferie bois - Center Parc

REPERTOIRE DES ACTES ADMINISTRATIFS 2019

ARRÊTÉS

2019-001-AGAR • 21/01/19

Institutions et vie politique
arrêté délégation temporaire attribuée à M Ponthoreau en l'absence de M Gallardo
Dépôt en préfecture : 22/01/19

2019-002-AGAR • 21/01/19

Institutions et vie politique
arrêté délégation temporaire attribuée à JM Causse en l'absence de M Gallardo
Dépôt en préfecture : 22/01/19

2019-003-AGAR • 05/11/19

Institutions et vie politique
arrêté délégation temporaire attribuée à M Ponthoreau en l'absence de M Gallardo
Dépôt en préfecture : 08/11/19

2019-004-AGAR • 05/11/19

Institutions et vie politique
arrêté délégation temporaire attribuée à JM Causse en l'absence de M Gallardo
Dépôt en préfecture : 08/11/19

2019-005-AGAR • 29/11/19

Institutions et vie politique
arrêté délégation temporaire attribuée à M Causse pour la commission Mapa
Dépôt en préfecture : 08/11/19

2019-006-AGAR • 29/11/19

Institutions et vie politique
arrêté délégation temporaire attribuée à M Causse pour la CAO
Dépôt en préfecture : 08/11/19

2019-007-AGAR • 18/11/19

Finances locales acte constitutif régie de recettes et d'avances Territoire Solaire 47
Dépôt en préfecture : 19/11/19

DÉCISION DU PRÉSIDENT

2019-001-AGDP • 04/01/19

Commande publique - services
Contrat d'assistance et maintenance informatique (CAM) à points
Dépôt en préfecture : 08/01/19

2019-002-AGDP • 09/01/19

Commande publique - services
Avenant n°2 à la procédure adaptée du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un réseau de chaleur sur la commune d'Aiguillon
Dépôt en préfecture : 10/01/19

2019-003-AGDP • 16/01/19

Commande publique - services
Fourniture et pose de deux capteurs de présence sur borne de charge pour véhicules électriques
Dépôt en préfecture : 17/01/19

2019-004-AGDP • 21/01/19

Commande publique - services
Prolongation de la location d'un véhicule de service électrique - avenant n°2
Dépôt en préfecture : 21/01/19

2019-005-AGDP • 21/01/19

Commande publique - services
Contrat de maintenance corrective et d'assistance téléphonique relatif au progiciel de suivi des opérations du Sdee 47
Dépôt en préfecture : 22/01/19

2019-006-AGDP • 30/01/19

Commande publique - services
Folcage de la flotte automobile du Sdee 47
Dépôt en préfecture : 30/01/19

2019-007-AGDP • 30/01/19

Commande publique - services
Géodétection des réseaux pour la création du réseau de chaleur à Aiguillon
Dépôt en préfecture : 30/01/19

2019-008-AGDP • 11/02/19

Commande publique - fournitures
Fourniture de papeterie, consommables informatiques et articles de bureau
Dépôt en préfecture : 12/02/19

2019-009-AGDP • 11/02/19

Commande publique - services
Avenant n°2 à la procédure adaptée du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un réseau de chaleur sur la commune de Castillonnes
Dépôt en préfecture : 12/02/19

2019-010-AGDP • 18/02/19

Commande publique - services
Publication d'une annonce de recrutement d'un animateur ENR
Dépôt en préfecture : 20/02/19

2019-011-AGDP • 18/02/19

Commande publique - services
Modifications des fonctionnalités du logiciel technique du Sdee 47
Dépôt en préfecture : 20/02/19

2019-012-AGDP • 18/02/19

Commande publique - services
Etude anticipée de raccordement HTA pour un projet de centrale photovoltaïque à Nicole
Dépôt en préfecture : 20/02/19

2019-013-AGDP • 18/02/19

Commande publique - services
Etude anticipée de raccordement HTA pour un projet de centrale photovoltaïque à Monflanquin
Dépôt en préfecture : 20/02/19

2019-014-AGDP • 19/02/19

Commande publique - services
Utilisation d'une plateforme internet facilitant les obligations de maître d'ouvrage imposées par le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011
Dépôt en préfecture : 20/02/19

2019-015-AGDC • 25/02/19

Finances locales
Débat d'orientation budgétaire 2019
Dépôt en préfecture : 27/02/19

2019-016-AGDC • 25/02/19

Institutions et vie politique
Approbation des transferts de compétences optionnelles demandés par des communes membres
Dépôt en préfecture : 27/02/19

2019-017-AGDC • 25/02/19

Finances locales
Modification des modalités financières d'exercice de la compétence optionnelle «éclairage public» et adaptation du guide des CTAF
Dépôt en préfecture : 27/02/19

2019-018-AGDC • 25/02/19

Commande publique - services
Adhésion du Sdee 47 à l'ATEE et à son club BioGaz
Dépôt en préfecture : 27/02/19

2019-019-AGDC • 25/02/19

Commande publique - services
Adhésion du Sdee 47 à Enerplan
Dépôt en préfecture : 27/02/19

2019-020-AGDC • 25/02/19

Domaine et patrimoine
Convention d'occupation temporaire du domaine public de la commune du Mas d'Agenais en vue de l'installation et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque
Dépôt en préfecture : 27/02/19

2019-021-AGDC • 25/02/19

Commande publique - services
Lancement de l'appel d'offres ouvert portant sur la maintenance d'infrastructures de charge pour véhicules électriques dans le cadre du groupement de commandes des syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine
Dépôt en préfecture : 27/02/19

2019-022-AGDC • 25/02/19

Institutions et vie politique
Compte-rendu des délégations accordées au Président
Dépôt en préfecture : 27/02/19

2019-023-AGDC • 25/02/19

Ressources Humaines
Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{er} classe à temps complet
Dépôt en préfecture : 27/02/19

2019-024-AGDC • 25/02/19

Ressources Humaines
Instauration du versement d'heures supplémentaires dans le cadre d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires au profit du personnel du Sdee 47 pour la réalisation de missions limitativement énumérées
Dépôt en préfecture : 27/02/19

2019-025-AGDB • 25/02/19

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : effacement des réseaux rue de la Grande Muraille à Foulayronnes
Dépôt en préfecture : 27/02/19

2019-026-AGDB • 25/02/19

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : effacement des réseaux rue Mermoz à Boé
Dépôt en préfecture : 27/02/19

2019-027-AGDB • 25/02/19

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : dissimulation bourg à Montestruc
Dépôt en préfecture : 27/02/19

2019-028-AGDB • 25/02/19

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : extension le Roudé à Duras
Dépôt en préfecture : 27/02/19

2019-029-AGDB • 25/02/19

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : effacement rue René Cassin à Agen
Dépôt en préfecture : 27/02/19

2019-030-AGDB • 25/02/19

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : dissimulation bourg à Lougratte
Dépôt en préfecture : 27/02/19

2019-031-AGDB • 25/02/19

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : parking salle des fêtes à Dondas
Dépôt en préfecture : 27/02/19

2019-032-AGDB • 25/02/19

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux de signalisation lumineuse tricolore par des fonds de concours : rénovation contrôleur de feu tricolore Rontin/Coubertin à Nérac
Dépôt en préfecture : 27/02/19

2019-033-AGDB • 25/02/19

Commande publique - travaux
Avenant n°1 à la procédure adaptée portant sur la création d'une installation thermovoltaïque couplée à une centrale de traitement de l'air à Prayssas
Dépôt en préfecture : 27/02/19

2019-034-AGDP • 07/03/19

Commande publique - services
Mission de conseil financier pour les projets de production ou de distribution d'énergie renouvelable
Dépôt en préfecture : 11/03/19

2019-035-AGDP • 11/03/19

Commande publique - services
Calorifugeage de la tuyauterie dans le cadre de la création d'une installation thermovoltaïque la Halle de Prayssas
Dépôt en préfecture : 14/03/19

2019-036-AGDB • 11/03/19

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : effacement des réseaux rue Mermoz à Boé (modificatif)
Dépôt en préfecture : 14/03/19

2019-037-AGDB • 11/03/19

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : effacement des réseaux square des Pyrénées à Boé
Dépôt en préfecture : 14/03/19

2019-038-AGDB • 11/03/19

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : effacement des réseaux rue de la Mairie (monument aux morts) à Boé
Dépôt en préfecture : 14/03/19

2019-039-AGDP • 25/03/19

Commande publique - travaux
Réalisation d'une tranchée pour le raccordement d'une installation de production photovoltaïque sur l'extension de la toiture du gymnase au Mas d'Agenais
Dépôt en préfecture : 25/03/19

2019-040-AGDC • 25/03/19

Finances locales
Budget principal du Sdee 47 : approbation du compte de gestion 2018 dressé par le comptable assignataire du Trésor Public
Dépôt en préfecture : 28/03/19

2019-041-AGDC • 25/03/19

Finances locales
Budget principal du Sdee 47 : approbation du compte administratif 2018
Dépôt en préfecture : 28/03/19

2019-042-AGDC • 25/03/19

Finances locales
Budget principal du Sdee 47 : affectation des résultats 2018 au budget primitif 2019
Dépôt en préfecture : 28/03/19

2019-043-AGDC • 25/03/19

Finances locales
Budget principal du Sdee 47 : adoption du budget primitif 2019
Dépôt en préfecture : 28/03/19

2019-044-AGDC • 25/03/19

Finances locales
Budget annexe de prestations de service de l'éclairage public : approbation du compte de gestion 2018 dressé par le comptable assignataire du Trésor Public
Dépôt en préfecture : 28/03/19

2019-045-AGDC • 25/03/19

Finances locales
Budget annexe de prestations de service de l'éclairage public : approbation du compte administratif 2018
Dépôt en préfecture : 28/03/19

2019-046-AGDC • 25/03/19

Finances locales
Budget annexe de prestations de service de l'éclairage public : affectation des résultats 2018 au budget primitif 2019
Dépôt en préfecture : 28/03/19

2019-047-AGDC • 25/03/19

Finances locales
Budget annexe de prestations de service de l'éclairage public : adoption du budget primitif 2019
Dépôt en préfecture : 28/03/19

2019-048-AGDC • 25/03/19

Finances locales
Budget annexe de la Régie à Autonomie Financière pour la production d'énergies renouvelables : approbation du compte de gestion 2018 dressé par le comptable assignataire du Trésor Public
Dépôt en préfecture : 28/03/19

2019-049-AGDC • 25/03/19

Finances locales
Budget annexe de la Régie à Autonomie Financière pour la production d'énergies renouvelables : approbation du compte administratif 2018
Dépôt en préfecture : 28/03/19

2019-050-AGDC • 25/03/19

Finances locales
Budget annexe de la Régie à Autonomie Financière pour la production d'énergies renouvelables : affectation des résultats 2018 au budget primitif 2019
Dépôt en préfecture : 28/03/19

2019-051-AGDC • 25/03/19

Finances locales
Budget annexe de la Régie à Autonomie Financière pour la production d'énergies renouvelables : adoption du budget primitif 2019
Dépôt en préfecture : 28/03/19

2019-052-AGDC • 25/03/19

Finances locales
Budget annexe du service public administratif des installations de recharge des véhicules électriques : approbation du compte de gestion 2018 dressé par le comptable assignataire du Trésor Public
Dépôt en préfecture : 28/03/19

2019-053-AGDC • 25/03/19

Finances locales
Budget annexe du service public administratif des installations de recharge des véhicules électriques : approbation du compte administratif 2018
Dépôt en préfecture : 28/03/19

2019-054-AGDC • 25/03/19

Finances locales
Budget annexe du service public administratif des installations de recharge des véhicules électriques : affectation des résultats 2018 au budget primitif 2019
Dépôt en préfecture : 28/03/19

2019-055-AGDC • 25/03/19

Finances locales
Budget annexe du service public administratif des installations de recharge des véhicules électriques : adoption du budget primitif 2019
Dépôt en préfecture : 28/03/19

2019-056-AGDC • 25/03/19

Finances locales
Contributions des communes pour l'année 2019
Dépôt en préfecture : 28/03/19

2019-057-AGDC • 25/03/19

Institutions et vie politique
Approbation des transferts de compétences optionnelles demandés par des communes membres
Dépôt en préfecture : 28/03/19

2019-058-AGDC • 25/03/19

Commande publique - DSP Avenant n°4 à la convention de concession portant sur la distribution publique de gaz naturel avec GRDF
Dépôt en préfecture : 28/03/19

2019-059-AGDC • 25/03/19

Commande publique - services
Convention avec le Centre de Gestion 47 d'adhésion aux ateliers pratiques
Dépôt en préfecture : 28/03/19

AR PREFECTURE

047-21170049-20201110-2020-070-DE • 29/04/19

Commande publique - services
Finances locales - fonds de concours

Protocole d'accord transactionnel entre le Sdee 47
Financement de travaux d'éclairage public par des

des sociétés Electromontage Réseaux, CEPECA,
DEMARAI, BARDE Sud-Ouest, DELAVOIX et SDEL
Réseaux Aquitaine
Dépôt en préfecture : 28/03/19

2019-061-AGDC • 25/03/19

Finances locales

Pacte d'actionnaires entre le Sdee 47, SEOLIS
PROD, La Caisse d'Epargne et de prévoyance
Aquitaine-Poitou-Charente et la Caisse Régionale
de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine
Dépôt en préfecture : 28/03/19

2019-062-AGDC • 25/03/19

Institutions et vie politique

Compte-rendu des délégations accordées au
Président
Dépôt en préfecture : 28/03/19

2019-063-AGDC • 25/03/19

Institutions et vie politique

Compte-rendu des délégations accordées au
Bureau Syndical
Dépôt en préfecture : 28/03/19

2019-064-AGDP • 04/04/19

Commande publique - services

Remise en état des véhicules de service en
location dans le cadre de leur restitution
Dépôt en préfecture : 04/04/19

2019-065-AGDP • 04/04/19

Commande publique - services

Organisation d'une conférence sur la stratégie
solaire du Sdee 47 sur le Département de Lot-et-
Garonne
Dépôt en préfecture : 04/04/19

2019-066-AGDP • 04/04/19

Commande publique - services

Commande d'une licence antivirus Client Fsecure
Dépôt en préfecture : 11/04/19

2019-067-AGDP • 11/04/19

Commande publique - services

Formation sur le montage de projets bois-énergie
- stade Enerbois
Dépôt en préfecture : 12/04/19

2019-068-AGDP • 18/04/19

Commande publique - services

Participation du Sdee 47 au Congrès Triennal de la
FNCCR à Nice
Dépôt en préfecture : 18/04/19

2019-069-AGDP • 23/04/19

Commande publique - services

Formation de trois agents sur la Norme NF C17
200 portant sur l'éclairage public en extérieur
Dépôt en préfecture : 24/04/19

2019-070-AGDP • 24/04/19

Commande publique - services

Formation «habilitation électrique» en interne
pour les agents du Sdee 47 concernés
Dépôt en préfecture : 26/04/19

2019-071-AGDP • 24/04/19

Commande publique - fournitures

Fourniture et installation de matériel informatique
(ordinateur portable)
Dépôt en préfecture : 26/04/19

2019-072-AGDP • 24/04/19

Commande publique - fournitures

Fourniture et installation de matériel informatique
(lecteur de sauvegarde)
Dépôt en préfecture : 29/04/19

2019-073-AGDB • 24/04/19

Finances locales - fonds de concours

Financement de travaux d'électrification par
des fonds de concours : avenue des Landes à
Damazan
Dépôt en préfecture : 30/04/19

2019-074-AGDB • 29/04/19

Finances locales - fonds de concours

Financement de travaux d'électrification par des
fonds de concours : avenue d'Aquitaine à Boé
Dépôt en préfecture : 30/04/19

2019-075-AGDB • 29/04/19

Finances locales - fonds de concours

Financement de travaux d'électrification par des
fonds de concours : rue Ducourneau à Agen
Dépôt en préfecture : 30/04/19

2019-076-AGDB • 29/04/19

Finances locales - fonds de concours

Financement de travaux d'électrification par des
fonds de concours : rue René Cassin à Agen
Dépôt en préfecture : 30/04/19

2019-077-AGDB • 29/04/19

Finances locales - fonds de concours

Financement de travaux d'électrification par des
fonds de concours : place du poids de la ville à Agen
Dépôt en préfecture : 30/04/19

Finances locales - fonds de concours

Financement de travaux d'électrification par des
fonds de concours : avenue de la République à Agen

Dépôt en préfecture : 30/04/19

2019-079-AGDB • 29/04/19

Finances locales - fonds de concours

Financement de travaux d'électrification par
des fonds de concours : dissimulation bourg à
Villebramar
Dépôt en préfecture : 30/04/19

2019-080-AGDB • 29/04/19

Finances locales - fonds de concours

Financement de travaux d'électrification par des
fonds de concours : effacement bourg à Saint
Antoine de Ficalba
Dépôt en préfecture : 30/04/19

2019-081-AGDB • 29/04/19

Finances locales - fonds de concours

Financement de travaux d'électrification par des
fonds de concours : effacement La Pessegère à
Fargues sur Ourbise
Dépôt en préfecture : 30/04/19

2019-082-AGDB • 29/04/19

Finances locales - fonds de concours

Financement de travaux d'éclairage public par des
fonds de concours : extension secteur Bellerives à
Saint Romain le Noble
Dépôt en préfecture : 30/04/19

2019-083-AGDB • 29/04/19

Finances locales - fonds de concours

Financement de travaux d'éclairage public par des
fonds de concours : extension secteur Chaufferie à
Saint Romain le Noble
Dépôt en préfecture : 30/04/19

2019-084-AGDB • 29/04/19

Finances locales - fonds de concours

Financement de travaux d'éclairage public par des
fonds de concours : aménagement du bourg à
Paillioles
Dépôt en préfecture : 30/04/19

2019-085-AGDP • 30/04/19

Commande publique - services

Remplacement et reprogrammation de la carte
d'un feu de signalisation lumineuse tricolore à
Nérac
Dépôt en préfecture : 30/04/19

2019-086-AGDP • 30/04/19

Commande publique - fournitures

Acquisition d'appareils de mesure pour le service
Eclairage Public
Dépôt en préfecture : 02/05/19

2019-087-AGDP • 30/04/19

Commande publique - services

Formation de deux agents sur l'étude
photométrique d'installations d'éclairage public
Dépôt en préfecture : 07/05/19

2019-088-AGDB • 06/05/19

Finances locales - fonds de concours

Financement de travaux d'éclairage public par
des fonds de concours : rue du Marché à Laroque
Timbaut
Dépôt en préfecture : 09/05/19

2019-089-AGDB • 06/05/19

Commande publique - services

Procédure adaptée portant sur la fourniture, la
mise en œuvre et la maintenance d'un logiciel SIG
incluant des outils métiers
Dépôt en préfecture : 09/05/19

2019-090-AGDP • 09/05/19

Commande publique - services

Renouvellement d'un pack d'unités de publication
de marchés publics sur Marchés Online
Dépôt en préfecture : 10/05/19

2019-091-AGDC • 13/05/19

Finances locales

Budget principal du Sdee 47 : décision modificative
n°1
Dépôt en préfecture : 15/05/19

2019-092-AGDC • 13/05/19

Institutions et vie politique

Approbation des transferts de compétences
optionnelles demandés par des communes
membres
Dépôt en préfecture : 15/05/19

2019-093-AGDC • 13/05/19

Commande publique - DSP

Saisine de la CCSPL dans le cadre du projet de
contrat de concession de distribution de gae
naturel sur les communes de Duras, Savignac de
Duras, Baleyssagues et Esclottes
Dépôt en préfecture : 15/05/19

2019-094-AGDC • 13/05/19

Environnement

Réseau de chaleur de Castillonnières : règlement de
service, police d'abonnement et tarif
Dépôt en préfecture : 15/05/19

2019-095-AGDC • 13/05/19

Finances locales - fonds de concours

Avenant n°1 à la convention de fonds de concours
pour le déploiement d'un réseau Très Haut Débit
en Lot-et-Garonne 2017-2021 avec Lot-et-
Garonne Numérique
Dépôt en préfecture : 15/05/19

2019-096-AGDC • 13/05/19

Commande publique - services

Avenant n°1 à la convention de prestations de
services pour l'accompagnement à l'élaboration de
conventions de servitudes et actes authentiques
avec Lot-et-Garonne Numérique
Dépôt en préfecture : 15/05/19

2019-097-AGDC • 13/05/19

Ressources Humaines

Fixation des ratios «promus/promouvables» pour
l'année 2019
Dépôt en préfecture : 15/05/19

2019-098-AGDC • 13/05/19

Ressources Humaines

Création d'un poste d'ingénieur principal à temps
complet
Dépôt en préfecture : 15/05/19

2019-099-AGDC • 13/05/19

Ressources Humaines

Autorisation de recruter un agent contractuel sur
un emploi non permanent pour faire face à un
besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
: archiviste
Dépôt en préfecture : 15/05/19

2019-100-AGDC • 13/05/19

Institutions et vie politique

Compte-rendu des délégations accordées au
Président
Dépôt en préfecture : 15/05/19

2019-101-AGDC • 13/05/19

Institutions et vie politique

Compte-rendu des délégations accordées au
Bureau Syndical
Dépôt en préfecture : 15/05/19

2019-102-AGDP • 27/05/19

Commande publique - fournitures

Commande d'objet publicitaires pour le concours
Ecoloustics 2019
Dépôt en préfecture : 28/05/19

2019-103-AGDP • 22/05/19

Commande publique - travaux

Réalisation de tranchées techniques pour
l'éclairage public dans le cadre de travaux
coordonnés à Bias
Dépôt en préfecture : 28/05/19

2019-104-AGDP • 27/05/19

Commande publique - services

Formation d'agents au logiciel Draftsight (logiciel
de Conception Assistée par Ordinateur en 2D)
Dépôt en préfecture : 28/05/19

2019-105-AGDP • 27/05/19

Commande publique - services

Insertion et publication de trois offres d'emploi
dans un espace spécialisé
Dépôt en préfecture : 28/05/19

2019-106-AGDP • 27/05/19

Commande publique - services

Vol Agen/Paris (aller/retour) pour la classe de l'école
d'Aubiac, gagnante du concours Ecoloustics 2019
Dépôt en préfecture : 12/06/19

2019-107-AGDP • 17/06/19

Commande publique - services

Emission, fourniture et livraison de titres-
restaurant
Dépôt en préfecture : 18/06/19

2019-108-AGDB • 17/06/19

Finances locales - fonds de concours

Financement de travaux d'électrification par des
fonds de concours : effacement boulevard Jean
Darlan à Nérac
Dépôt en préfecture : 19/06/19

2019-109-AGDB • 17/06/19

Finances locales - fonds de concours

Financement de travaux d'électrification par des
fonds de concours : raccordement Grateloup Saint
Gayrand
Dépôt en préfecture : 19/06/19

2019-110-AGDB • 17/06/19

Finances locales - fonds de concours

Financement de travaux d'électrification par des
fonds de concours : effacement rue Lalande à Layrac
Dépôt en préfecture : 19/06/19

2019-111-AGDB • 17/06/19

Finances locales - fonds de concours

Financement de travaux d'éclairage public par des
fonds de concours : rénovation à Laugnac
Dépôt en préfecture : 19/06/19

2019-112-AGDB • 17/06/19

Finances locales - fonds de concours

Financement de travaux d'éclairage public par des
fonds de concours : cours Romas à Nérac
Dépôt en préfecture : 19/06/19

2019-113-AGDB • 17/06/19

Finances locales - fonds de concours

Financement de travaux de signalisation
lumineuse tricolore par des fonds de concours :
carrefour Opéra à Nérac
Dépôt en préfecture : 19/06/19

2019-114-AGDB • 17/06/19

Commande publique - services

Procédure adaptée portant sur la mission
d'assistance à l'élaboration et la mise en œuvre
de Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) à
destination d'EPCI de Lot-et-Garonne
Dépôt en préfecture : 19/06/19

2019-115-AGDP • 20/06/19

Commande publique - services

Mission de contrôle technique pour la construction
d'une installation de production photovoltaïque
sur l'extension du gymnase du Mas d'Agenais
Dépôt en préfecture : 21/06/19

2019-116-AGDP • 27/06/19

Commande publique - services

Conception graphique du rapport d'activité 2018
du Sdee 47
Dépôt en préfecture : 02/07/19

2019-117-AGDC • 01/07/19

Finances locales

Budget principal du Sdee 47 : décision modificative n°2
Dépôt en préfecture : 04/07/19

2019-118-AGDC • 01/07/19

Finances locales

Modalités de financement des travaux
d'enfouissement ou d'effacement des ouvrages de
distribution d'énergie électrique en coordination
avec des travaux de télécommunication :
prolongation de la modification des participations
pour les communes situées en zone de réseau
FTTH d'initiative publique
Dépôt en préfecture : 04/07/19

2019-119-AGDC • 01/07/19

Finances locales

Régularisation des opérations pour compte
de tiers pour les travaux d'enfouissement des
réseaux de télécommunications : prise en charge
de la TVA non récupérée par le Sdee 47
Dépôt en préfecture : 04/07/19

2019-120-AGDC • 01/07/19

Finances locales

Réseau de chaleur d'Aiguillon : règlement de
service, police d'abonnement et tarif
Dépôt en préfecture : 04/07/19

2019-121-AGDC • 01/07/19

Commande publique - DSP

Concession de distribution de gaz naturel sur
les communes de Duras, Savignac de Duras,
Baleyssagues et Esclottes
Dépôt en préfecture : 04/07/19

2019-122-AGDC • 01/07/19

Commande publique

Création d'un groupement de commande entre
le Sdee 47, la SEM AVERGIES et ses sociétés
partenaires
Dépôt en préfecture : 04/07/19

2019-123-AGDC • 01/07/19

Domaine et patrimoine

Contrat de livraison de Certificats d'Economie
d'Energie avec la société Pétrole et Dérivés
Dépôt en préfecture : 04/07/19

2019-124-AGDC • 01/07/19

Commande publique - services

Convention de prestations de services entre le
Sdee 47 et la SEM AVERGIES
Dépôt en préfecture : 04/07/19

2019-125-AGDC • 01/07/19

Commande publique - services

Convention pour la maintenance d'infrastructures
d'éclairage entre le Sdee 47 et la communauté
de communes du Confluent et des Coteaux de
Prayssas
Dépôt en préfecture : 04/07/19

2019-126-AGDC • 01/07/19

Commande publique - services

Convention pour la gestion des abonnements au
service MOBIVE entre le Sdee 47 et le SDEER 17
Dépôt en préfecture : 04/07/19

2019-127-

047-21470049-20201110-2020-070-DE • 02/09/19
 Institutions et vie politique
 Modification des statuts du Sdee 47
 Dépôt en préfecture : 04/07/19

2019-131-AGDC • 01/07/19
 Institutions et vie politique
 Mandat spécial accordé pour le congrès 2019 de la FNCCR
 Dépôt en préfecture : 04/07/19

2019-132-AGDC • 01/07/19
 Institutions et vie politique • Compte-rendu des délégations accordées au Président
 Dépôt en préfecture : 04/07/19

2019-133-AGDC • 01/07/19
 Institutions et vie politique
 Compte-rendu des délégations accordées au Bureau Syndical
 Dépôt en préfecture : 04/07/19

2019-134-AGDP • 05/07/19
 Commande publique - services
 Contrat de prestations avec la SNCF concernant des travaux d'électrification : missions de sécurité ferroviaire sur Sauveterre-la-Lémance
 Dépôt en préfecture : 10/07/19

2019-135-AGDP • 19/07/19
 Commande publique - services
 Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le développement de la mobilité au GNV et bioGNV en Lot-et-Garonne - Lot 1 : identification et mobilisation des acteurs du territoire autour de la mobilité au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) et au bioGNV en Lot-et-Garonne
 Dépôt en préfecture : 19/07/19

2019-136-AGDP • 19/07/19
 Commande publique - services
 Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le développement de la mobilité au GNV et bioGNV en Lot-et-Garonne - Lot 2 : études de faisabilité pour l'implantation de stations d'avitaillement ouvertes au public en Lot-et-Garonne
 Dépôt en préfecture : 19/07/19

2019-137-AGDP • 19/07/19
 Commande publique - services
 Abonnement aux services de conseil juridique téléphonique
 Dépôt en préfecture : 22/07/19

2019-138-AGDP • 21/07/19
 Commande publique - services
 Formation «achat public d'électricité et de gaz naturel» pour un agent du service Energie
 Dépôt en préfecture : 01/08/19

2019-139-AGDP • 09/08/19
 Commande publique - services • Conception graphique du rapport de concession Gaz 2017
 Dépôt en préfecture : 09/08/19

2019-140-AGDP • 12/08/19
 Finances locales
 Demande de subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur à Lavardac dans le cadre de l'animation bois énergie
 Dépôt en préfecture : 13/08/19

2019-141-AGDP • 12/08/19
 Commande publique - services
 Réalisation d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur bois-énergie sur la commune de Lavardac
 Dépôt en préfecture : 13/08/19

2019-142-AGDP • 02/09/19
 Commande publique - travaux
 Réalisation de travaux de plomberie dans le logement de la conciergerie
 Dépôt en préfecture : 05/09/19

2019-143-AGDB • 02/09/19
 Finances locales - fonds de concours
 Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : effacement impasse d'Auriou à Aubiac
 Dépôt en préfecture : 05/09/19

2019-144-AGDB • 02/09/19
 Finances locales - fonds de concours
 Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : effacement maison de Garonne à Boé
 Dépôt en préfecture : 05/09/19

2019-145-AGDB • 02/09/19
 Finances locales - fonds de concours
 Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : effacement DR641 à Gontaud de Nogaret
 Dépôt en préfecture : 05/09/19

2019-146-AGDB • 02/09/19
 Finances locales - fonds de concours
 Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : effacement chemin de Monseigneur 2 à Layrac
 Dépôt en préfecture : 05/09/19

Finances locales - fonds de concours
 Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : effacement école de Mézin à

Nérac
 Dépôt en préfecture : 05/09/19

2019-148-AGDB • 02/09/19
 Finances locales - fonds de concours
 Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : effacement route du Pont de Barroy au Passage d'Agen
 Dépôt en préfecture : 05/09/19

2019-149-AGDB • 02/09/19
 Finances locales - fonds de concours
 Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : effacement poste Ruffiac à Ruffiac
 Dépôt en préfecture : 05/09/19

2019-150-AGDB • 02/09/19
 Finances locales - fonds de concours
 Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : raccordement EHPAD rue H. Cavaillet à Miramont de Guyenne
 Dépôt en préfecture : 05/09/19

2019-151-AGDB • 02/09/19
 Finances locales - fonds de concours
 Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : dissimulation BT bourg à Monviel
 Dépôt en préfecture : 05/09/19

2019-152-AGDB • 02/09/19
 Finances locales - fonds de concours
 Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : rénovation éclairage à Laroque Timbaut
 Dépôt en préfecture : 05/09/19

2019-153-AGDB • 02/09/19
 Finances locales - fonds de concours
 Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : mise en valeur Mairie à Laroque Timbaut
 Dépôt en préfecture : 05/09/19

2019-154-AGDB • 02/09/19
 Finances locales - fonds de concours
 Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : cheminement PMR école à Saint Maurin
 Dépôt en préfecture : 05/09/19

2019-155-AGDB • 02/09/19
 Finances locales - fonds de concours
 Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : remplacement luminaires Caponnals à Sainte Livrade
 Dépôt en préfecture : 05/09/19

2019-156-AGDB • 02/09/19
 Finances locales - fonds de concours
 Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : remplacement mât rue Trussart à Sainte Livrade
 Dépôt en préfecture : 05/09/19

2019-157-AGDB • 02/09/19
 Finances locales - fonds de concours
 Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : rue de la Chaudière à Sainte Livrade
 Dépôt en préfecture : 05/09/19

2019-158-AGDB • 02/09/19
 Finances locales - fonds de concours
 Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : cours de la Marne à Tonneins
 Dépôt en préfecture : 05/09/19

2019-159-AGDB • 02/09/19
 Finances locales - fonds de concours
 Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : aménagement de l'Esplanade de Guyenne à Pujols
 Dépôt en préfecture : 05/09/19

2019-160-AGDB • 02/09/19
 Finances locales - fonds de concours
 Financement de travaux d'éclairage d'infrastructures sportives par des fonds de concours : terrain de foot à Sainte Livrade
 Dépôt en préfecture : 05/09/19

2019-161-AGDB • 02/09/19
 Finances locales - fonds de concours
 Financement de signalisation lumineuse tricolore par des fonds de concours : carrefour de feu à Boudy de Beauregard
 Dépôt en préfecture : 05/09/19

2019-162-AGDB • 02/09/19
 Finances locales - fonds de concours
 Financement de signalisation lumineuse tricolore par des fonds de concours : école à Boudy de Beauregard
 Dépôt en préfecture : 05/09/19

2019-163-AGDB • 02/09/19
 Commande publique - travaux
 Procédure adaptée portant sur la construction d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois à Aiguillon
 Dépôt en préfecture : 05/09/19

2019-164-AGDP • 03/09/19
 Commande publique - services
 Réalisation d'une analyse financière prospective afin d'établir un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et un Plan Pluriannuel de Trésorerie pour la période 2020-2026
 Dépôt en préfecture : 05/09/19

2019-165-AGDB • 09/09/19
 Finances locales - fonds de concours
 Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : desserte électrique nouvelle école à Estillac
 Dépôt en préfecture : 11/09/19

2019-166-AGDB • 09/09/19
 Commande publique - services
 Procédure adaptée portant sur la maîtrise d'œuvre pour l'opération collective d'isolation de combles COCON 47
 Dépôt en préfecture : 11/09/19

2019-167-AGDB • 09/09/19
 Commande publique - travaux
 Procédure adaptée portant sur l'installation photovoltaïque en vente totale lot unique : espace sportif couvert du Mas d'Agenais
 Dépôt en préfecture : 11/09/19

2019-168-AGDP • 16/09/19
 Commande publique - services
 Contrôle réglementaire d'armoires de commande d'éclairage public
 Dépôt en préfecture : 16/09/19

2019-169-AGDP • 16/09/19
 Finances locales
 Demande de subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine pour le développement de la mobilité au GNV/bioGNV en Lot-et-Garonne
 Dépôt en préfecture : 18/09/19

2019-170-AGDP • 18/09/19
 Commande publique - services
 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la refonte du site internet du Sdee 47
 Dépôt en préfecture : 20/09/19

2019-171-AGDP • 18/09/19
 Commande publique - services
 Impression du rapport d'activité 2018 du Sdee 47
 Dépôt en préfecture : 20/09/19

2019-172-AGDP • 18/09/19
 Commande publique - services
 Affranchissement et envoi postal du rapport d'activité 2018 du Sdee 47
 Dépôt en préfecture : 20/09/19

2019-173-AGDP • 19/09/19
 Commande publique - services
 Maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques en Nouvelle-Aquitaine
 Dépôt en préfecture : 20/09/19

2019-174-AGDP • 24/09/19
 Commande publique - travaux
 Fourniture et pose de stores à enroulement extérieur pour les bureaux du service Energie
 Dépôt en préfecture : 26/09/19

2019-175-AGDC • 07/10/19
 Finances locales
 Budget principal du Sdee 47 : décision modificative n°3
 Dépôt en préfecture : 09/10/19

2019-176-AGDC • 07/10/19
 Finances locales
 Budget annexe SPA IRVE du Sdee 47 : décision modificative n°1
 Dépôt en préfecture : 09/10/19

2019-177-AGDC • 07/10/19
 Finances locales
 Réseau de chaleur d'Aiguillon : approbation du règlement de service, de la police d'abonnement et du tarif
 Dépôt en préfecture : 09/10/19

2019-178-AGDC • 07/10/19
 Commande publique - services
 Appel d'offres ouvert portant sur le contrôle technique des ouvrages neufs de distribution publique d'électricité dans le cadre du groupement de commandes des syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine
 Dépôt en préfecture : 09/10/19

2019-179-AGDC • 07/10/19
 Commande publique - services
 Appel d'offres ouvert portant sur la supervision, l'exploitation, la gestion de la monétique et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques en Nouvelle-Aquitaine
 Dépôt en préfecture : 09/10/19

2019-180-AGDC • 07/10/19
 Commande publique - services
 Procédure adaptée portant sur la maîtrise d'œuvre de travaux d'installations solaires en toiture
 Dépôt en préfecture : 09/10/19

2019-181-AGDC • 07/10/19
 Commande publique - services
 Lancement du marché portant sur l'établissement des diagnostics à réaliser sur les bâtiments publics des collectivités et EPCI candidats à COCON 47 sur le territoire du Lot-et-Garonne
 Dépôt en préfecture : 09/10/19

2019-182-AGDC • 07/10/19
 Commande publique - services
 Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires 2021-2024 lancé par le CDG 47
 Dépôt en préfecture : 09/10/19

2019-183-AGDC • 07/10/19
 Commande publique - services
 Convention avec trois EPCI TEPOS relatif à la mise en œuvre d'un contrat territorial
 Dépôt en préfecture : 09/10/19

2019-184-AGDC • 07/10/19
 Commande publique - services
 Conventions pour la maintenance d'éclairage de voies de zones d'activité et d'infrastructures sportives avec les EPCI
 Dépôt en préfecture : 09/10/19

2019-185-AGDC • 07/10/19
 Commande publique - services
 Convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité Basse Tension (BT) et Haute Tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques
 Dépôt en préfecture : 09/10/19

2019-186-AGDC • 07/10/19
 Commande publique - services
 Convention de partenariat entre la FNCCR et le Sdee 47 liée au concours Ecologiques
 Dépôt en préfecture : 09/10/19

2019-187-AGDC • 07/10/19
 Commande publique - services
 Contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2017-2020 : modification du taux de cotisation
 Dépôt en préfecture : 09/10/19

2019-188-AGDC • 07/10/19
 Ressources Humaines
 Délibération annulée suite erreur matérielle
 Dépôt en préfecture : 09/10/19

2019-189-AGDC • 07/10/19
 Domaine et patrimoine
 Acquisition d'un terrain à Villeneuve-sur-Lot pour la création d'une station de distribution de GNV
 Dépôt en préfecture : 09/10/19

2019-190-AGDC • 07/10/19
 Finances locales
 BioGNV : prise de participation de la SEM AVERGIES dans la SAS BIOGNV du Villenouveis
 Dépôt en préfecture : 09/10/19

2019-191-AGDC • 07/10/19
 Institutions et vie politique
 Compte-rendu des délégations accordées au Président
 Dépôt en préfecture : 09/10/19

2019-192-AGDC • 07/10/19
 Institutions et vie politique
 Compte-rendu des délégations accordées au Bureau Syndical
 Dépôt en préfecture : 09/10/19

2019-193-AGDP • 17/10/19
 Commande publique - services
 Insertion publicitaire dans le journal Sud-Ouest Eco pour la promotion du programme de mobilité au Gaz «Mobi'ogaz»
 Dépôt en préfecture : 17/10/19

2019-194-AGDP • 17/10/19
 Commande publique - fournitures
 Réalisation d'agendas personnalisés au millésime 2020
 Dépôt en préfecture : 17/10/19

2019-195-AGDP • 17/10/19
 Commande publique - services
 Insertion publicitaire dans le magazine spécialisé «Entraid'47» pour la promotion du programme de méthanisation «Cometh'47»
 Dépôt en préfecture : 17/10/19

2019-196-AGDP • 17/10/19
 Commande publique - services
 Veille juridique de la marque déposée MOBIVE (année 2020)
 Dépôt en préfecture : 17/10/19

2019-197-AGDP • 17/10/19
 Commande publique - travaux
 Modification du raccordement électrique d'une borne de charge pour véhicules électriques sur la place de la Mairie à Boé
 Dépôt en préfecture : 17/10/19

AR PREFECTURE

047-214700049-20201110-2020-070-05

Commande publique - services
Déplacement d'une borne de charge pour véhicules
Électriques aux places de la Mairie à Réf

Dépôt en préfecture : 17/10/19

2019-199-AGDP • 17/10/19

Commande publique - services Location de trois véhicules de service (Citroën C3)
Dépôt en préfecture : 17/10/19

2019-200-AGDP • 23/10/19

Commande publique - services
Avenant au contrat d'entretien de la chaufferie à bois déchéqueté sur la commune de Lagarrigue
Dépôt en préfecture : 24/10/19

2019-201-AGDP • 23/10/19

Commande publique - services
Prestations complémentaires pour mise à jour du plan d'affaires de la SEM AVERGIES
Dépôt en préfecture : 24/10/19

2019-202-AGDP • 23/10/19

Commande publique - services
Etude de l'impact juridique de la transformation éventuelle du Sdee 47 en syndicat mixte
Dépôt en préfecture : 24/10/19

2019-203-AGDP • 24/10/19

Commande publique - services
Renouvellement d'un pack d'unités de publication de marchés publics sur Marchés Online
Dépôt en préfecture : 24/10/19

2019-204-AGDP • 31/10/19

Commande publique - fournitures
Fourniture et maintenance de deux photocopieurs
Dépôt en préfecture : 07/11/19

2019-205-AGDB • 04/11/19

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : effacement rue Anatole France (tranche 2) à Bon Encontre
Dépôt en préfecture : 07/11/19

2019-206-AGDB • 04/11/19

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'électrification par des fonds de concours : effacement église Tersac à Meilhan sur Garonne
Dépôt en préfecture : 07/11/19

2019-207-AGDB • 04/11/19

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : route de Mézin à Nérac
Dépôt en préfecture : 07/11/19

2019-208-AGDB • 04/11/19

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : effacement EP à Gontaud de Nogaret
Dépôt en préfecture : 07/11/19

2019-209-AGDB • 04/11/19

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : remplacement BF à Lavardac
Dépôt en préfecture : 07/11/19

2019-210-AGDB • 04/11/19

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux de signalisation lumineuse tricolore par des fonds de concours : école (complément) à Boudy de Beauregard
Dépôt en préfecture : 07/11/19

2019-211-AGDC • 04/11/19

Finances locales
Budget principal du Sdee 47 : décision modificative n°4
Dépôt en préfecture : 07/11/19

2019-212-AGDC • 04/11/19

Finances locales
Budget annexe RAF ENR : décision modificative n°1
Dépôt en préfecture : 07/11/19

2019-213-AGDC • 04/11/19

Finances locales • Création d'une régie de recettes et d'avances pour le programme d'investissement «Territoire Solaire 47»
Dépôt en préfecture : 07/11/19

2019-214-AGDC • 04/11/19

Institutions et vie politique Approbation des transferts de compétences optionnelles demandés par des communes membres
Dépôt en préfecture : 07/11/19

2019-215-AGDC • 04/11/19

Commande publique - DSP Attribution de la concession pour la distribution de gaz sur les communes de Pindères et Beauziac
Dépôt en préfecture : 07/11/19

2019-216-AGDC • 04/11/19

Commande publique - services
Appel d'offres ouvert portant sur la supervision, l'exploitation, la gestion de la monétique et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques en Nouvelle-Aquitaine
Dépôt en préfecture : 07/11/19

2019-217-AGDC • 04/11/19

Commande publique - services
Convention avec la SNC SUD-OUEST COTTAGES

2019-218-AGDC • 04/11/19

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : Quartier Frédéric Mistral à Tonneins
Dépôt en préfecture : 11/12/19

2019-219-AGDC • 04/11/19

Domaine et patrimoine
Convention tripartite entre Albret Communauté, Enedis et le Sdee 47 pour l'implantation de panneaux Rézo Pouce sur les supports du réseau d'électricité
Dépôt en préfecture : 07/11/19

2019-220-AGDC • 04/11/19

Domaine et patrimoine
Convention tripartite entre Albret Communauté, Enedis et le Sdee 47 pour l'implantation de panneaux Rézo Pouce sur les supports du réseau d'éclairage public
Dépôt en préfecture : 07/11/19

2019-221-AGDC • 04/11/19

Domaine et patrimoine • Avenant de transfert de la convention relative à l'usage du réseau d'éclairage public pour l'installation de répéteurs sur les supports de réseaux aériens afin de permettre la mise en place d'un système de télé-relève
Dépôt en préfecture : 07/11/19

2019-222-AGDC • 04/11/19

Domaine et patrimoine
Avenant de transfert de la convention tripartite avec Enedis et le Sdee 47 relative à l'usage du réseau public de distribution d'électricité en BT pour l'installation de répéteurs sur les supports aériens
Dépôt en préfecture : 07/11/19

2019-223-AGDC • 04/11/19

Institutions et vie politique
Compte-rendu des délégations accordées au Président
Dépôt en préfecture : 07/11/19

2019-224-AGDP • 05/11/19

Commande publique - services
Mission d'assistance au contrôle de la distribution et de la fourniture d'électricité en Lot-et-Garonne sur les exercices 2017 et 2018
Dépôt en préfecture : 08/11/19

2019-225-AGDP • 06/11/19

Commande publique - services
Organisation d'une réunion annuelle de présentation des vœux à l'attention du personnel du Sdee 47
Dépôt en préfecture : 14/11/19

2019-226-AGDP • 08/11/19

Commande publique - services
Commande d'une licence antivirus Client Fsecure
Dépôt en préfecture : 14/11/19

2019-227-AGDP • 14/11/19

Commande publique - fournitures
Acquisition d'un poste informatique pour le poste «chargé de mission PCAET»
Dépôt en préfecture : 14/11/19

2019-228-AGDC • 14/11/19

Elections
Election d'un délégué du Secteur Intercommunal d'Energie de Nord Marmande au Comité Syndical du Sdee 47
Dépôt en préfecture : 17/11/19

2019-229-AGDP • 22/11/19

Commande publique - fournitures
Achat de documentation : normes NF sur l'éclairage public
Dépôt en préfecture : 25/11/19

2019-230-AGDP • 28/11/19

Commande publique - services
Conception du rapport d'exploitation Eclairage Public en 2018
Dépôt en préfecture : 28/11/19

2019-231-AGDB • 02/12/19

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : rue du Lô à Laroque Timbaut
Dépôt en préfecture : 11/12/19

2019-232-AGDB • 02/12/19

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : Mondet à Tonneins
Dépôt en préfecture : 11/12/19

2019-233-AGDB • 02/12/19

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : Muraillet à Tonneins
Dépôt en préfecture : 11/12/19

2019-234-AGDB • 02/12/19

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : Jardin de Cécile à Tonneins
Dépôt en préfecture : 11/12/19

2019-235-AGDB • 02/12/19

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : Rebonbon à Tonneins
Dépôt en préfecture : 11/12/19

2019-236-AGDB • 02/12/19

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : Quartier Frédéric Mistral à Tonneins
Dépôt en préfecture : 11/12/19

2019-237-AGDB • 02/12/19

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : Quartier Bernard Palissy à Tonneins
Dépôt en préfecture : 11/12/19

2019-238-AGDB • 02/12/19

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : Quartier Grand Jean à Tonneins
Dépôt en préfecture : 11/12/19

2019-239-AGDB • 02/12/19

Finances locales - fonds de concours
Financement de travaux d'éclairage public par des fonds de concours : rue Gabriel Peri à Tonneins
Dépôt en préfecture : 11/12/19

2019-240-AGDB • 02/12/19

Commande publique - services
Procédure adaptée portant sur des missions de maîtrise d'œuvre de centrales solaires photovoltaïques en toiture et d'études de structure
Dépôt en préfecture : 11/12/19

2019-241-AGDP • 02/12/19

Commande publique - services
Formation «conception et dimensionnement des systèmes solaires photovoltaïques» pour un agent du service Energie
Dépôt en préfecture : 13/12/19

2019-242-AGDC • 11/12/19

Elections
Election d'un délégué du Secteur Intercommunal d'Energie de Sud Agen au Comité Syndical du Sdee 47
Dépôt en préfecture : 17/12/19

2019-243-AGDC • 11/12/19

Elections • Election d'un délégué du Secteur Intercommunal d'Energie de Colayrac Saint Cirq au Comité Syndical du Sdee 47
Dépôt en préfecture : 17/12/19

2019-244-AGDC • 16/12/19

Finances locales
Budget principal du Sdee 47 : décision modificative n°5
Dépôt en préfecture : 18/12/19

2019-245-AGDC • 16/12/19

Finances locales
Budget annexe Eclairage Public : décision modificative n°1
Dépôt en préfecture : 18/12/19

2019-246-AGDC • 16/12/19

Finances locales
Budget annexe SPA IRVE du Sdee 47 : décision modificative n°2
Dépôt en préfecture : 18/12/19

2019-247-AGDC • 16/12/19

Finances locales
Budget annexe RAF ENR : décision modificative n°2
Dépôt en préfecture : 18/12/19

2019-248-AGDC • 16/12/19

Finances locales
Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020
Dépôt en préfecture : 18/12/19

2019-249-AGDC • 16/12/19

Institutions et vie politique
Approbation des transferts de compétences optionnelles demandés par des communes membres
Dépôt en préfecture : 18/12/19

2019-250-AGDC • 16/12/19

Commande publique - services
Appel d'offres ouvert portant sur le contrôle technique des ouvrages neufs de distribution publique d'électricité dans le cadre du groupement de commandes des syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine
Dépôt en préfecture : 18/12/19

2019-251-AGDC • 16/12/19

Commande publique
Participation du Sdee 47 à l'appel à manifestation d'intérêt CEDRE dans le cadre du groupement de syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine
Dépôt en préfecture : 18/12/19

2019-252-AGDC • 16/12/19

Commande publique - DSP
Avenant n°5 à la convention de concession pour la distribution publique de gaz naturel - intégration de la ville de Villeneuve-sur-Lot
Dépôt en préfecture : 18/12/19

2019-253-AGDC • 16/12/19

Domaine et patrimoine
Convention de prêt à usage entre RTE et le Sdee 47 pour l'implantation d'un poste de transformation à Saint-Aubin
Dépôt en préfecture : 18/12/19

2019-254-AGDC • 16/12/19

Commande publique - services
Convention d'adhésion au service «Information Géographique, matrice cadastrale, partage de données» du CDG 47
Dépôt en préfecture : 18/12/19

2019-255-AGDC • 16/12/19

Commande publique - services
Convention retraite CRACL avec le CDG 47
Dépôt en préfecture : 18/12/19

2019-256-AGDC • 16/12/19

Commande publique - services
Convention tripartite entre le Sdee 47, la communes de Nérac et Habitayls pour la réalisation de travaux d'éclairage public rue du Béarn
Dépôt en préfecture : 18/12/19

2019-257-AGDC • 16/12/19

Commande publique - services
Convention pour le regroupement des dépôts de CEE entre Syndicats de Nouvelle-Aquitaine
Dépôt en préfecture : 18/12/19

2019-258-AGDC • 16/12/19

Ressources Humaines
Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet
Dépôt en préfecture : 18/12/19

2019-259-AGDC • 16/12/19

Finances locales
Prise de participation de la SEM AVERGIES dans la SAS OMBRIERE SOLAIRE 47
Dépôt en préfecture : 18/12/19

2019-260-AGDC • 16/12/19

Commande publique - services
Adhésion du Sdee 47 à l'association AFIGESE-CT
Dépôt en préfecture : 18/12/19

2019-261-AGDC • 16/12/19

Institutions et vie politique
Compte-rendu des délégations accordées au Président
Dépôt en préfecture : 18/12/19

2019-262-AGDC • 16/12/19

Institutions et vie politique
Compte-rendu des délégations accordées au Bureau Syndical
Dépôt en préfecture : 18/12/19

2019-263-AGDP • 16/12/19

Commande publique - services
Avenant à la procédure adaptée portant sur les prestations de téléphonie fixe, internet haut débit et prestations associées au Sdee 47 pour la période 2017-2019
Dépôt en préfecture : 18/12/19

2019-264-AGDP • 16/12/19

Commande publique - services
Avenant à la procédure adaptée portant sur les prestations de télécommunication au Sdee 47 pour la période 2017-2019 : lot 2 «téléphonie mobile et prestations associées»
Dépôt en préfecture : 18/12/19

2019-265-AGDP • 19/12/19

Commande publique - services
Etude acoustique du site avant implantation de la chaufferie à Aiguillon
Dépôt en préfecture : 24/12/19

2019-266-AGDP • 19/12/19

Commande publique - services
Réalisation d'une étude de faisabilité de deux réseaux de chaleur bois-énergie sur la commune de Port-Sainte-Marie
Dépôt en préfecture : 24/12/19

2019-267-AGDP • 19/12/19

Commande publique - services
Réalisation d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur bois-énergie sur la commune de Villeréal
Dépôt en préfecture : 24/12/19

2019-268-AGDP • 26/12/19

Finances locales
Demande de subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur à Port-Sainte-Marie dans le cadre de l'animation ENR
Dépôt en préfecture : 27/12/19

2019-269-AGDP • 26/12/19

Finances locales
Demande de subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur à Villeréal dans le cadre de l'animation ENR
Dépôt en préfecture : 27/12/19

2019-270-AGDP • 27/12/19

Commande publique - services
Avenant à la procédure adaptée portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la refonte du site internet du Sdee 47
Dépôt en préfecture : 30/12/19

[illegible]

Compétence Électrification									
Compétence Gaz									
Compétence Réseau de Chaleur									
Compétence IRVE									
Compétence Eclairage Infrastructures Sportives									
Compétence Signalisation Lumineuse Tricolore									
Option Hors Service-Accident									
Compétence Eclairage Public									
Commune									
Gavaudun									
Gontaud-de-Nogaret									
Granges-sur-Lot									
Grateloup-Saint-Gayrand									
Grayssas									
Grézet-Cavagnan									
Guérin									
Hauteffage-la-Tour									
Hautesvignes									
Houeillès									
Jusix									
La Croix-Blanche (La)									
Labastide-Castel-Amouroux									
Labretonie									
Lacapelle-Biron									
Lacauscade									
Lacépède									
Lachapelle									
Lafitte-sur-Lot									
Lafox									
Lagarrigue									
Lagruère									
Lagupie									
Lalandusse									
Lamontjoie									
Lannes									
Laparade									
Laperche									
Laplume									
Laroque-Timbaut									
Lasserre									
Laugnac									
Laussou									
Lauzun									
Lavardac									
Lavergne									
Layrac									
Lédat (Le)									
Lévig-nac-de-Guyenne									
Leyritz-Moncaassin									
Longueville									
Loubès-Bernac									
Lougratte									
Lusignan-Petit									
Madaillan									
Marcellus									
Marmande									
Marmont-Pachas									
Mas-d'Agenais (Le)									
Masquières									
Massels									
Massoulès									
Mauvezin-sur-Gupie									
Mazières-Naresse									
Meilhan-sur-Garonne									
Mézin									
Miramont-de-Guyenne									
Moirax									
Monbahus									
Monbalein									
Moncaut									
Monclar									
Moncrabeau									
Monflanquin									
Monheurt									
Monségur									
Monsempron-Libos									
Montagnac-sur-Auvignon									
Montagnac-sur-Lède									
Montastruc									
Montauriol									
Montaut									
Montayral									
Montesquieu									
Monteton									
Montgaillard									
Montignac-de-Lauzun									
Montignac-Toupinerie									
Montpezat d'Agenais									
Montpouillan									

Compétence Électrification							
Compétence Gaz							
Compétence Réseau de Chaleur							
Compétence IRVE							
Compétence Eclairage Infrastructures Sportives							
Compétence Signalisation Lumineuse Tricolore							
Option Hors Service-Accident							
Compétence Eclairage Public							
Commune							
Rayet	•						
Razimet	•						
Réaup-Lisse	•		•	•			
Réunion (La)	•						
Rives	•						
Romestaing	•	•	•	•			
Roquefort				•	•		•
Roumagne							
Ruffiac	•		•	•			
Saint-Antoine-de-Ficalba	•	•					•
Saint-Astier	•	•					
Saint-Aubin	•			•			
Saint-Avit							•
Saint-Barthélemy-d'Agenais	•	•	•				
Saint-Caprais-de-Lerm						•	
Saint-Colomb-de-Lauzun	•	•		•	•		
Sainte-Bazeille			•	•	•		•
Sainte-Colombe-de-Duras	•	•					
Sainte-Colombe-de-Villeneuve				•			
Sainte-Colombe-en-Bruilhois				•	•		•
Sainte-Gemme-Martailiac	•						
Sainte-Livrade-sur-Lot	•	•		•	•		
Sainte-Marthe	•						•
Sainte-Maure-de-Peyriac	•	•					
Saint-Etienne-de-Fougères	•			•	•		
Saint-Etienne-de-Villeréal	•	•	•				
Saint-Eutrope-de-Born			•	•	•		•
Saint-Front-sur-Lémance	•				•	•	
Saint-Georges	•						
Saint-Géraud	•						
Saint-Hilaire-de-Lusignan					•		
Saint-Jean-de-Duras	•	•		•	•		
Saint-Jean-de-Thurac	•	•					
Saint-Laurent	•	•	•				•
Saint-Léger	•	•					
Saint-Léon	•	•					
Saint-Martin-de-Beauville	•						
Saint-Martin-de-Curton	•	•					
Saint-Martin-de-Villeréal	•						
Saint-Martin-Petit	•						
Saint-Maurice-de-Lestapel	•						
Saint-Maurin	•	•		•			
Saint-Nicolas-de-la-Balmerme							
Saint-Pardoux-du-Breuil	•	•		•			•
Saint-Pardoux-Isaac	•	•		•			•
Saint-Pastour	•						•
Saint-Pé-Saint-Simon	•	•	•				
Saint-Pierre-de-Buzet	•						
Saint-Pierre-de-Clairac				•			
Saint-Pierre-sur-Dropt	•						
Saint-Quentin-du-Dropt	•	•					
Saint-Robert	•						
Saint-Romain-le-Noble	•			•			
Saint-Salvy	•	•					
Saint-Sardos	•						
Saint-Sauveur-de-Meilhan	•						
Saint-Sernin				•			
Saint-Sixte	•						
Saint-Sylvestre-sur-Lot	•	•		•			•
Saint-Urcisse	•				•		
Saint-Vincent-de-Lamontjoie	•						
Saint-Vite	•		•	•			•
Salles	•	•					
Samazan	•				•		•
Sauméjan	•		•				
Saumont	•						
Sauvagnas							
Sauvétat-de-Savères (La)	•	•					
Sauvétat-du-Dropt (La)	•	•			•		
Sauvétat-sur-Lède (La)	•						
Sauveterre-la-Lémance	•	•	•	•	•		
Sauveterre-Saint-Denis	•						
Savignac-de-Duras	•				•		•
Savignac-sur-Leyze					•		
Ségalas	•						
Sembas							
Sénestis	•	•					
Sérignac-Péboudou	•						
Sérignac-sur-Garonne							•
Seyches	•	•	•	•			
Sos				•			
Soumensac	•	•					
Taillebourg	•	•					
Tayrac	•						
Temple-sur-Lot (Le)	•	•	•				•
Thézac							
Thouars-sur-Garonne	•	•					
Tombeboeuf	•	•	•		•		
Tonneins				•	•		
Tourliac					•		
Tournon-d'Agenais					•		
Tourtres	•	•					
Trémons	•	•					
Trentels	•	•		•			
Varès	•	•	•	•	•		
Verteuil-d'Agenais	•	•			•		
Vianne	•	•					•
Villebramar	•	•					
Villefranche-du-Queyran	•	•					
Villeneuve-de-Duras							
Villeneuve-sur-Lot (01/2020)					•		•
Villeréal	•		•		•	•	
Villeton	•	•					
Virazeil	•	•		•	•		•
Xaintrailles	•	•					
TOTAL	273	167	50	90	91	10	86

AR PREFECTURE

047-214700049-20201110-2020_070-DE

Reçu le 13/11/2020



CONVENTION DE SERVITUDE AMIABLE « EP » POUR L'IMPLANTATION D'UN EQUIPEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC

Commune : **AIGUILLON**Intitulé de l'affaire TE47 : **EFFACEMENT EP CHAUFFERIE BOIS**N° affaire TE47 : **470042014-EPBCM01****Entre les soussignés :**

Monsieur _____, **Président**, domicilié au titre de sa fonction au siège du Syndicat, agissant en vertu d'une délibération du Comité Syndical en date du 30 avril 2014, reçue au contrôle de légalité le 7 mai 2014,

Représentant de **TERRITOIRE D'ENERGIE LOT-ET-GARONNE**, établissement public de coopération intercommunale, dont le siège est à Agen (Lot-et-Garonne), 26 rue Diderot, identifié au Répertoire SIRENE sous le numéro 254 701 824, constitué pour une durée illimitée par arrêté préfectoral du 1er juin 1953, et ci-après dénommé le « **SYNDICAT** », d'une part,

EtCommune de **AIGUILLON** représenté par **M.GIRARDI Christian** son maireDemeurant au (adresse complète) : **Place du 14 Juillet - 47190 AIGUILLON**

agissant en qualité de propriétaire, et désigné ci-après par l'appellation le « **PROPRIETAIRE** », d'autre part,

Le propriétaire déclare que la totalité des parcelles ci-après désignées (sauf erreur ou omission du plan cadastral) lui appartiennent :

COMMUNES	SECTIONS	NUMEROS	LIEUX-DITS	AFFECTATION DES PARCELLES (*)
AIGUILLON	E	1424-1443- 1261-1444- 1425	A BLANCHARD	HABITATION

Conformément aux articles L. 171-4 à L. 171-9 du Code de la Voirie Routière, il convient d'établir entre les parties une convention créant des servitudes en vue de permettre la mise en œuvre d'équipements d'éclairage public réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du **SYNDICAT**.

Article 1^{er} – Droits de servitudes consentis au SYNDICAT

Après avoir pris connaissance du tracé de l'implantation des ouvrages d'éclairage public sur la ou les parcelle(s) ci-dessus désignée(s), le **PROPRIETAIRE** reconnaît au **SYNDICAT**, maître d'ouvrage, pour l'exploitation les droits suivants :

1.1 ☒ Etablir à demeure **1** ancrage(s) pour appareils d'éclairage public à l'extérieur des façades donnant sur la voie publique ou sur les toits ou terrasses riverains des voies publiques ou sur un poteau (comme implanté sur le plan annexé) ;

1.2 ☐ Fixer les conducteurs aériens sur la façade implantée sur la parcelle ci-avant référencée, ainsi que des habillages de protection éventuels ;

1.3 ☐ Poser ou encastrer **néant** coffret(s) et/ou ses accessoires notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble sur façade de **néant** mètre(s) (comme implanté sur le plan annexé) ;

1.4 ☐ Fixer les conducteurs aériens en surplomb de la ou les parcelle(s) ci-avant référencée(s) sur une longueur totale d'environ **néant** mètres (comme implanté sur le plan annexé) ;

1.5 ☐ Faire surplomber la ou les parcelle(s) par des équipements d'éclairage public (comme implanté sur le plan annexé) ;

1.6 ☐ Poser **néant** candélabre(s) avec massif béton sur la parcelle ci-avant référencée, (comme implanté sur le plan annexé).

1.7 ☐ Déposer les ouvrages installés sur la ou les parcelle(s) ci-avant référencée(s), (comme implanté sur le plan annexé).



1.8 Par voie de conséquence, le **SYNDICAT** pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des intervenants dûment accrédités par lui, en vue de la construction, l'aménagement, la surveillance, l'entretien et la réparation des ouvrages ainsi établis. Le **PROPRIETAIRE** sera préalablement averti des interventions du **SYNDICAT**, sauf cas d'urgence.

Article 2 - Droits et obligations du propriétaire

2.1 Le **PROPRIETAIRE** conserve la propriété et la jouissance des parcelles.

2.2 Le **PROPRIETAIRE** s'interdit toutefois de faire sous le tracé et à proximité des ouvrages définis à l'article 1^{er}, quelconque plantation d'arbre ou arbuste, et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien et la solidité des ouvrages.

Le **PROPRIETAIRE** s'interdit également de porter atteinte à la sécurité des installations.

2.3 Les ouvrages d'éclairage public pourront être déplacés ou modifiés aux frais du **SYNDICAT** si le **PROPRIETAIRE envisage de réaliser des travaux (clôture, nouvelle construction, démolition, réparation ou surélévation de la construction existante) rendant incompatibles le maintien des installations d'éclairage public en place**. Ces travaux s'entendent de ceux faits à proximité des ouvrages définis à l'article 1^{er} et pouvant les impacter.

Pour ce faire, le **PROPRIETAIRE** devra faire connaître au **SYNDICAT** par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception, deux mois avant le début des travaux, la nature et la consistance des travaux qu'il envisage d'entreprendre en fournissant tous éléments d'appréciation ; le **SYNDICAT** sera tenu de lui répondre dans le délai d'un mois à compter de la date de l'avis de réception.

Selon la même procédure, les ouvrages d'éclairage public pourront être déposés et remplacés à titre gratuit par le **SYNDICAT** en cas de travaux sur la façade à l'initiative du **PROPRIETAIRE**.

2.4 Si le **PROPRIETAIRE** n'a pas, dans le délai de deux ans à partir de la modification ou du déplacement des ouvrages, exécuté les travaux projetés, le **SYNDICAT** sera en droit de lui réclamer le remboursement des frais de modification ou de déplacement des ouvrages, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts s'il y a lieu.

Article 3 – Indemnisation éventuelle

3.1 En égard à la nature et à l'objet des travaux réalisés, la présente convention est conclue à titre gratuit.

3.2 Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux biens à l'occasion de la construction, de l'aménagement, de la surveillance, de l'entretien, de la réparation, du remplacement ou de la rénovation des ouvrages, feront l'objet d'une indemnité versée suivant la nature du dommage, soit au **PROPRIETAIRE**, soit à l'occupant, fixée à l'amiable ou à défaut d'accord, par le tribunal compétent.

Article 4 – Responsabilités

4.1 Le **SYNDICAT** prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

4.2 Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

4.2 Tous les frais d'entretien et de fonctionnement de l'éclairage public demeurent à la charge du **SYNDICAT**.

Article 5 – Effets de la présente convention

5.1 Le **PROPRIETAIRE** s'engage dès maintenant à porter la présente convention à la connaissance des personnes qui ont ou qui acquièrent des droits sur la parcelle impactée par les ouvrages d'éclairage public, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

5.2 En cas de location, d'affermage ou autre, le **PROPRIETAIRE** s'engage à informer immédiatement son locataire, fermier ou autre de la signature de ladite convention.

Article 6 – Litiges

territoire
d'énergie

LOT-ET-GARONNE

6.1 Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable.

6.2 A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal du lieu de situation de la parcelle.

Article 7 – Entrée en application

7.1 La présente convention prend effet à dater de ce jour, et est conclue pour la durée de vie des ouvrages dont il est question à l'article 1^{er} ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou, le cas échéant, avec une emprise moindre.

7.2 Eu égard aux impératifs d'intérêt général, le **PROPRIETAIRE** autorise le **SYNDICAT** à commencer les travaux dès la signature de la présente convention.

7.3 En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente convention peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa notification aux intéressés.

Article 8 – Compétence

8.1 En l'espèce, le **SYNDICAT** agit à la place de la commune où sont situés les ouvrages, qui lui a transféré la compétence « Eclairage public ». En cas de transfert ultérieur, les droits et les obligations attachés à la présente convention seront automatiquement transférés à la nouvelle collectivité compétente pour exploiter l'ouvrage mentionné à l'article 1^{er} de la présente convention.

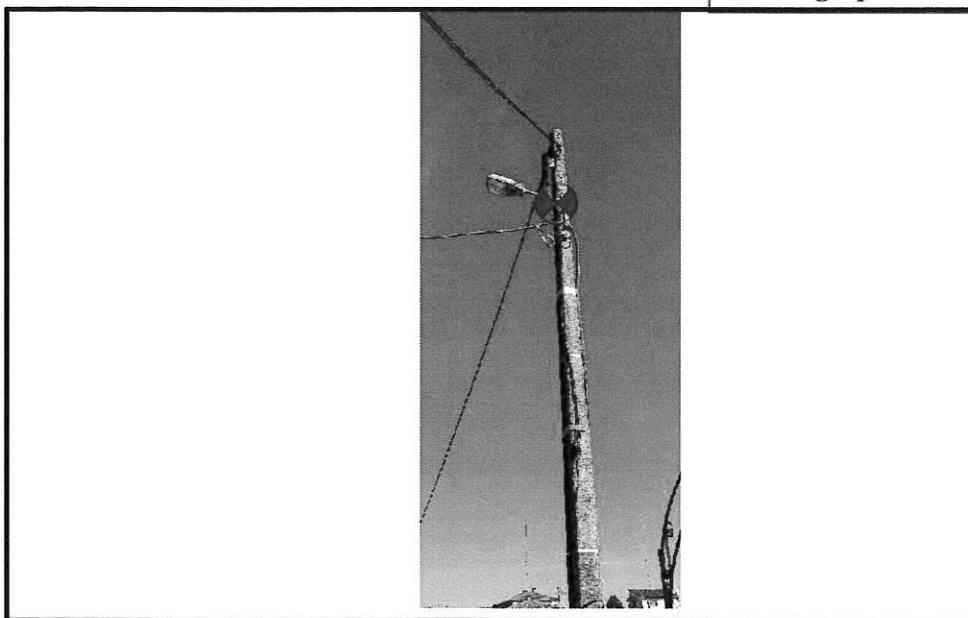
Article 9 – Mention légale d'information

Le **SYNDICAT** dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des formalités liées à la présente convention. A cette fin, le **SYNDICAT** est amené à enregistrer des données concernant les parties à des fins de sécurisation de la convention pour la durée de vie de l'ouvrage. Le traitement des données personnelles du **PROPRIETAIRE** satisfait, selon l'article 7 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, à l'exécution de mission de service public dont est investi le **SYNDICAT** concernant la compétence d'éclairage public.

En vertu de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les parties peuvent exercer leurs droits d'accès et de rectification aux données les concernant auprès du Service Juridique du **SYNDICAT** (juridique@sdee47.fr).

ANNEXE : Photographie de l'implantation des ouvrages

Photographie non Contractuelle



Fait en deux exemplaires,

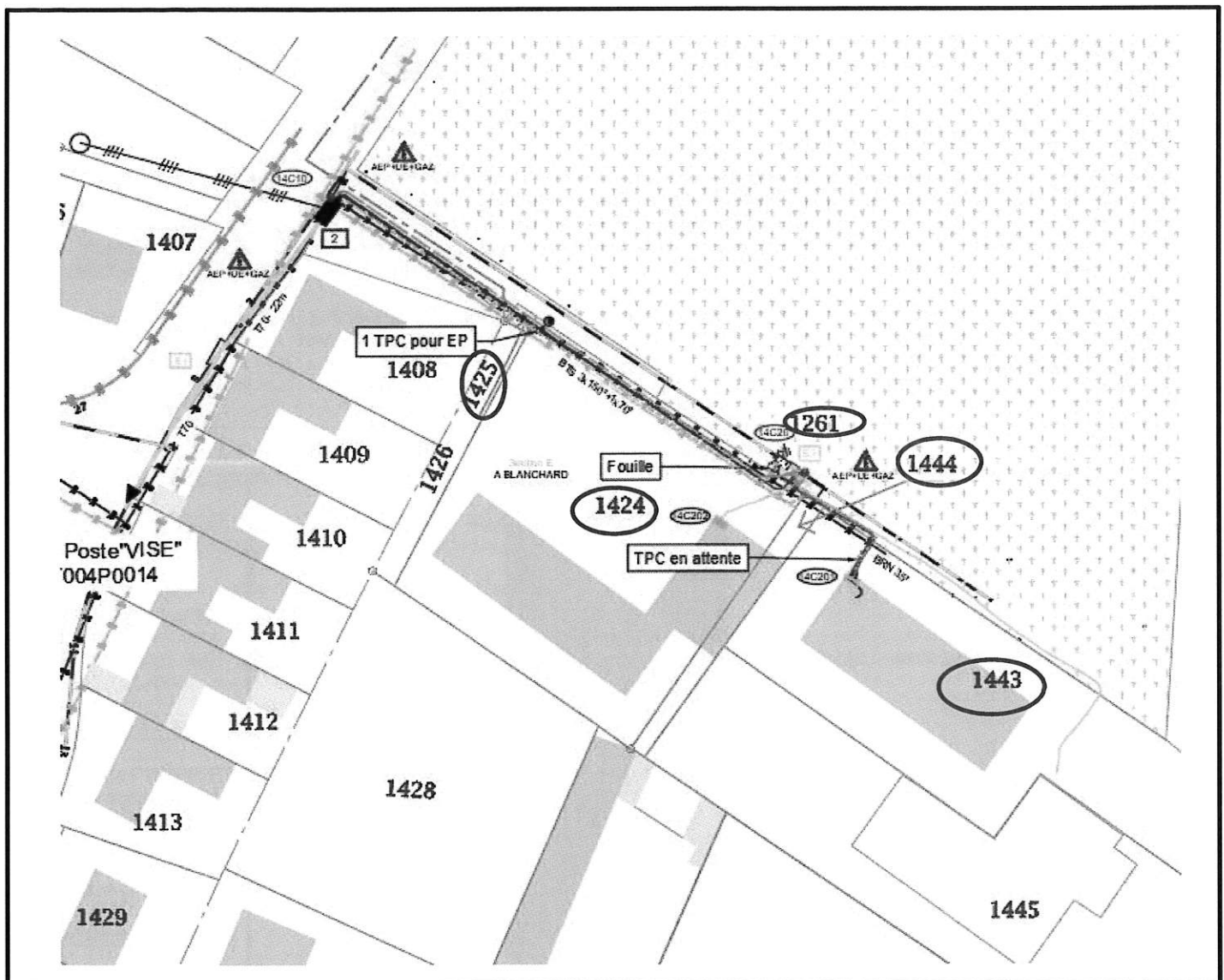
A, le

**Le PROPRIETAIRE,
Commune d'AIGUILLON représenté par
M.GIRARDI Christian son maire**

A, le

Pour le **SYNDICAT**,
Le Président,

Annexe : Extrait du plan d'implantation des ouvrages



sdee47

CONVENTION DE SERVITUDE AMIABLE « ASD 06 »**Construction d'une ligne de distribution électrique souterraine supérieure ou égale à 2 mètres pour des parcelles cadastrées**

Commune de AIGUILLON

Intitulé de l'affaire SDEE : EFFACEMENT BT CHEMIN CHAUFFERIE

N° affaire SDEE : 470042013-EFFBC01

Entre les soussignés :

Monsieur , 1^{er} Vice-Président, domicilié au titre de sa fonction au siège du Syndicat, agissant en vertu d'une délibération du Comité Syndical en date du 22 juin 2015, reçue au contrôle de légalité le 23 juin 2015,

Représentant le **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET D'ENERGIES DE LOT-ET-GARONNE**, établissement public de coopération intercommunale, dont le siège est à Agen (Lot-et-Garonne), 26 rue Diderot, identifié au Répertoire SIRENE sous le numéro 254 701 824, constitué pour une durée illimitée par arrêté préfectoral du 1^{er} juin 1953, et ci-après dénommé le « **SYNDICAT** », d'une part,

Et

Mairie de AIGUILLON représenté par M.GIRARDI Christian son maire

Demeurant au (adresse complète) : **Place du 14 Juillet - 47190 AIGUILLON**agissant en qualité de(s) propriétaire(s), et désigné ci-après par l'appellation le « **PROPRIETAIRE** », d'autre part,

Le propriétaire déclare que la totalité des parcelles ci-après désignées (sauf erreur ou omission du plan cadastral) lui appartiennent :

COMMUNES	SECTIONS	NUMEROS	LIEUX-DITS	AFFECTATION DES PARCELLES (*)
AIGUILLON	E	1425-1424-1261	A BLANCHARD	HABITATION

(*) Indiquer par parcelle l'utilisation du sol : habitation, loisir, industrielle, agricole (polyculture, prairie naturelle, autres).

Vu les droits conférés pour l'établissement des ouvrages de transport et de distribution d'électricité, tant par les articles L323-3 à L323-9 du Code de l'Energie, du décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié et, à titre de reconnaissance de ces droits, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} – Droits de servitudes consentis au SYNDICAT

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages mentionnés ci-dessous sur la parcelle ci-dessus désignée, le **PROPRIETAIRE** ou ses ayants-droits reconnaissent au **SYNDICAT** le droit de :

1.1 Etablir à demeure dans une bande de 1 mètres de large, 1 canalisation(s) souterraine(s) sur une longueur totale d'environ 45 mètre(s), ainsi que ses accessoires (comme implanté sur le plan annexé) ;

1.2 Faire établir si besoin des bornes de repérage ;

1.3 Poser ou encastrer 1 coffret(s) et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade (comme implanté sur le plan annexé) ;

1.4 Effectuer l'égavage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé que le **SYNDICAT** ou son concessionnaire, après remise en concession, pourra confier ces travaux au **PROPRIETAIRE**, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment le décret 2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de distribution.

1.5 Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc.).



1.6 Par voie de conséquence, le **SYNDICAT** ou son concessionnaire, après remise en concession, pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui, en vue de la construction, la surveillance, l'entretien et la réparation des ouvrages ainsi établis.

Le **SYNDICAT** ou son concessionnaire, après remise en concession, veillera à laisser la parcelle concernée dans un état similaire à celui qui existait avant leur intervention au titre des présentes.

1.7 Le **PROPRIETAIRE** sera préalablement averti des interventions du **SYNDICAT** et de son concessionnaire, après remise en concession, sauf cas d'urgence.

Article 2 – Droits et obligations du PROPRIETAIRE

2.1 Conformément à l'article L.323-6 du Code de l'Energie, l'exercice des servitudes n'entraîne aucune dépossession pour le **PROPRIETAIRE**.

2.2 Le **PROPRIETAIRE** s'interdit toutefois de faire sur et sous le tracé et à proximité des ouvrages définis à l'article 1^{er}, toute plantation d'arbre ou arbuste, toute culture et plus généralement tout travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation, la solidité et la sécurité des ouvrages.

Le **PROPRIETAIRE** s'interdit également de porter atteinte à la sécurité des installations.

2.3 Les ouvrages pourront être déplacés ou modifiés aux frais du concessionnaire du **SYNDICAT**, après remise en concession, si le **PROPRIETAIRE** envisage de réaliser des travaux (clôture, nouvelle construction, démolition, réparation ou surélévation de la construction existante) rendant incompatibles le maintien des ouvrages publics en place. Ces travaux s'entendent de ceux faits à proximité des ouvrages définis à l'article 1^{er} et pouvant les impacter.

Pour ce faire, le **PROPRIETAIRE** devra faire connaître au concessionnaire du **SYNDICAT**, après remise en concession, par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception adressée au domicile du concessionnaire dont dépend la ligne, deux mois avant le début des travaux, la nature et la consistance des travaux qu'il envisage d'entreprendre en fournissant tous éléments d'appréciation ; le concessionnaire du **SYNDICAT**, après remise en concession, sera tenu de lui répondre dans le délai d'un mois à compter de la date de l'avis de réception.

2.4 Si la distance réglementaire entre les ouvrages établis sur la parcelle et la construction projetée n'est pas respectée, le concessionnaire du **SYNDICAT**, après remise en concession, sera tenu de modifier ou de déplacer les ouvrages électriques (hors branchement). Cette modification ou ce déplacement sera réalisé selon le choix technique arrêté par le concessionnaire du **SYNDICAT**, après remise en concession, et à ses frais. Cependant, le **PROPRIETAIRE** pourra consentir au maintien des ouvrages moyennant le versement d'une indemnité en raison de l'obstacle apporté à la réalisation de ses projets.

2.5 Si le **PROPRIETAIRE** n'a pas, dans le délai de deux ans à partir de la modification ou du déplacement, exécuté les travaux projetés, le concessionnaire du **SYNDICAT**, après remise en concession, sera en droit de lui réclamer le remboursement des frais de modification ou de déplacement des ouvrages, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts s'il y a lieu.

Article 3 – Indemnisation éventuelle

3.1 En égard à la nature et à l'objet des travaux réalisés, ainsi qu'à leur mode très particulier de financement, aucune indemnité n'est versée par le **SYNDICAT**.

3.2 Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures et aux biens à l'occasion de la construction, de la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages, feront l'objet d'une indemnité versée suivant la nature du dommage au **PROPRIETAIRE**, et fixée à l'amiable, ou à défaut d'accord, par le tribunal compétent.

Article 4 – Responsabilités

4.1 Le **SYNDICAT** ou son concessionnaire, après remise en concession, prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

4.2 Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.



Article 5 – Effets de la présente convention

5.1 En vertu du décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, la présente convention produit, tant à l'égard du **PROPRIETAIRE** et de ses ayants droit que des tiers, les effets de l'arrêté préfectoral prévu à l'article L323-4 du Code de l'Energie.

5.2 Par voie de conséquence, le **PROPRIETAIRE** s'engage dès maintenant à porter la présente convention à la connaissance des personnes qui ont ou qui acquièrent des droits sur la parcelle traversée par la ligne, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

5.3 En cas de location, d'affermage ou autre, le **PROPRIETAIRE** s'engage à informer immédiatement son locataire, fermier ou autre de la signature de ladite convention.

5.4 La présente convention sera régularisée en vue de sa publication au Service de la Publicité Foncière compétent, par acte authentique en la forme administrative du **SYNDICAT**, les frais dudit acte étant à la charge du **SYNDICAT**.

Article 6 – Litiges

6.1 Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable.

6.2 A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal du lieu de situation des parcelles.

Article 7 – Entrée en application

7.1 La présente convention prend effet à dater de ce jour, et est conclue pour la durée de vie des ouvrages dont il est question à l'article 1^{er} ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou, le cas échéant, avec une emprise moindre.

7.2 Eu égard aux impératifs de la distribution publique, le **PROPRIETAIRE** autorise le **SYNDICAT** à commencer les travaux dès la signature de la présente convention, avant même sa régularisation par acte authentique.

7.3 En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente convention peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa notification aux intéressés.

Article 8 – Mise en concession

8.1 Le concessionnaire du **SYNDICAT** (ENEDIS à la date de signature de la présente convention) bénéficie des droits et des obligations attachés à la présente convention, dès la remise en concession de l'ouvrage.

8.2 Le **SYNDICAT** déclare qu'il entend stipuler dans le présent acte, tant pour lui-même que pour ENEDIS, son concessionnaire, en ce qui concerne l'établissement, le fonctionnement et l'exploitation de l'ouvrage électrique faisant l'objet de la présente convention.

Article 9 – Mention légale d'information

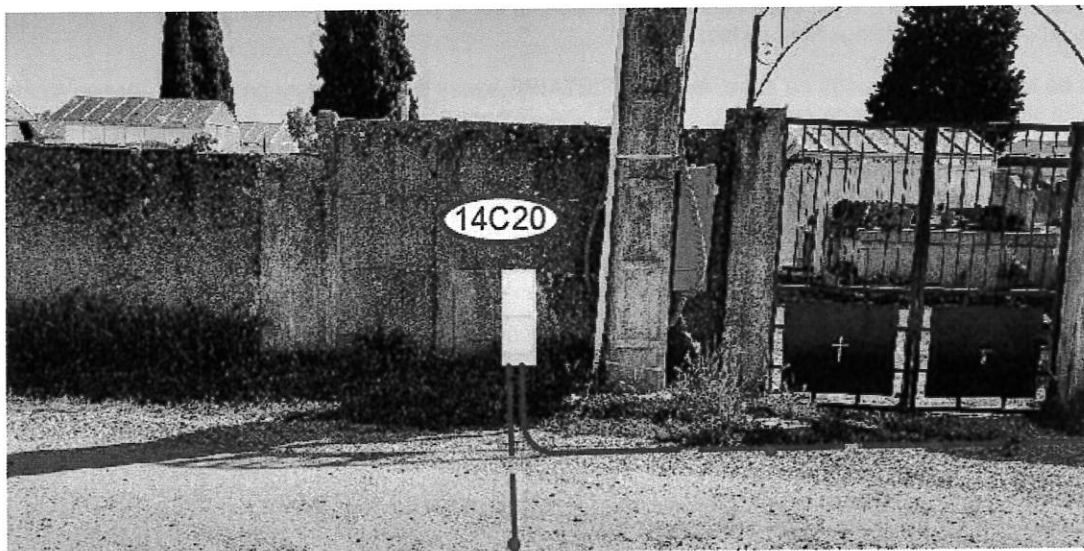
Le **SYNDICAT** dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des formalités liées à la présente convention. A cette fin, le **SYNDICAT** est amené à enregistrer des données concernant les parties à des fins de sécurisation de la convention pour la durée de vie de l'ouvrage et à des fins de publication auprès du Service de la Publicité Foncière. Le traitement des données personnelles du **PROPRIETAIRE** satisfait, selon l'article 7 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, à l'exécution de mission de service public dont est investi le **SYNDICAT** concernant la distribution publique d'électricité.

En vertu de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les parties peuvent exercer leurs droits d'accès et de rectification aux données les concernant auprès du Service Juridique du **SYNDICAT** (juridique@sdee47.fr).



ANNEXE : Photographie de l'implantation des ouvrages

Photographie non Contractuelle



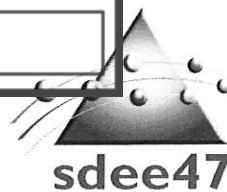
Fait en quatre exemplaires,

A, le

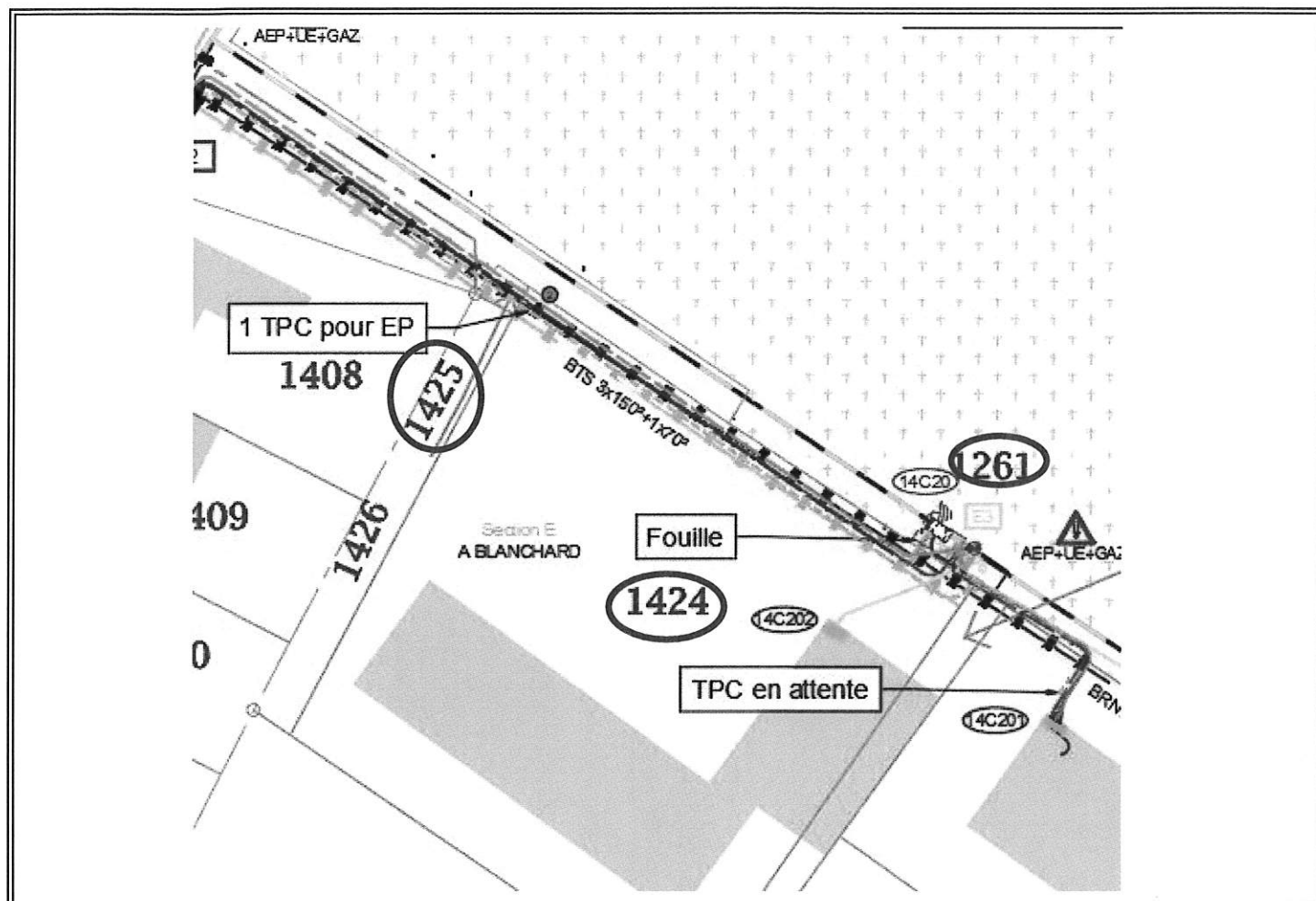
Le **PROPRIETAIRE**
Mairie de AIGUILLON représenté par
M.GIRARDI Christian son maire

A AGEN, le

Pour le **SYNDICAT**,
Le Vice-Président,



Annexe : Extrait du plan d'implantation des ouvrages



TABEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

date d'effet 01/02/2021

VILLE D'AIGUILLETON www.ville-aiguillon.eu				Effectifs pourvus						Effectifs non pourvus		Création (dél 10/11/2020)		Suppression		Emplois autorisés	
Titulaires		Stagiaires		Non titulaire (CDI)													
Cadre d'emploi	Grade	catégorie	Taux d'emploi	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme								
Emploi fonctionnel	Directeur général des services	A	100%	1													1
TOTAL 1																	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE																	
Attaché	Attaché principal	A	100%	1													1
	Attaché	A	100%	1													1
Rédacteur	Rédacteur principal 1e classe	B	100%	1													1
	Rédacteur principal 2e classe	B	100%	0													0
	Rédacteur	B	100%	2													2
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ème classe	C	100%	2													2
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	100%	1													1
	Adjoint administratif	C	100%	2													3
TOTAL				10													11
FILIÈRE TECHNIQUE																	
Ingénieur	Ingénieur principal	A															0
	Ingénieur	A	100%	1													1
Technicien	Technicien principal de 1e classe	B	100%		2												2
	Technicien principal de 2ème classe	B	100%		0												0
	Technicien	B	100%		1												1
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	C	100%		3												3
	Agent de Maitrise	C	100%		1												1
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ere classe	C	100%	3	1												4
	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	100%	1	3												4
	Adjoint technique	C	TNC	2	0												3
	Adjoint technique	C	100%	6	6												13
TOTAL				13	17												32
FILIÈRE ANIMATION																	
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	100%	4													4
	Adjoint d'animation	C	100%	2	1												3
	Adjoint d'animation	C	TNC	0	0												2
TOTAL				6	1												9
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE																	

					Effectifs pourvus						Effectifs non pourvus	Création (dél 10/11/2020)	Suppression	Emplois autorisés
					Titulaires		Stagiaires		Non titulaire (CDI)					
Cadre d'emploi		Grade	catégorie	Taux d'emploi	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme				
Infirmier		Infirmière de soins généraux	A	100%					1					1
ATSEM		ATSEM principal de 1ère classe	C	100%	2									2
		ATSEM principal de 2ème classe	C	100%	2									2
Agent social		Agent social	C	100%	1				2		1			4
Auxiliaire de puéricultu		Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	100%	2				1					3
TOTAL					7				4		1			12
FILIERE CULTURELLE														
Assistant qualité du patrimoine et des bibliothèques		Assistant de conservation principal de 1e classe du patrimoine et des bibliothèques	B	100%	1									1
	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	100%	2									2
TOTAL					3								3	
FILIERE POLICE														
Agent de police municipale		Brigadier Chef principal de police municipale	C	100%		1								1
		Gardien brigadier de police municipale	C	100%		0								1
TOTAL						1						0		2
TOTAL GENERAL					40	19	0	0	4	0	5	1	0	69

AR PREFECTURE

047-214700049-20201110-2020_074-DE
Reçu le 13/11/2020

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2020-088 DU 10 NOVEMBRE 2020

COMPLÉMENT A LA LISTE PUBLIÉE PAR ARRÊTÉ DU 26 OCTOBRE 2001

Référence : arrêté n° NOR/INT/BO100692A du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local pris en application des articles L2122-21, L3221-2 et L4231-2 du code général des collectivités territoriales (journal officiel du 15 décembre 2001).

La nomenclature des meubles considérés comme valeurs immobilisées est complétée comme suit :

I) Administration et services généraux

1 – Chaises création classe élémentaire ; téléviseur ;

3 – Vidéo portable ; PC ; PC portable ;

II) Culture

Livres, Bandes dessinées, CD

VII) Voirie, réseaux divers

Panneaux signalisation

X) Sport, loisirs et tourisme

Réaménagement court de tennis, clôture

AR PREFECTURE

047-254701480-20201930-2020_189-DE

Reçu le 13/11/2020

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

DE TRANSPORTS SCOLAIRES

D'AIGUILLON ET DE PORT-SAINTE-
MARIE



RAPPORT ANNUEL 2019

SITS

Tél 05 53 64 47 83

Mail : secretariat@sitsaiguillonpsm47.fr Site Internet : www.sitsaiguillonpsm47.fr

SOMMAIRE

Le mot du Président

1/ Présentation du
SITS

2/ Historique

3/ Bilan moral

4/ Bilan financier

5/ Compte
Administratif

6/ Ressources
Humaines

1/ Présentation du SITS

Le Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires (S.I.T.S.) est un syndicat de communes.

Il se définit comme un E.P.C.I. un Etablissement Public de Coopération Intercommunale sans fiscalité propre.

Il est **organisateur secondaire** de la Région Nouvelle Aquitaine, c'est à dire que le Région lui a délégué partiellement sa compétence en matière d'organisateur des services de transports scolaires.

2/ Historique

Le 28 juillet 1970, le S.I.T.S. : Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires a été créé par Arrêté Préfectoral, ayant pour but la gestion des services spéciaux de transports d'élèves desservant les établissements scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie.

Le siège social est situé 17 Avenue du 11 Novembre 47190 Aiguillon.

A ce jour, le Syndicat Intercommunal des Transports scolaires compte 31 communes adhérentes, il organise le service des transports scolaires sur 34 circuits desservant différents établissements scolaires du département.

ADHESIONS ET RETRAITS DES COMMUNES DEPUIS 1970

9 novembre 1970 :	Adhésion de la commune de MONTESQUIEU
1^{er} juillet 1974 :	Adhésion de la Commune de COLAYRAC-SAINT-CIRQ
27 décembre 1983 :	Adhésion de la commune de CAUBEYRES
16 novembre 1984 :	Retrait de la Commune de FARGUES SUR OURBISE
18 septembre 1985 :	Adhésion de la commune de LUSIGNAN PETIT
30 mars 2009 :	Retrait des Communes de COLAYRAC-SAINT-CIRQ et de SAINT-HILAIRE DE LUSIGNAN en raison de leur adhésion à la Communauté d'Agglomération d'Agen.
5 septembre 2011 :	Adhésion de la Commune de NICOLE
26 novembre 2014 :	Adhésion de la Commune de RAZIMET

3/ Bilan moral

Liste des 31 communes adhérentes.

Liste des délégués 2019		
VILLE	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
AIGUILLON	Hélène AYMARD Présidente	Monique SASSI
AMBRUS	Corinne ELLAM	Jean-Pierre MARTIN
BAZENS	Annie THOREL	Francis CASTELL
BOURRAN	Jean-Luc GRAZIADEI	Claire Hélène FACCI
BRUCH	Mireille ROSSI Vice-Présidente	Isabelle BISETTO
BUZET-sur-BAÏSE	Pascal SANCHEZ	Laurence BERTRAND
CAUBEYRES	Chloé KERAUTRET	Cédric LEROY
CLAIRAC	Christophe DOMANGE	Annette GAY
CLERMONT DESSOUS	Claire RUCHAT	Pascal JOUNAUX
DAMAZAN	Isabelle DE-LONGHI	Christine AGOSTI
FEUGAROLLES	Jacqueline POLLONI	Nicolas RAVEL
FREGIMONT	Evelyne GATOUNES	Claire BUDZIK
GALAPIAN	Georges LEBON	Delphine LEBLOND
LACEPEDE	Jean-Jacques BEAUCE	Frédéric JOLLY
LAFITTE/LOT	David PORRO	Benjamin FAGES
LAGARRIGUE	Jean-Claude LAURENT	Gilles Claude BORIE
Lusignan-Petit	Michelle SUBERBIELLE	Hélène TONON - MARTINAUD
MONHEURT	Nelly SUBIRADE	André MESSINES
Montesquieu	Myriam CAUMONT-GAURE	Patrick FERRI
NICOLE	Mohamed EL WASELA	Michèle BOUCHALES-REVERSAT
Port-Ste-Marie	Laurence BRANDEHO	Serge CARMENTRAN
PRAYSSAS	Sandrine BACH	Christiane BERTEAU
PUCH D'AGENAIS	Céline MOLINIE	Virginie RAFFAELLO
RAZIMET	LAFON Thierry	PELLEGRIN Christelle
SAINT - LAURENT	Stéphanie DELOGE	Patricia CUEVAS
ST LEGER	Karine FARINA	Frédéric DUBOURG
SAINT LEON	Nathalie GAROSTE	Christelle LESPINE
ST PIERRE DE BUZET	Céline PROTIN	Annaïck RENAUDIN
SAINT SALVY	Jean-Marc BRIE	Martine MASSOU
SAINT-SARDOS	Marie-Thérèse MEROT	Anne-Marie ROUSSELIE
THOUARS SUR GARONNE	Christophe BESSIERES	Christine QUINTLE

Un délégué titulaire et un délégué suppléant de chaque commune siègent pour représenter leur commune au sein du Comité syndical, conformément aux dispositions de l'article 134 du Code Communal.

LES INSCRIPTIONS

La Région Nouvelle-Aquitaine est l'autorité organisatrice compétente, en application des articles L.3111-7 à L.3111-10 du code des transports, pour organiser les transports scolaires sur son territoire, en dehors des ressorts territoriaux des Autorités Organisatrices de la Mobilité.

Le règlement s'applique sur l'ensemble du réseau régional de transport scolaire, que les services soient organisés par la Région ou, par délégation, par les autorités organisatrices de second rang, et pour l'ensemble des usagers.

Les transports scolaires sont un service de transport public conçu et organisé pour répondre aux besoins du plus grand nombre.

La période d'inscription est fixée chaque année, comme suit :

- **De début juin au 20 juillet pour une première inscription ou un renouvellement**

L'inscription est obligatoire pour bénéficier du transport scolaire.

Avant chaque rentrée scolaire, les familles doivent établir ou renouveler leur demande de transport auprès du Syndicat en version papier ou de la Région en respectant les procédures en vigueur.

Les demandes doivent être adressées :

- Soit directement à la Région dans le module d'inscription et de paiement en ligne accessible sur le site **www.transports.nouvelle-aquitaine.fr**.
- Soit auprès du Syndicat (Autorité Organisatrice de 2nd rang territorialement compétente)
- Des formulaires papiers sont disponibles auprès du Syndicat, des Mairies et sur le site internet.

En cas d'inscription trop tardive (20 août) la Région ne sera pas en mesure de garantir une réponse avant la rentrée scolaire.

En cas d'inscription jusqu'au 20 Juillet, les frais d'inscription ne sont pas appliqués.

Le S.I.T.S. gère, tout au long de l'année, plus de trois cents modifications ;

Des fiches horaires sont actualisées et sont consultables sur le site internet.

LES EFFECTIFS

Années scolaires	Nombre d'élèves	Années scolaires	Nombre d'élèves
1990/1991	1 199	2002/2003	942
1991/1992	1 183	2003/2004	925
1992/1993	1 165	2004/2005	879
1993/1994	1 211	2005/2006	895
1994/1995	1 164	2006/2007	867
1995/1996	1 029	2007/2008	910
1996/1997	1 073	2008/2009	879
1997/1998	1 057	2009/2010	986
1998/1999	1 029	2010/2011	1 067
1999/2000	975	2011/2012	1 162
2000/2001	978	2012/2013	1 256
2001/2002	958	2013/2014	1 261
2014/2015	1238	2015/2016	1 305
2016/2017	1347	2017/2018	1 403
2018/2019	1371	2019/2020	1 216

DISTRIBUTION DES GILETS

A chaque rentrée scolaire, la Région nous délivre une liste nominative des élèves nouvellement inscrits sur nos lignes qui sont bénéficiaires d'un gilet.

Ces gilets sont remis par les contrôleurs, les délégués volontaires dans les bus dès réception, ou directement envoyés au domicile des parents.



LA CONSTRUCTION DES ABRIS BUS**La construction des abris bus est à la charge des communes.**

Toutefois, afin d'aider les communes, qui choisissent de sécuriser les points de ramassage, le Comité a voté, la possibilité de verser une aide financière aux communes adhérentes, lorsqu'elles entreprennent la construction d'un abri, sur un point de ramassage conventionné par la Région.

Le versement de l'aide doit répondre à toutes les caractéristiques suivantes :

- Acquisition d'un abri de bus par une commune adhérente au syndicat sur un point de ramassage conventionné par le Département, situé sur un des circuits gérés par le syndicat ;
- La commune adhérente doit formuler une demande d'aide financière auprès du syndicat
- Un montant fixe sera versé correspondant à la somme de cinq cents euros ;
- Versement de l'aide financière dès que la collectivité aura transmis le certificat de paiement de l'équipement au syndicat ;
- Inscription sur le Budget primitif 2018.

**COMMENT PROCEDER A LA CONSTRUCTION D'UN ABRIS BUS**

Le service des routes indique, dans le cadre du projet d'aménagement, la commune concernée doit prendre contact avec l'Unité Départementale des Routes de son secteur qui procède à une visite sur le terrain et l'informe des critères de sécurité en collaboration avec les services adéquats du Conseil Départemental.

Pour les autorisations de voirie, la Commune doit consulter le Conseil Départemental, service des transports.

Dans tous les cas, l'aménagement doit concerner un **arrêt conventionné** par la Région. Mais sont également concernés : les abris bus, les passages piétons, l'éclairage et la signalisation routière.

Conditions d'attribution :

Aide du montant HT des travaux, au titre des régimes d'aide des amendes de police.

Pièce à fournir au service de l'aide :

- Délibération de la collectivité incluant le plan de financement du projet avec sa participation financière
- Devis des travaux
- Plan de situation des travaux et le plan descriptif des travaux

Pour le versement :

Le règlement de la subvention régionale allouée sur présentation par le maître d'ouvrage du décompte des dépenses relatives à cette opération, daté et signé, accompagné de certificats de paiement originaux détaillés et visés par le receveur municipal comportant les numéros, dates, montants et objets des mandats. Il appartient aux communes d'aménager les arrêts qui sont indispensables au bon fonctionnement du ramassage, car grâce à cela ils deviennent pérennes.

LES CIRCUITS**LISTE DES CIRCUITS DESSERVANT LES DIFFERENTS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES 2019-2020****COLLEGE et LYCEE Stendhal d'AIGUILLON**

N°10	61 pl	Castéran	Feugarolles – Vianne - Buzet sur Baise (<i>campagne</i>) – Saint Pierre de Buzet - Damazan – Aiguillon
N°35	33 pl	Fiageo	Frégimont – St-Salvy – Bourran <i>Colleigne</i> – Aiguillon
N°41-1	39 pl	Casteran	Bazens – Galapian – Aiguillon – Lagarrigue - Aiguillon
N°84-2	55 pl	Castéran	Clairac – Bourran – Lafitte sur Lot - Granges sur Lot – Lafitte sur Lot - Bourran (<i>St Brice</i>) – Aiguillon
N°87	55 pl	Castéran	Clairac (<i>place Vicozè</i>) – Aiguillon
N°88-1	22 pl	Castéran	Ambrus – Caubeyres – Saint Léon – Caubeyres – Saint-Léon - Aiguillon
N°97	55 pl	Castéran	Razimet - Puch d'Agenais – Monheurt – Saint Léger - Aiguillon
N°165	59 pl	Castéran	<u>Lundi et vendredi</u> : Villeneuve sur lot – Casseneuil – Sainte Livrade <u>mardi, mercredi et jeudi</u> : Temple/Lot - Castelmoron – Laparade – Clairac - Aiguillon
N°194-1	33 pl	Castéran	Frégimont – St Salvy - Lacépède – St Sardos – Lafitte/Lot (<i>Ste-Radegonde</i>) Aiguillon
N°197	55 pl	Fiageo	Bazens – Frégimont – Prayssas – Lusignan Petit – Cl-Dessous – <i>Tivoli Fourtic</i> – PSM - Aiguillon
N°199-1	33 pl	Castéran	Puch d'Agenais – Damazan – Aiguillon
N°196-1	55 pl	Castéran	Bruch - Feugarolles – Thouars/Garonne – Buzet (<i>en ville</i>) – Damazan (<i>Escoubotte</i>) – Aiguillon
N°236 236 DOUB	65 pl 65 pl	Castéran	Fauillet – Tonneins – Aiguillon Varès - Tonneins – Aiguillon

Cité scolaire Stendhal Aiguillon et SEGPA du COLLEGE GERMILLAC de TONNEINS

N° 122	22 pl	Castéran	Tonneins (<i>Ayet</i>) – Nicole - Aiguillon (<i>dépote Cité scolaire Stendhal</i>) puis prise en charge des élèves SEGPA scolarisés à Germillac à Tonneins
--------	-------	----------	--

COLLEGE de PORT SAINTE MARIE

N°3-1	55 pl	CASTERAN	Feugarolles - Thouars – Feugarolles – Bruch – Saint Laurent – Port Sainte Marie
N°66	63 pl	CITRAM	Prayssas – Frégimont – Bazens – Port Sainte Marie
N°89	22 pl	CITRAM	Clermont Dessous <i>Lapouille</i> – Bazens <i>Tivoli</i> – Port Sainte Marie
N°239-1	30 pl	CITRAM	Lusignan Petit – Clermont-Dessous - Port-Ste-Marie
N°198	33 pl	CASTERAN	Montesquieu - <i>Béquin</i> – Bruch – Saint Laurent - Port Sainte Marie

Lycée Professionnel de CLAIRAC

N°84-1	55 pl	CASTERAN	Feugarolles - Port Sainte Marie – Aiguillon – Clairac
--------	-------	----------	---

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES de NERAC

N° 115	63 pl	BEYRIS	Tonneins – <i>Ayet</i> – Aiguillon – PSM – Lavardac – Nérac : Cité scolaire– <i>A. Fallières</i>
N°308	49 pl	BEYRIS	Port-Ste-Marie – Saint-Laurent – Bruch – Nérac : <i>Cité Scolaire</i>

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES d'AGEN

n°5	64 pl	CITRAM	Feugarolles - St-Laurent – Port-Ste-Marie – Clermont-Dessous – <i>Fourtic</i> - <i>Lapouille</i> - St-Hilaire - Colayrac – Agen : Collège Jasmin Préfecture - <i>lycée Palissy</i> - Gare - Collège Sainte Foy
234	64 pl	CITRAM	Clairac – Bourran – Lafitte – Lacépède – Prayssas – Lusignan Petit – St Hilaire de Lusignan – Agen – Collège Jasmin - Préfecture - <i>lycée Palissy</i> – <i>Place du Pin Resto Périgord</i> - gare - <i>Ste Foy</i>

ECOLE ELEMENTAIRES et MATERNELLES

N°3-2	55 pl	Casteran	Montesquieu (<i>école</i>) – Bruch (<i>école</i>)
N°41-2	39 pl	Casteran	Galapian (<i>école</i>) – Saint-Salvy (<i>école</i>) – Frégimont (<i>école</i>) – Saint Salvy – Galapian
N°88-2	22 pl	CASTERAN	Damazan – Saint -Léon – Caubeyres – <i>Cap du Bosc</i> – Caubeyres – Saint Léon – Damazan (<i>école</i>)
N°196-2	55 pl	Casteran	Bourran – Aiguillon - Lagarrigue (<i>école</i>) – Bourran (<i>école</i>)
N°194-2	33 pl	Casteran	Lafitte sur Lot (<i>école</i>) – Lacépède (<i>école</i>)
N°239-2	27 pl	Citram	Clermont Dessous – <i>Fourtic</i> (<i>école</i>)
N°377	9 pl	CASTERAN	Thouars sur Garonne – Feugarolles (<i>école</i>)
N°199-2	33 pl	Castéran	Monheurt – Villeton (<i>école</i>)
N°390	22 pl	Citram	Bazens – St Laurent (<i>école</i>)

LE STATIONNEMENT DES CARS**Extrait du REGLEMENT REGIONAL des TRANSPORTS SCOLAIRES**

Les horaires sont définis en fonction des horaires d'ouverture et de fermeture des établissements desservis. Conformément aux marchés conclus avec les entreprises, les cars doivent arriver dix minutes avant le début des cours et partir dix minutes après la fin des cours, sauf dispositions particulières agréées par la Région Nouvelle Aquitaine. Les horaires de départ et d'arrivée, de passage aux points d'arrêt doivent être respectés. L'avance comme le retard, sauf cas de force majeure ou d'incident imprévisible, sont prohibés.

AIGUILLON – Cité scolaire Stendhal

Quinze cars stationnent devant la cité scolaire et lors des manifestations en ligne Avenue de la Gare :
Rue Hoche et Allées Charles de Gaulle

TONNEINS – Germillac

Un car stationne devant le collège Germillac.

PORT-SAINTE-MAIRIE – Collège Delmas de Grammont

Cinq cars stationnent devant le collège, situé : Avenue du 11 novembre

AGEN : tous les établissements scolaires

Deux cars déposent les élèves sur plusieurs sites :
le collège Jasmin, la gare, la préfecture, le rond - point du Pin et le jardin Jayan, collège Ste Foy. Aucun stationnement des bus n'est autorisé devant les établissements scolaires.

CLAIRAC : Lycée professionnel de Clairac

Un car dépose les élèves sur le site.

NERAC : tous les établissements scolaires

Deux cars déposent les élèves devant les établissements scolaires :
Collège Henri de Navarre
Lycée Jacques de Romas
Lycée Armand Fallières. C'est le Syndicat de Lavardac qui affrète les élèves vers le collège de Lavardac depuis Nérac.

Ecoles élémentaires et maternelles et Regroupement Pédagogiques Intercommunaux

Un car dépose les enfants devant chaque école :
Ecole de Lafitte-sur-Lot – Ecole de Lacépède
Ecole de Bourran – Ecole de Lagarrigue
Ecole de Bruch – Ecole de Montesquieu
Ecole de Galapian – Ecole de Saint-Salvy – Ecole de Frégimont
Ecole de Damazan
Ecole de Feugarolles
Ecole de Fourtic (Commune de Clermont-Dessous)
Ecole de Monheurt – Ecole de Villeton
Ecole de Bazens - Ecole de Saint-Laurent

Les points de ramassage :

Environ 330 points de ramassage existants et 113 abris de bus

Règlement Régional des Transports Scolaires

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/fr/transports-scolaires.fr>

LA SECURITE : OPERATION SECURIBUS

Chaque année, au mois de septembre, la Région organise l'opération « SECURIBUS » pour tous les élèves de classes de sixième mettant en avant les règles de sécurité à adopter lors des trajets en autocar. Les élèves sont accompagnés de leurs professeurs. Cette opération fait partie d'un programme commun entre la Région, la Prévention Routière de Lot-et-Garonne et les transporteurs, qui conduisent ensemble des actions en faveur de la sécurité des élèves dans les bus. L'opération « SECURIBUS » se présente sous forme d'exercices d'évacuation rapide des cars de ramassage scolaire dans tous les collèges du département. Cette action, concerne plus de 2 500 élèves de sixième, chaque année.

OPERATION SECURIBUS

ACCOMPAGNATEUR DANS LES CARS

Circuits assurés en présence d'un accompagnateur :

Le service doit être assuré en présence d'un accompagnateur obligatoire à partir de 9 enfants.

Le rôle de l'accompagnateur consiste à la surveillance des enfants pendant les temps de trajet, et sur la partie de trajet comprise entre l'arrêt de car devant l'établissement et l'entrée de l'établissement scolaire.

En aucun cas, l'accompagnateur n'a à se substituer aux parents entre le point d'arrêt et le domicile de l'élève.

Dans le cadre d'une enquête de l'ANATEEP (Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public), relative aux conditions et modalités de l'accompagnement des élèves dans les bus, le conseil départemental demande aux organisateurs secondaires d'indiquer les circuits qui disposent d'une accompagnatrice. Pour notre syndicat, il s'agit des lignes suivantes :

- **Circuit 3-2 : écoles Bruch / Montesquieu**
- **Circuit 377 : écoles Thouars-sur-Garonne / Feugarolles**
- **Circuit 239-2 : écoles Clermont-Dessous / Fourtic**
- **Circuit 194-2 : écoles de Lafitte-sur-Lot / Lacépède**
- **Circuit 41-2 : écoles de St-Salvy / Galapian / Frégimont**
- **Circuit 196-2 : écoles de Bourran / Lagarrigue**
- **Circuit 88-2 : école de Damazan : uniquement le matin**
- **Circuit 199-2 : école de Monheurt – Villetton**
- **Circuit 390 : école de Bazens – Saint-Laurent**

Ce sont les communes où sont implantées les écoles qui prennent en charge la rémunération des accompagnatrices.

Débat des Orientations Budgétaires 2019

Madame la Présidente propose à l'assemblée syndicale, conformément à l'article L.5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de tenir le débat sur les orientations budgétaires en préalable au vote du budget primitif 2019 et demande aux délégués de se prononcer quant à la participation et à l'adhésion des communes.

- présentation de la situation financière de l'exercice en cours
- le déficit annuel étant d'environ 5342.00 € en 2018, il convient de fixer l'adhésion d'un montant fixe pour chaque commune adhérentes à **100 €** (cent euros).
- de fixer la contribution financière des communes à **39 €** (trente - neuf euros) multiplié par le nombre d'élèves domiciliés sur la commune.

Ainsi, pour l'exercice 2019, la participation des communes sera établie comme suit :

- **un montant fixe : 100 € (cent euros) pour toutes les communes adhérentes et**
- **une contribution financière des communes à 39 €** (trente - neuf euros) multiplié par le nombre d'élèves domiciliés sur la commune.

Madame la Présidente ajoute qu'il s'agit encore pour cette année d'une décision exceptionnelle. Car, elle rappelle le calcul de la participation des communes adhérentes voté par délibération le 26 novembre 2009 qui indiquait un montant fixe : 200 € pour toutes les communes adhérentes plus un taux multiplié par le nombre d'élève domiciliés sur la commune.

**Compte tenu de cette analyse,
L'assemblée syndicale, après délibération, décide, à l'unanimité de**

FIXER le montant fixe de la participation des communes adhérentes à **100 € (cent euros) pour l'exercice 2019.**

FIXER le montant de la contribution financière des communes à **39 €** (trente - neuf euros) multiplié par le nombre d'élèves domiciliés sur la commune, **pour l'exercice 2019.**

Approbation du Compte Administratif 2018

Madame la Présidente indique que l'exercice 2018 présente :

	Rappel 2017	2018
Total des dépenses de fonctionnement :	58507.85 €	58930.26 €
Total des recettes de fonctionnement :	76880.47 €	71959.89 €
Déficit de fonctionnement :	10462.60 €	5342.99 €
Excédent de fonctionnement reporté :	28835.22 €	18372.62 €
Excédent de fonctionnement cumulé :	18372.62 €	13029.63 € reporté en 2019
Excédent d'investissement :	1910.23 €	2612.07 € reporté en 2019
Déficit de reste à réaliser :	0.00 €	0.00 €
Dépenses d'investissement :	0.00 €	0.00 €
Recettes d'investissement	1910.23 €	2612.07 €

Le Comité Syndical est appelé à approuver le Compte administratif 2018.

A l'unanimité le Comité syndical approuve le compte administratif 2018.

Approbation du Compte de Gestion du Receveur Syndical

Le Comité Syndical est appelé à approuver le Compte de gestion 2018 dressés par le Receveur Syndical dont les sommes correspondent à celles inscrites au Compte Administratif.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le Compte de gestion 2017 du Receveur Syndical dont les sommes correspondent à celles inscrites au Compte Administratif.

Affectation des résultats

Après l'approbation des Comptes administratifs 2018, et considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Le Comité Syndical est appelé à statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 pour le budget du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie.

	Rappel 2017	2018
Résultat reporté en fonctionnement	18372.62 €	13029.63 €
Résultat reporté d'investissement	1910.23 €	2612.07 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, DECIDE

A l'unanimité le Comité syndical approuve l'affectation des résultats 2018.

Vote du Budget Primitif 2019

Le budget primitif 2019 sera présenté en équilibre :

	Rappel 2018	2019
Dépenses – section de fonctionnement :	73 143.00 €	74 732.00 €
Recettes – section de fonctionnement :	73 143.00 €	74 732.00 €
Dépenses – section d'investissement :	2616.00 €	3 201.00 €
Recettes – section d'investissement :	2616.00 €	3 201.00 €
Total du budget		
DEPENSES	75 759.00 €	77 933.00 €
RECETTES	75 759.00 €	77 933.00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, DECIDE

A l'unanimité le Comité syndical approuve le Budget Primitif 2019.

Madame la Présidente demande aux délégués de modifier la délibération en date du 07 mars 2018 ayant pour objet le versement UNIQUE d'une aide financière fixe aux communes adhérentes qui projettent la construction d'un abri de bus sur un point de ramassage conventionné, sur un des circuits géré par le syndicat en tant qu'organisateur secondaire du Conseil général.

A l'unanimité, le Comité syndical définit l'aide au financement pour l'acquisition des abris de bus aux communes adhérentes, comme suit :

- Acquisition d'un abri de bus pour toutes les communes adhérentes au syndicat sur un point de ramassage conventionné par le Département, situé sur un des circuits gérés par le syndicat
- La commune adhérente doit formuler une demande d'aide financière auprès du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire d'Aiguillon - Port-Ste-Marie
- Les communes adhérentes auront la possibilité de présenter une seule demande annuelle d'aide pour le financement d'un abri de bus.
- Un montant fixe sera versé correspondant à la somme de cinq cents euros par abri.
- Versement de l'aide financière dès que la collectivité aura transmis le certificat de paiement de l'équipement au syndicat
- Inscription sur le Budget primitif 2019 à l'article 657 *Subventions allouées aux collectivités* d'une somme de 4000.00 € (quatre mille euros) pour le financement des aides financières.

Approbation du projet de convention de délégation de la compétence transports scolaires aux autorités organisatrices de second rang

Madame la Présidente invite le Comité Syndical à approuver le projet de convention de délégation de la compétence transports scolaires entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Syndicat de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie.

Cette convention a pour objet de préciser le périmètre et les modalités selon lesquels la Région Nouvelle-Aquitaine délègue à l'Autorité Organisatrice de 2nd Rang certaines prérogatives en matière d'organisation, de fonctionnement et de financement des transports scolaires.

La délégation de compétence est accordée à l'AO2 pour l'organisation du service non urbain de transport de voyageurs, affecté à titre principal au transport des élèves mentionné en annexe 1.

La présente convention prend effet à compter du 1er juin 2019 et s'achève au dernier jour de l'année scolaire 2021/ 2022 selon le calendrier établi par l'Education Nationale.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité décide :

- APPROUVER le projet de convention de délégation de la compétence transports scolaires entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Syndicat de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie.
- AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention avec la Région Nouvelle Aquitaine ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- DECIDE de ne pas prendre en charge une partie de la part familiale

Avenant à la délibération du 27 août 2009 portant sur la création de la Régie

Mme la Présidente informe que suite à la Régionalisation et à la modification du règlement des Transports scolaire, il convient de modifier sur la délibération

- L'adresse du Syndicat
- La dénomination « frais de dossier » et la remplacer par « participation familiale »

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- Autorise Madame la Présidente à modifier l'acte constitutif de la régie et à prendre toutes les mesures nécessaires au fonctionnement de la régie.

Abroger et remplacer la décision portant institution d'une régie de recettes du 27 août 2009 portant sur la création de la Régie

Mme la Présidente informe que suite à la Régionalisation, à la modification du règlement des Transports scolaire et de la convention, il convient d'abroger et de remplacer la décision comme suit :

ARTICLE 1 : La présente Décision abroge et remplace la Décision du 27 août 2009.

ARTICLE 2 : Il est institué une régie de recettes auprès du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires.

ARTICLE 3 : Cette régie est installée au SITS 17 avenue du 11 Novembre 47190 Aiguillon.

Article 4 : La régie encaisse les produits suivants :

- **la participation des familles dus par les familles des élèves.**

ARTICLE 5 : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivant :

- espèces ;
 - chèques bancaires ;
- Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'un reçu ;

ARTICLE 5 : Un fond de caisse ne s'avérant pas nécessaire il ne sera pas mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 6 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2000 € (deux mille euros) ;

ARTICLE 7 : Le régisseur est tenu de verser au comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au minimum une fois par mois ;

ARTICLE 8 : Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois ;

ARTICLE 9 : Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 10 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination du régisseur selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 11 : La Présidente du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port Sainte-Marie et le comptable public assignataire de la commune d'Aiguillon sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Suite à la demande de la Région en l'article 4.4 de la convention le SITS doit fournir un numéro de téléphone permettant à la Région de nous joindre à tout moment. Un téléphone portable est donc nécessaire.

Nous avons souscrits un contrat fixe à 29.80 € ht / mois et mobile à 25.50 € / mois avec l'opérateur Coriolis.

Opération SECURIBUS (Evabus)

Comme chaque année l'opération SECURIBUS (Evabus) visant à procéder à des exercices d'évacuation rapide des cars ont eu lieu :

- Le **Jeudi 19 septembre 2019** de 9h15 à 12h15 au collège d'Aiguillon (Inauguration)
- Le **Vendredi 27 septembre 2019** de 10h00 à 12h00 au collège de Port-Sainte-Marie

Ces actions en matière de sécurité routière sont menées dans le but :

- de sensibiliser tous les élèves de 6ème au respect des règles de sécurité
- d'entraîner ces élèves à l'évacuation rapide du car

Examen des demandes de création de point de montée

Les demandes de modification du réseaux. (création de point d'arrêt, changement d'itinéraire...).

Liste des demandes recensées à ce jour :

Mairies ou particuliers		Commune domicile élève	Elèves		Etablissement scolaire	N° Circuit	Objet demande de modification	Réponse REGION NOUVELLE AQUITAINE
			Nb re	Nom – âge				
1	MME GENAUDEAU	CLERMONT DESSOUS	1	GENAUDEAU LILY	PORT SAINTE MARIE	239-1	CREATION PT DE MONTEE LASBARTHES A CLERMONT DESSOUS	REFUS REGION
2	MR DAOUD	CLERMONT DESSOUS	2	2 ENFANTS DAOUD	ECOLE DE FOURTIC	239-2	CREATION PT DE MONTEE LAPOULEILLE A CLERMONT DESSOUS	REFUS REGION
3	MME LOBJOIS MME PAUQUET MME SANZOVO	FEUGAROLLES ET BRUCH	3	LOBJOIS / PAUQUET/ SANZOVO	PORT SAINTE MARIE	3-1	CREATION PT DE MONTEE BRUCH ST MARTIN	REFUS REGION
4	MME LE MAIRE	CAUBEYRES	3		DAMAZAN	88-2	CREATION PT DE MONTEE CAUBEYRES BOURG	ACCEPTE REGION
5	Mr LABARBE	MONTESQUIEU	1	LABARBE	PORT SAINTE MARIE	198	CREATION PT DE MONTEE BAILA ROUGE	REFUS REGION
6	REGION	LAFITTE SUR LOT			AIGUILLON	194-1	LE MATIN ARRET AU LDT "DURAND"	ACCEPTE REGION
7	Mr CHEZAUD	LACEPEDE	1	CHEZAUD	AGEN	234	CREATION PT DE MONTEE AU LDT "PECH BARDAT"	REFUS REGION

Madame la Présidente présente au comité syndical l'exposé suivant :

Un arrêté interministériel en date du 16 septembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor Public chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

Le comité syndical, considérant les services rendus pour l'exercice 2019, par Monsieur Jean-François GUIRAL, Receveur, en sa qualité de conseiller économique et financier du Syndicat Intercommunal de Transport scolaire, l'assemblée syndical est appelée à lui allouer l'indemnité de conseil fixée au taux plein soit un total dû de 80.94 € net et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé.

Mme la Présidente informe l'assemblée que Mr Guiral receveur est parti à la retraite, il est donc nécessaire de reprendre cette délibération pour son remplaçant.

Le Comité Syndical,

VU l'article 97 de la loi N° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions,

VU le décret N° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Madame la Présidente demande au comité de bien vouloir délibérer.

Le comité syndical, après délibération, décide, à l'unanimité

- d'accorder une indemnité de conseil à M. Bailly Laurent, Receveur Syndical au **taux de 100 % par an**,
- De demander le concours du Receveur syndical pour assurer des prestations de conseil,
- **que cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité,**

Avenant à la Convention « Service Internet »

Madame la Présidente expose à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne a modifié la convention « Services Internet »:

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte l'évolution du service de « espace de travail collaboratif ». Il concerne le changement de tarification pour la convention "Services Internet" pour la partie "Travail Collaboratif - Messagerie Zimbra".

Mme la Présidente indique que l'assemblée avait opté pour 5 Go lors de l'adoption de la délibération en 2017, elle propose de conserver les quotas actuels.

Les autres éléments de la convention restent inchangés.

Le présent avenant peut être conclu avec les collectivités dont la convention est arrivée au terme de son délai de trois ans.

ARTICLE 1 :

La cotisation annuelle de l'espace de travail collaboratif est désormais déterminée selon l'espace de stockage utilisé pour chaque compte de messagerie sollicité :

- 5Go – 20 € par compte de messagerie et par an

ARTICLE 2 : Le présent avenant prend effet le 10 octobre 2019.

ARTICLE 3 : Le règlement de la participation de la collectivité ou de l'établissement interviendra sur présentation d'un mémoire établi par le Centre de Gestion.

Le comité syndicat, à l'unanimité,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents s'y rapportant.

Signature de la convention de délégation de la compétence transports scolaires aux autorités organisatrices de second rang

Madame la Présidente informe le Comité Syndical que suite à la délibération prise le 12 juin 2019 lors de l'assemblée générale, la convention de délégation de la compétence transports scolaires entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Syndicat de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie a été signée. Elle propose de prendre une délibération concernant les Missions du Syndicat indiquées dans la convention.

Le Comité Syndical,

Vu l'article L3111-7 et L3111-9 du Code des Transports ;

Vu la délibération 2019.261.SP du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine du 4 mars 2019 portant « Harmonisation de l'organisation des transports scolaires : tarification et règlement des transports » ;

Vu la délibération du **Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie** du 12 juin 2019 portant sur la Convention de délégation de la compétence transports scolaires entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Syndicat de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie autorisant Madame la Présidente à signer la convention avec la Région Nouvelle Aquitaine ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Mme la Présidente indique à l'assemblée que Convention de délégation de la compétence transports scolaires entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Syndicat de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie a été signée le 23 juillet 2019.

Elle informe que la convention a pour objet de préciser le périmètre et les modalités selon lesquels la Région Nouvelle-Aquitaine délègue à l'Autorité Organisatrice de 2nd Rang certaines prérogatives en matière d'organisation, de fonctionnement et de financement des transports scolaires.

La délégation de compétence est accordée à l'AO2 pour l'organisation du service non urbain de transport de voyageurs. Dans le cadre de l'exercice de la compétence en matière de transports scolaires, l'Autorité Organisatrice de 2nd Rang est partenaire privilégié de la Région en assurant un relais de proximité auprès des usagers du service.

L'Autorité Organisatrice de 2nd Rang s'engage à assurer les prérogatives qui lui incombent au titre de la convention, dans le respect des orientations et du règlement régional de transports scolaires définis par la

Région en sa qualité d'Autorité Organisatrice des transports scolaires.

Les missions du Syndicat sont :

- Les inscriptions des élèves et l'encaissement de la participation familiale,
- assure en coordination avec la Région et le transporteur la diffusion des informations auprès des usagers et notamment : Les modalités de prise en charge des usagers (Horaires, itinéraires, points d'arrêt) ; L'information en cas de perturbation du service (Travaux, intempéries, ...) ; La diffusion du Règlement Régional des Transports Scolaires ;
- Recenser et analyser les besoins de transports ;
- Proposer à la Région les évolutions et la création des services dans le respect des principes du Règlement Régional de Transports Scolaires ;
- fournir un numéro de téléphone permettant à la Région de la joindre à tout moment ;
- informer sans délai la Région sur un numéro d'astreinte de tout problème susceptible d'affecter la réalisation des services ;
- alerter sans délai la Région sur un numéro d'astreinte de tout incident ou accident survenus en cours d'exécution des services ;
- contribuer le cas échéant aux campagnes de prévention mis en œuvre par la Région ;
- vérifier en lien avec la Région que les points d'arrêt existant ou à créer satisfassent aux règles de sécurité ;
- assurer le cas échéant la diffusion des supports pédagogiques et des équipements de sécurité à destination des usagers ;
- peut notamment contrôler le port du gilet jaune par les élèves à la montée et à la descente du car, ainsi que durant le trajet.

Dans le respect des dispositions des contrats conclus entre la Région et les transporteurs, l'Autorité Organisatrice de 2nd Rang contribue au contrôle de la bonne exécution des services en signalant à la Région tout manquement des transporteurs à ses obligations contractuelles.

Madame la Présidente demande au comité après avoir entendu l'exposé de bien vouloir délibérer.

Le comité syndical, après délibération, décide, à l'unanimité

- D’AFFIRMER sa volonté que chaque enfant soit détenteur d’un gilet de sécurité.
- DE DONNER tout pouvoir à Madame la Présidente pour mener à bien cette délibération

Rapport annuel 2018

Madame la Présidente indique à l'Assemblée qu'un rapport sur le fonctionnement du S.I.T.S (Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie) doit être élaboré annuellement et présenté à l'Assemblée délibérante en application de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Comité Syndical, après avoir écouté la lecture de ce rapport auquel est annexé le bilan social et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le rapport d'activité 2018 élaboré par le Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie.

Programmation d'une réunion avec les communes qui emploient des accompagnateurs dans les bus, afin de déterminer les modalités financiers.

Création de poste

Contrat PEC

Les parcours emploi compétences (PEC) remplacent les contrats aidés depuis janvier 2018.

«La mise en œuvre des PEC s'inscrit dans la création d'un fonds d'inclusion dans l'emploi qui réunit, pour en promouvoir une gestion globale, les crédits des PEC et de l'insertion par l'activité économique (IAE) », explique également le ministère. L'objectif de ce fonds est notamment «de permettre une meilleure cohérence de l'offre d'insertion en fonction des spécificités des territoires et des besoins des populations».

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 mois renouvelable et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Madame la Présidente propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du/des poste(s) : **Adjoint administratif / Contrôleur de Bus**
Recueille et traite les informations nécessaires au fonctionnement administratif du service. Suit les dossiers administratifs et gère les dossiers selon l'organisation et ses compétences. Assiste les responsables dans l'organisation du travail du service
Contrôle les titres de transports des élèves inscrits auprès du SITS Aiguillon – Port-Ste-Marie.

Met en place des mesures correctives en cas d'irrégularité, selon la réglementation en vigueur, à savoir, le Règlement Régional des Transports Scolaires.

Effectue le contrôle dans les cars.

- Durée des contrats : 6 mois renouvelable
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : sera fixée sur la base minimale du SMIC Horaire pour 20 heures travaillées par semaine.

Le comité syndicat, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Durée des contrats : 6 mois renouvelable
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures

- Rémunération : sera fixée sur la base minimale du SMIC Horaire pour 20 heures travaillées par semaine.

- **AUTORISE** Madame la Présidente à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Adhésion au groupement de commandes du CDG 47 – Contrat d'assurance des risques statutaires 2021-2024

La *Présidente* expose

L'opportunité pour le Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire (risque employeur), en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la

Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les

Centres de gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux ;

Vu le code de la commande publique ;

Décide :

Article unique : Le Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Ce contrat est ouvert à adhésion facultative.

Le Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie se réserve la faculté d'y adhérer.

Le contrat groupe prévoira la prise en charge de tout ou partie des risques suivants :

- Agents CNRACL (régime spécial) :

Maladie ordinaire, maternité, accident de service, décès, longue maladie / longue durée.

- Agents IRCANTEC (régime général) :

Maladie ordinaire, maternité, accident de service, grave maladie.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer au *Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie* une ou plusieurs formules.

Le contrat groupe devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2021

Régime du contrat : par capitalisation.

Le comité syndical, à l'unanimité,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents s'y rapportant.

ADOPTION DE LA TARIFICATION

La Région Nouvelle Aquitaine est l'autorité organisatrice compétente en application des articles L3111-7 et L3111-10 du code des transports, pour l'organisation des transports scolaires sur son territoire. Dans le cadre de cette nouvelle compétence, la Région a mis en place une grille tarifaire pour l'année scolaire 2019-2020 pour l'ensemble des usagers, dont le montant est basé sur le quotient familial :

TARIFICATIONS APPLICABLES

Les élèves ayant-droit

La participation annuelle des familles par enfant pour les élèves ayant-droit, pour l'année scolaire 2019-2020 est calculée sur la base du Quotient Familial

Tranche	QF estimé	Tarif annuel 1/2 pensionnaire	Tarif annuel Interne
1	inférieur à 450€	30 € / an / enfant	27 € / an / enfant
2	entre 451 et 650€	50 € / an / enfant	45 € / an / enfant
3	entre 651 et 870€	80 € / an / enfant	72 € / an / enfant
4	entre 871 et 1 250€	115 € / an / enfant	103.50 € / an / enfant
5	à partir de 1 250€	150 € / an / enfant	135 € / an / enfant
Tarif non-ayant droit		195 € / an / enfant	Tarif commerciale

RPI (regroupement pédagogique Intercommunal)	30 € / an / enfant
FAMILLES D'ACCUEIL	80 € / an / enfant
FRAIS D'INSCRIPTION COMPLEMENTAIRES (demandes arrivées après le 20/07)	15 € supplémentaire
DUPLICATA DE CARTE	10 €

Les élèves non ayants droit

La participation annuelle des familles par enfant pour les élèves non ayant-droit, pour l'année scolaire 2019 - 2020 est de :

NON – AYANT DROIT	195 € / an / enfant
--------------------------	----------------------------

Ils pourront bénéficier du transport scolaire dans la limite des places disponibles, la priorité revenant aux ayants droit. Aussi, des critères ont été définis pour l'attribution des places restantes : non - respect de la sectorisation ; distance domicile/établissement < 3km ; élèves empruntant une 2^{ème} ligne ; étudiants et apprentis.

Tarifs annexes :

- Frais d'inscription complémentaire pour demande de transport exigible après le 20 juillet : 15€.
- Duplicata de titre de transport : 10 €.

- Les autres élèves non-ayants droits pourront accéder, sous réserve de l'accord de la Région, aux services de transports scolaires au tarif forfaitaire de 195 € sous réserve des places disponibles.

- Les non-ayants droit peuvent accéder au TER sous réserve des places disponibles et après avoir acquitté le tarif non ayant droit (195 € pour les demi-pensionnaires et 150 € pour les internes).

En application du REGLEMENT REGIONAL, le S.I.T.S. demande aux familles d'approuver par signature sur la fiche d'inscription, le contenu de la Note d'information qui leur est transmise au moment des inscriptions.

4/ Bilan financier

Présentation du budget du S.I.T.S**Les recettes**

1 - Versement par la Région Nouvelle Aquitaine pour la mise en place des accompagnateurs :

Dans le cadre du fonctionnement du réseau départemental de transport scolaire en vigueur depuis la rentrée 2019, la Région Nouvelle Aquitaine verse, désormais, à ses organisateurs secondaires, une contribution financière pour la mise en place des accompagnateurs sur les lignes RPI de plus de 9 places **soit 18000.00 € pour l'année 2019-2020. Cette somme sera reversée aux communes ayant mis en place des accompagnateurs.**

2 - La participation des familles

Il s'agit du versement de la participation familiale **soit 4187.00 € pour l'année 2018-2019 qui sera reversée à la Région en 2020.**

3 - La participation des communes

Madame la Présidente a demandé aux délégués de se prononcer et de fixer, pour l'année 2019, le montant de la participation des communes.

Ainsi, pour l'exercice 2019, la participation des communes a été établie comme suit :

- un montant fixe : 100 € (cents euros) pour toutes les communes adhérentes et

- une contribution financière des communes à 39 € (neuf euros) multiplié par le nombre d'élèves domiciliés sur la commune.

Madame la Présidente ajoute qu'il s'agit encore pour cette année d'une décision exceptionnelle. Car, elle rappelle le calcul de la participation des communes adhérentes voté par délibération le 26 novembre 2009 qui indiquait un montant fixe : 200 € pour toutes les communes adhérentes plus un taux multiplié par le nombre d'élève domiciliés sur la commune.

Lorsque l'excédent de fonctionnement cumulé sera moins important. La contribution des communes sera calculée en fonction du nombre d'enfants inscrits par commune.

4 - Subvention de l'Etat pour le contrat CUI/PEC.

Les dépenses

5 - Les dépenses à caractère général pour le fonctionnement.

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : téléphone, loyer, fournitures administratives, frais d'affranchissement, primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de prestation et de maintenance

6 – Les dépenses de personnel

7 - Les autres charges de gestion courante, indemnité des élus, frais de déplacement, subvention abris bus.

8 - Les charges exceptionnelles, ce chapitre concerne l'annulation de titres sur les exercices antérieurs.

9 - Les Opérations d'ordre de transfert entre sections. Les dépenses de ce chapitre concernent les amortissements.

5/ Compte Administratif

Recettes**Situation comptable - SITS AIGUILLON - 2019**

Articles ventilés par SERVICE

(Recette)

Articles	Désignation	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	Eng. + E.C.	Solde Net	% Réal. Net
001	Excédent d'investissement reporté		2 612,07	2 612,07	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
002	Excédent de fonctionnement reporté		13 029,63	13 029,63	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
28183	Matériel de bureau et informatique		588,93	588,06	-0,87	99,85	0,00	-0,87	99,85
6459	Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance		102,00	371,00	269,00	363,73	0,00	269,00	363,73
7067	Redev.&droits des serv.péri-scolaire&enseignement		200,00	4 187,00	3 987,00	2 093,50	0,00	3 987,00	2 093,50
74718	Autres		5 200,00	5 215,56	15,56	100,30	0,00	15,56	100,30
7472	Régions		11 700,00	18 000,00	6 300,00	153,85	0,00	6 300,00	153,85
74748	Autres communes		44 400,00	44 713,00	313,00	100,70	0,00	313,00	100,70
7588	Autres produits divers de gestion courante		0,00	0,29	0,29	0,00	0,00	0,29	0,00
7788	Produits exceptionnels divers		100,37	107,12	6,75	106,73	0,00	6,75	106,73
		Total Général	77 933,00	88 823,73	10 890,73	113,97	0,00	10 890,73	113,97

Dépenses**Situation comptable - SITS AIGUILLON - 2019****Articles ventilés par SERVICE****(Dépense)**

Articles	Désignation	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	Eng. + E.C.	Solde Net	% Réal. Net
022	Dépenses imprévues		400,00	0,00	400,00	0,00	0,00	400,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		2 545,00	358,80	2 186,20	14,10	0,00	2 186,20	14,10
2184	Mobilier		656,00	0,00	656,00	0,00	0,00	656,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées		250,00	0,00	250,00	0,00	0,00	250,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement		350,00	29,90	320,10	8,54	0,00	320,10	8,54
60636	Vêtements de travail		250,00	176,58	73,42	70,63	0,00	73,42	70,63
6064	Fournitures administratives		1 700,00	1 259,97	440,03	74,12	0,00	440,03	74,12
611	Contrats de prestations de services		1 500,00	900,00	600,00	60,00	0,00	600,00	60,00
61558	Autres biens mobiliers		300,00	0,00	300,00	0,00	0,00	300,00	0,00
6156	Maintenance		1 055,00	656,42	398,58	62,22	0,00	398,58	62,22
6161	Multirisques		2 000,00	2 151,85	-151,85	107,59	0,00	-151,85	107,59
6182	Documentation générale et technique		200,00	0,00	200,00	0,00	0,00	200,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation		600,00	0,00	600,00	0,00	0,00	600,00	0,00
6218	Autres personnel extérieur		1 200,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs		200,00	80,94	119,06	40,47	0,00	119,06	40,47
6226	Honoraires		200,00	0,00	200,00	0,00	0,00	200,00	0,00
6228	Divers		200,00	0,00	200,00	0,00	0,00	200,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies		350,00	236,45	113,55	67,56	0,00	113,55	67,56
6236	Catalogues et imprimés		150,00	0,00	150,00	0,00	0,00	150,00	0,00
6251	Voyages et déplacements		300,00	0,00	300,00	0,00	0,00	300,00	0,00
6256	Missions		600,00	888,74	-288,74	148,12	0,00	-288,74	148,12
6261	Frais d'affranchissement		600,00	0,00	600,00	0,00	0,00	600,00	0,00
6262	Frais de télécommunications		900,00	778,52	121,48	86,50	0,00	121,48	86,50
6281	Concours divers (cotisations...)		1 600,00	1 249,00	351,00	78,06	0,00	351,00	78,06
6288	Autres services extérieurs		200,00	0,00	200,00	0,00	0,00	200,00	0,00
6332	Cotisations versées au FNAL		100,00	25,30	74,70	25,30	0,00	74,70	25,30
6336	Cotisations au centre national et CNFPT		400,00	293,09	106,91	73,27	0,00	106,91	73,27
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.		150,00	75,79	74,21	50,53	0,00	74,21	50,53
6411	Personnel titulaire		15 500,00	14 602,90	897,10	94,21	0,00	897,10	94,21
64168	Autres emplois d'insertion		10 027,00	10 850,04	-823,04	108,21	0,00	-823,04	108,21
6451	Cotisations à l'URSSAF		6 000,00	4 675,47	1 324,53	77,92	0,00	1 324,53	77,92
6453	Cotisations aux caisses de retraite		1 300,00	1 046,32	253,68	80,49	0,00	253,68	80,49
6454	Cotisations aux ASSEDIC		900,00	434,91	465,09	48,32	0,00	465,09	48,32
6455	Cotisations pour assurance du personnel		200,00	23,40	176,60	11,70	0,00	176,60	11,70
6458	Cotisations aux organismes sociaux		100,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie		160,00	0,00	160,00	0,00	0,00	160,00	0,00
6531	Indemnités		14 500,00	14 001,84	498,16	96,56	0,00	498,16	96,56
6532	Frais de mission		4 000,00	2 075,00	1 925,00	51,88	0,00	1 925,00	51,88
6533	Cotisations de retraite		700,00	588,12	111,88	84,02	0,00	111,88	84,02
6535	Formation		250,00	20,00	230,00	8,00	0,00	230,00	8,00
6541	Créances admises en non-valeur		200,00	0,00	200,00	0,00	0,00	200,00	0,00
657348	Autres communes		4 000,00	500,00	3 500,00	12,50	0,00	3 500,00	12,50
65738	Autres organismes		300,00	207,00	93,00	69,00	0,00	93,00	69,00
65888	Autres		51,07	2,38	48,69	4,66	0,00	48,69	4,66
673	Titres annulés (sur excercices antérieurs)		200,00	10,00	190,00	5,00	0,00	190,00	5,00
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles		588,93	588,06	0,87	99,85	0,00	0,87	99,85
		Total Général	77 933,00	58 786,79	19 146,21	75,43	0,00	19 146,21	75,43

6/ Ressources Humaines

1 Contrôleurs : Jean-Pierre Pénilla (contrat CUI/PEC depuis le 1^{er} janvier 2017)

Le secrétariat :

Poste occupé par un d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe titulaire depuis le 1^{er} janvier 2016.

Gestion

- Préparation des assemblées générales
- Rédaction des délibérations et arrêtés
- Préparation du budget et du Compte administratif
- Gestion de la comptabilité et de la paye
- Gestion d'une régie de recettes
- Gestion des inscriptions des élèves sur le site « Pégase »
- Gestion des créations des points de ramassage avec le Conseil Départemental
- Rédaction du Règlement intérieur et du Règlement des familles
- Gestion des fiches horaires
- Gestion du personnel de contrôle
- Relation avec les communes adhérentes, les délégués, les élus
- Gestion des courriers
- Relation avec les services du Conseil départemental
- Exportation des liste d'élèves du site « Pégase » pour les communes
- Mise à jour du site internet

Nom de la secrétaire :

Magalie Bobin

Grade : Adjoint Administratif